

RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une charte agricole et alimentaire sur le territoire de la CCMP



Pour : Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

Contact Solagro : Éloïse Descamps
eloise.descamps@solagro.asso.fr / 06 31 19 71 16



BORDEREAU DE DONNEES DOCUMENTAIRES

Titre	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une charte agricole et alimentaire sur le territoire de la CCMP
Commanditaire	Communauté de Communes Miribel et Plateau
Référence	1798
Responsable de l'étude	Éloïse Descamps
Adresse	75 Voie du TOEC CS 27608 31076 Toulouse Cedex 3
Téléphone	06 31 19 71 16
Email	eloise.descamps@solagro.asso.fr
Rédaction	Éloïse Descamps
Date	23/02/22

SOMMAIRE

1	Introduction	5
1.1	L'agriculture et l'alimentation au cœur de la transition.....	5
1.2	Historique de la démarche	5
1.2.1	La Charte érosion agricole 2016-2020	5
1.2.2	Le PCAET.....	7
1.3	Vers une Charte Agricole et Alimentaire	8
1.3.1	Une stratégie portée par la Communauté de communes de Miribel et du Plateau - CCMP	8
1.3.2	Mener une réflexion à l'échelle du système alimentaire	8
1.3.3	Méthodologie	11
2	Le territoire de la CCMP	12
2.1	Entre plateau agricole et plaine urbaine	12
2.2	Un territoire densément peuplé	13
2.3	Le foncier : occupation du sol et artificialisation	14
2.3.1	Un territoire péri-urbain orienté vers la production agricole	14
2.3.2	Un territoire sous la pression de l'artificialisation.....	15
2.4	Quelle place pour l'agriculture sur le territoire ?	19
2.5	Analyse AFOM :.....	22
3	Portrait de l'agriculture du territoire et enjeux environnementaux .	23
3.1	Productions et pratiques agricoles	23
3.1.1	À l'échelle départementale : une prédominance des systèmes en polyculture élevage 23	
3.1.2	Productions sur le territoire de la CCMP : une prédominance de grandes cultures	23
3.1.3	Pratiques agricoles	25
3.2	Enjeux environnementaux.....	30
3.2.1	Problématique érosion	30
3.2.2	Eau	34
3.2.3	Biodiversité	36
3.3	Focus agriculture climat	39
3.3.1	Émissions des GES	39
3.3.2	Stock et séquestration carbone.....	40
3.3.3	Anticiper les changements climatiques : du passé récent au futur proche.....	43
3.4	Analyse AFOM.....	55
4	Filières et circuits d'approvisionnement : acteurs et problématiques	56
4.1	Industries agroalimentaires et activités de transformation	56
4.2	Principaux circuits de distribution	58
4.2.1	Des exploitations en grandes cultures orientées vers des filières longues	58
4.2.2	Les principaux débouchés des maraichers et éleveurs du territoire :	58
4.2.3	Les acteurs de la distribution : commerces de détail	58
4.2.4	Développement des circuits courts et circuits de proximité	61
4.3	La restauration hors domicile	64
4.3.1	La restauration commerciale.....	64
4.3.2	La restauration collective	65
4.4	Lutte contre le gaspillage alimentaire	68

4.4.1	Le gaspillage alimentaire en France et dans le Monde :	68
4.4.2	Expérience territoriale de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.....	70
4.5	Analyse AFOM.....	71
5	Alimentation.....	72
5.1	Couverture des besoins alimentaires du territoire	72
5.2	Enjeux environnementaux liés à l'alimentation.....	74
5.3	Alimentation et santé publique	76
5.4	Précarité alimentaire	78
6	Une démarche qui s'inscrit dans un cadre plus large	80
6.1	Synthèse des objectifs et feuilles de routes	80
6.1.1	La feuille de route nationale liant Gaz à effet de serre et agriculture : la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC)	80
6.1.2	Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et la stratégie nationale pour la biodiversité	80
6.1.3	Le plan Ecophyto	81
6.1.4	Le programme ambition bio	81
6.1.5	La Loi Egalim et le Plan National de l'Alimentation 2019-2023.....	81
6.1.6	Les recommandations du Plan National Nutrition Santé 4 : 2019-2023.....	81
6.1.7	Sur le gaspillage alimentaire	82
6.1.8	La loi Climat et résilience, 2021	82
6.1.9	Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	83
6.1.10	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	83
6.2	Un projet qui s'inscrit dans un environnement territorial dynamique.....	84
6.2.1	Les actions portées par le Grand Parc de Miribel Jonage :	84
6.2.2	Le PATLy.....	85
6.2.3	Les dynamiques de coopération interterritoriales	85

1 INTRODUCTION

1.1 L'agriculture et l'alimentation au cœur de la transition

Les pratiques alimentaires changent. Les françaises et les français mangent moins de viande, plébiscitent les circuits courts, s'informent de plus en plus sur leur alimentation. Ils sont 2 fois plus nombreux qu'il y a 20 ans à consommer des produits issus de l'agriculture biologique et plus encore à opter pour des produits sous signes de qualité.

Autant de signaux qui tendent à devenir des lames de fond. Toute la chaîne agricole et alimentaire est interpellée par ces évolutions. Et c'est **une certitude : l'agriculture sera dans 15 à 20 ans différente de celle d'aujourd'hui**, tout comme elle est déjà différente de celle des années 1980. **Il en sera de même de nos pratiques alimentaires** : elles sont d'ores et déjà traversées par des aspirations nouvelles, parfois opposées et contradictoires, tandis que le numérique multiplie les applications pour aider les consommateurs à faire leurs choix, et les producteurs à vendre leurs productions.

Au-delà de ces évolutions des comportements alimentaires des Français, **le dérèglement climatique est aujourd'hui une donnée incontournable à prendre en compte**. Dans chaque territoire, les agriculteurs doivent s'adapter aux conséquences de celui-ci, et d'autre part, évoluer dans leurs pratiques pour contribuer, à l'instar de l'ensemble des autres secteurs de l'économie, à réduire les émissions de gaz à effets de serre de l'agriculture afin de permettre d'atténuer le changement climatique.

Enfin, la crise de la COVID-19 est venue en 2020 rappeler l'importance de travailler à **augmenter la résilience de nos systèmes agricoles et alimentaires**. Les territoires sont aux premières loges de ces évolutions, ils doivent pouvoir en mesurer les enjeux et s'appropriier les leviers d'action qui leur permettront de stimuler les dynamiques locales de transition alimentaire et de conforter et accompagner les mutations de leur tissu agricole.

1.2 Historique de la démarche

1.2.1 La Charte érosion agricole 2016-2020

Le plateau de Miribel est confronté à des problèmes d'érosion des sols. La charte érosion agricole 2016-2020 implique une partie du bassin versant du ruisseau des Echets sur la partie « plateau ». Ces phénomènes ont plusieurs conséquences. Le ruissellement de l'eau sur le plateau provoque des dégâts importants sur les cultures ainsi que sur les infrastructures et notamment les routes. La plus impactée par l'érosion semble être la D71. Les rendements agricoles sont amoindris par l'érosion qui abîme les cultures et/ou emporte fréquemment la partie la plus fertile du sol.

On perçoit l'intérêt commun d'une lutte menée contre l'érosion à la fois pour les agriculteurs et pour la CCMP. Les premières réflexions autour d'une stratégie commune entre agriculteurs et collectivité pour réduire les problèmes érosifs du plateau émergent en 2012. Auparavant, la gestion de l'érosion était essentiellement d'ordre curative, par un entretien régulier mais coûteux des bassins et fossés du territoire.

L'arrivée de la ligne TGV a entraîné la mise en place d'un fond de compensation aux agriculteurs en guise de rétablissement du potentiel agricole. Il a été décidé que ces fonds TGV serviraient au financement de bandes enherbées, situées en aval de la parcelle, ainsi que pour des projets agricoles collectifs. Ces aménagements légers permettent de limiter le ruissellement notamment

parce qu'ils favorisent l'infiltration de l'eau et le dépôt des sédiments arrachés à la terre qui viennent s'y déposer au lieu de s'agglomérer en contre-bas du bassin versant, formant ainsi un talweg.

Cette première volonté d'agir plus à la source du phénomène nécessite un accompagnement et une mobilisation de la part des agriculteurs du plateau. La démarche a permis l'implantation de 41 bandes enherbées. Encadré par la Chambre d'Agriculture de l'Ain durant un stage, Clément Freynet a produit un rapport détaillé sur l'érosion de la zone légumière de Miribel en fournissant un diagnostic et des propositions de mesures de gestion du phénomène. Les facteurs favorables à l'érosion ont largement été démontrés par celui-ci à l'occasion de ses travaux qui ont conduit à l'élaboration de mesures concrètes antiérosives. **Suite à ces travaux, la charte érosion agricole 2016-2020 a été signée le 4 juillet 2016.** Elle est portée par la CCMP, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, l'Association Foncière de Miribel et celle de Saint-Maurice-de-Beynost – Beynost – La Boisse - Tramoyes, le délégué cantonal FDSEA de Montluel, des représentants agricoles ainsi que des agriculteurs exploitant le plateau du Mas-Rillier.

La zone d'intervention cible le plateau agricole de la CCMP, dans le bassin versant des Echets, particulièrement confronté à des problématiques d'érosion qui ont d'importantes répercussions sur le territoire (dégâts sur les cultures et les infrastructures). La charte concerne donc les trois communes de Miribel, Neyron et Saint-Maurice de Beynost.

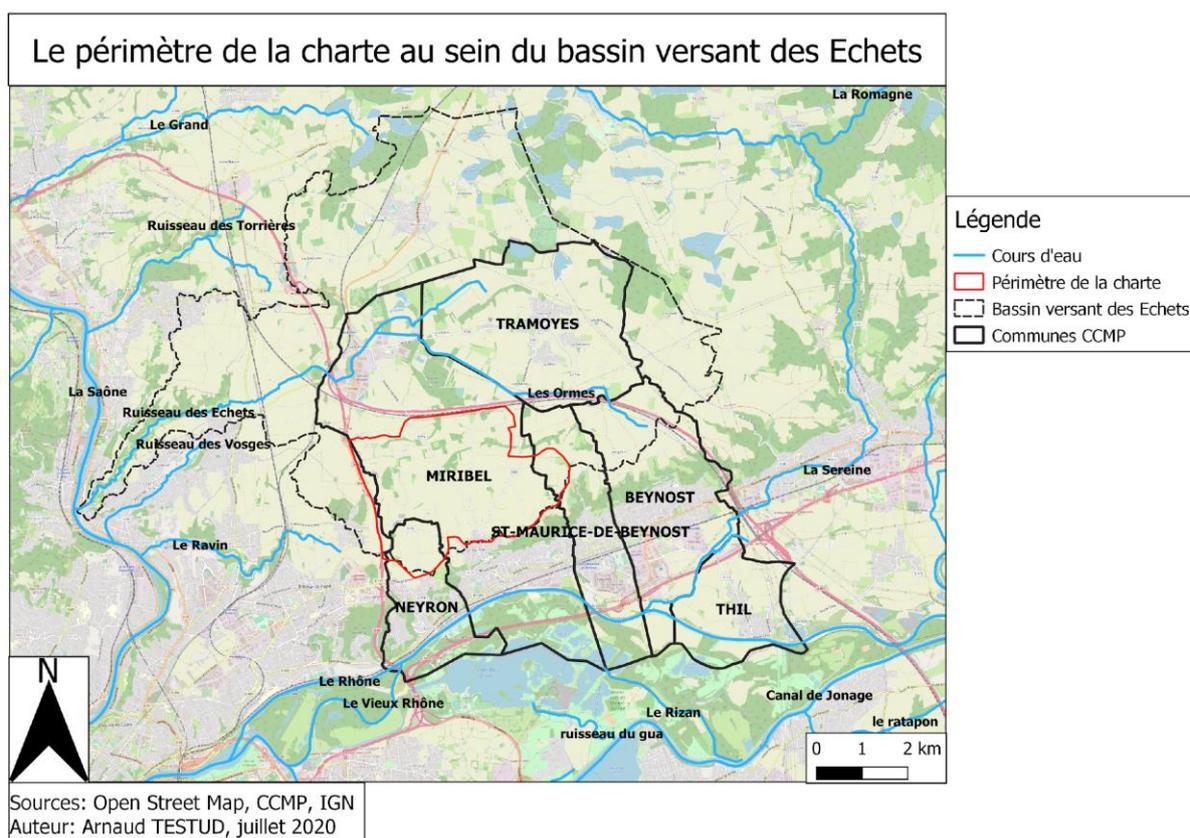


Figure 1 : Carte du périmètre de la Charte érosion agricole. Source : Bilan général de la charte érosion agricole 2016 - 2020 et pistes d'actions pour la nouvelle charte, Arnaud Testud, 2020

Les agriculteurs signataires de la charte se sont engagés à prendre part à la lutte contre l'érosion : soit au travers de pratiques culturales, soit par la mise en place d'aménagements spécifiques et plus ou moins conséquents.

Les deux principaux axes de la Charte concernaient :

- Le fonctionnement et les opérations légères (aménagements légers, entretien des bassins de rétention, des fossés, gestion des bandes enherbées, sensibilisation).
- La réalisation d'aménagements lourds sur des points identifiés sur le territoire.

Le financement de l'ensemble de ces actions est pris en charge à 100% par la CCMP. La charte érosion agricole a établi pour cinq ans un plan d'actions dont le financement s'élève au total à 200 000 euros TTC.

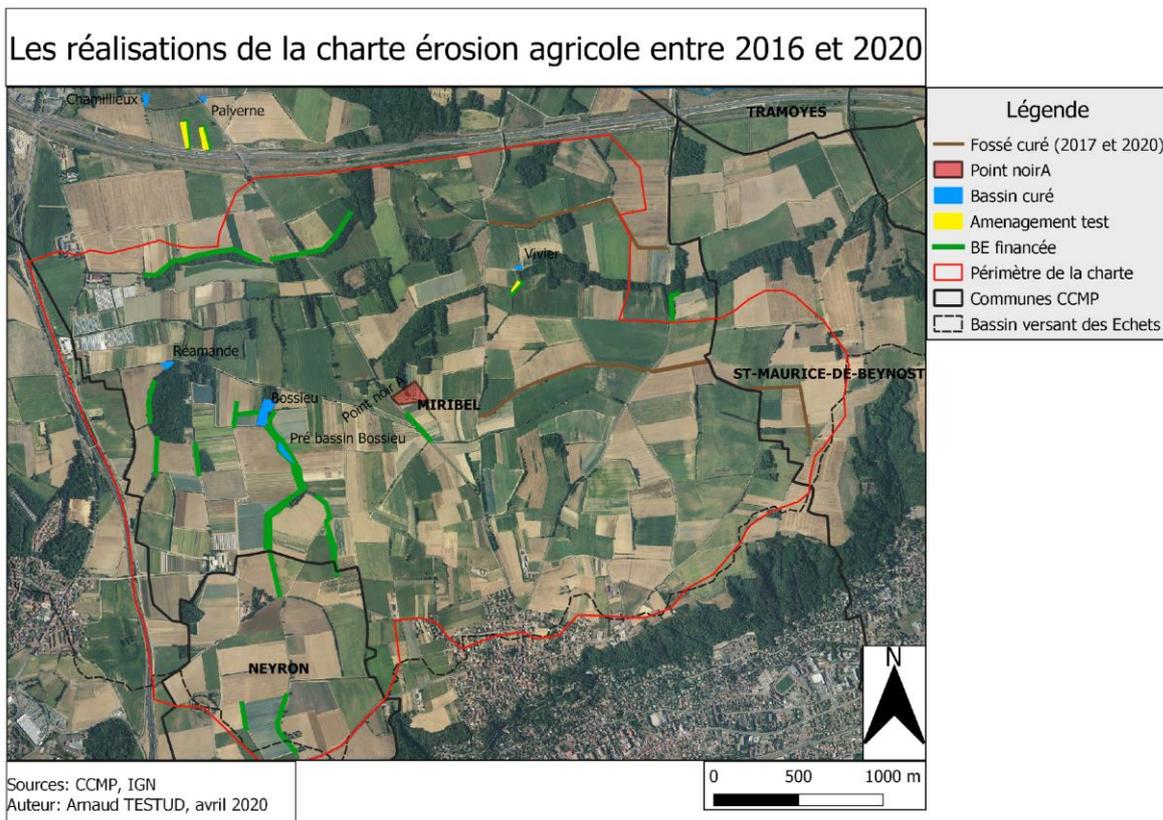


Figure 2 : Carte des réalisations de la charte érosion agricole. Source : Bilan général de la charte érosion agricole 2016 - 2020 et pistes d'actions pour la nouvelle charte, Arnaud Testud, 2020

Un bilan général de la charte érosion agricole a été réalisé en 2020 par Arnaud Testud, stagiaire à la CCMP, sur la base de 20 entretiens et un travail d'exploration sur le terrain. Le bilan est globalement positif, la charte est perçue comme un outil efficace pour lutter contre l'érosion même s'il est encore difficile de se prononcer sur les impacts à long terme.

De cette analyse est ressorti un enjeu de maintenir la dynamique de mobilisation des agriculteurs du territoire initiée par la charte et un intérêt partagé par les acteurs à continuer le travail engagé et à aller plus loin dans la prise en compte des enjeux, notamment autour des pratiques agricoles et du périmètre.

1.2.2 Le PCAET

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2021-2026, la CCMP s'est fixée des objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, d'augmentation des énergies renouvelables, de diminution des polluants atmosphériques, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la ressource en eau.

Deux actions retenues dans le cadre du PCAET portent plus particulièrement sur les questions agricoles et alimentaires : l'action 15 renforcer la résilience de l'agriculture face aux impacts du changement climatique et favoriser le développement d'une agriculture durable ; l'action 30 élaborer un projet alimentaire territorial. Ces deux actions ont finalement été regroupées dans le projet de Charte Agricole et Alimentaire, élargissant ainsi le périmètre de la précédente Charte centrée sur les problématiques érosion.

1.3 Vers une Charte Agricole et Alimentaire

1.3.1 Une stratégie portée par la Communauté de communes de Miribel et du Plateau - CCMP

La stratégie agricole et alimentaire s'inscrit dans la continuité des objectifs du PCAET, et en lien avec les réflexions déjà menées dans le cadre de la Charte Érosion Agricole 2016-2020.

L'agriculture est à la croisée des chemins de nombreuses thématiques, elle doit être pensée dans une vision systémique et durable. La démarche a pour ambition de créer des synergies, de faire converger les enjeux alimentaires et agricoles, d'aménagement du territoire et d'environnement, en lien avec les différentes compétences portées par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

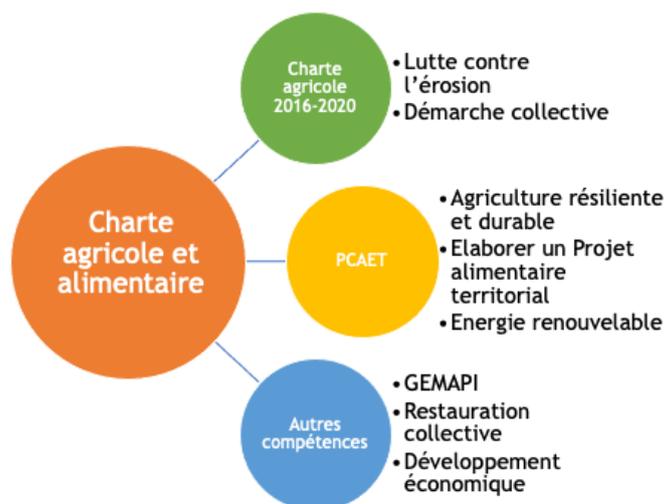


Figure 3 : Cadre de la démarche au sein de la CCMP

L'agriculture est un enjeu fort du territoire. C'est une des activités économiques prépondérantes. Ce secteur est en constante évolution, soumis, trop souvent, à des injonctions contradictoires de la part de la société, et contraint de s'adapter, dans des délais très courts, aux aléas du changement climatique. Dès lors l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire qui fixe un cap à moyen terme est une nécessité.

Enfin, au-delà des enjeux agricoles stricto-sensu, une stratégie agricole et alimentaire doit permettre de prendre en compte l'ensemble des acteurs du système alimentaire et d'intégrer les enjeux de santé publique et d'accessibilité alimentaire.

1.3.2 Mener une réflexion à l'échelle du système alimentaire

Le **système alimentaire**, selon la **définition** subtile qu'en donne le fondateur de l'économie **agroalimentaire**, Louis **Malassis** est « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (**Malassis, 1994**). Les systèmes alimentaires correspondent donc à l'ensemble des règles de fonctionnement, des modes d'organisation, des technologies et des pratiques qui déterminent les modes de consommation, de production, de transformation, de conditionnement, de stockage et de distribution des biens alimentaires.

Ils incluent donc une diversité d'acteurs :

- Les acteurs de la production (agriculteurs, éleveurs...)
- Les acteurs de la transformation
- Les acteurs de la distribution (négociants, distributeurs, restaurateurs...)
- Les mangeurs

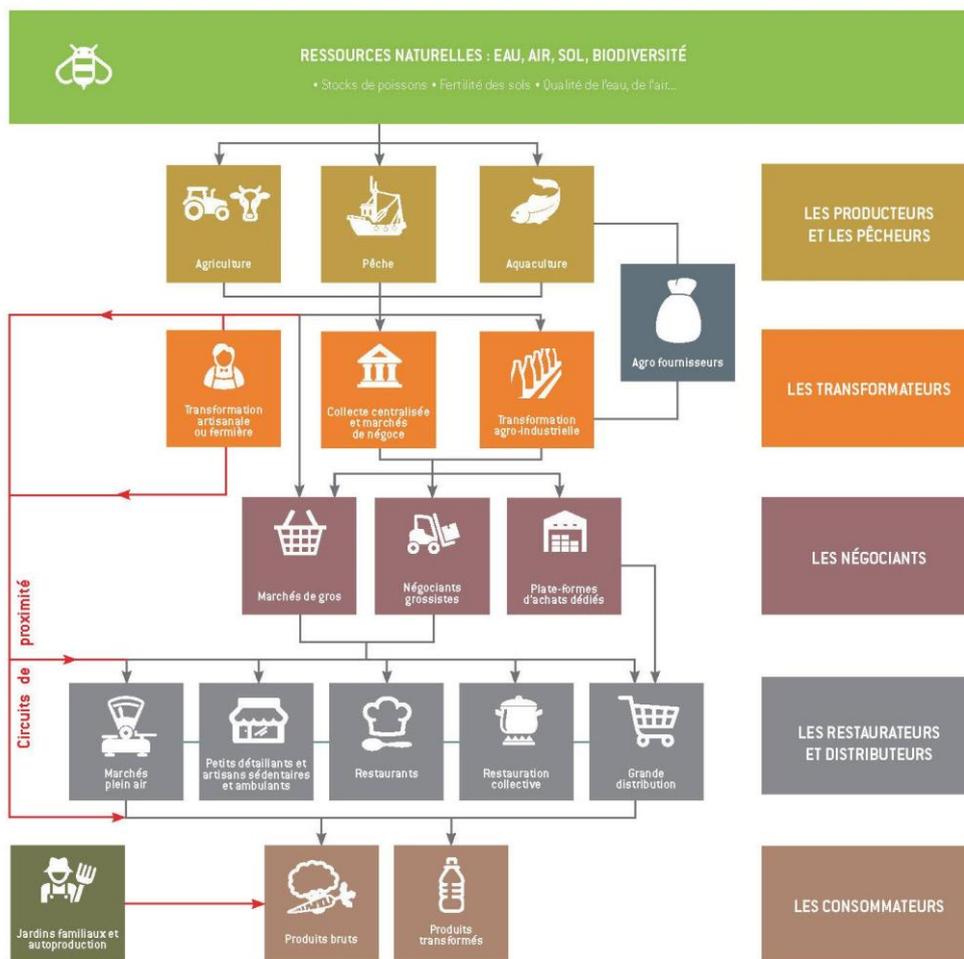


Figure 4 : Les acteurs du système alimentaire, Source : CERDD, Repères pour une alimentation durable en Nord-Pas de Calais

Historiquement, la notion de durabilité a d'abord été associée aux enjeux au stade de la production et des exploitations (impacts environnementaux, rémunération des agriculteurs...). La notion d'alimentation durable nécessite de s'intéresser à l'ensemble des acteurs du système alimentaire : des systèmes de production en amont, au secteur agro-alimentaire jusqu'à l'aval et aux consommateurs. Chaque composante du système alimentaire représente un enjeu en termes de durabilité (pollutions, Gaz à Effet de Serre, biodiversité, stabilité économique, inégalités sociales, santé et qualité sanitaire des aliments, déchets...)¹.

Le schéma suivant illustre la multiplicité des thèmes et des registres associés à la durabilité aux différentes étapes du système alimentaire.

¹ Esnouf, C., Russel, M., & Bricas, N. (2011). duALIne-durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux. Questions à la recherche. Rapport INRA/Cirad. France.

ISSUES IN THE FOOD AND BEVERAGE INDUSTRY

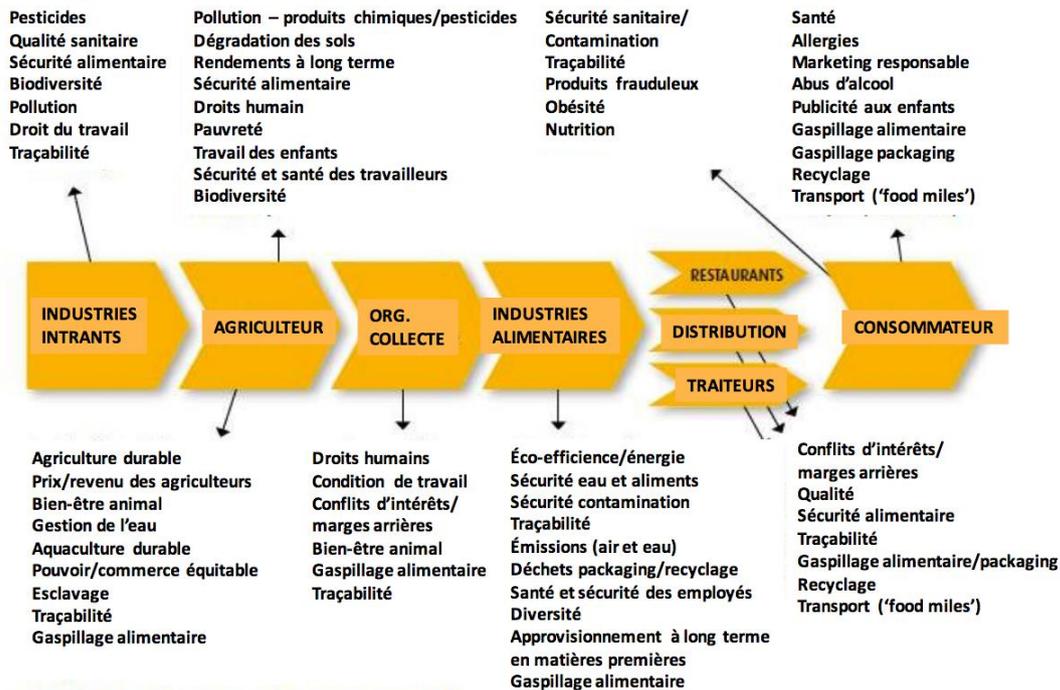


Figure 5 : : Les thèmes de la durabilité associés à la chaîne alimentaire (Ionescu-Somers & Steger, 2008, traduction ASCA)

À partir des définitions proposées d'une part par la FAO et Bioversity International et d'autre part par IPES Food (2015), une définition des systèmes alimentaires durables a été proposée par Bricas et al. (2017²), comme des systèmes qui :

- Protègent l'environnement et la biodiversité sans épuiser les ressources non renouvelables et la biodiversité et sans polluer ;
- Permettent l'accès pour tous à une nourriture suffisante, saine, nutritive et culturellement acceptable ;
- S'appuient sur un système économique inclusif favorisant la création d'emplois pour tous et réduisant les inégalités de pouvoir entre entreprises et au sein des chaînes de valeur pour une répartition plus équitable des valeurs ajoutées ;
- Favorisent la cohésion sociale et le respect de la diversité et de la dynamique des cultures ;
- Restaurent la confiance dans le système et permettent la participation des citoyens à son évolution.

Le présent rapport de diagnostic a pour objectif de synthétiser les principaux enjeux en matière d'agriculture et d'alimentation sur le territoire de la CCMP. Après une partie introductive permettant de dresser un portrait du territoire, le rapport explore les enjeux du système alimentaire de la CCMP en 3 parties :

- Une partie (3) centrée sur l'agriculture, les pratiques agricoles et enjeux environnementaux (érosion, eau, climat, biodiversité).
- Une partie (4) qui dresse un panorama des acteurs et des problématiques de la transformation et de la distribution sur le territoire. Cette partie explore le fonctionnement des circuits d'approvisionnements des filières traditionnelles aux circuits courts.

² Bricas N., Barles S., Billen G., Routhier J.L.. 2017. Les enjeux de l'urbanisation pour la durabilité des systèmes alimentaires.. In : Brand Caroline (ed.), Bricas Nicolas (ed.), Conaré Damien (ed.), Daviron Benoit (ed.), Debru Julie (ed.), Michel Laura (ed.), Soulard Christophe-Toussaint (ed.). Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches. Versailles : Ed. Quae, p. 19-41. (Update sciences et technologies).

- Enfin, la dernière partie (5) se concentre sur les enjeux du système alimentaire à l'échelle des mangeurs-consommateurs.

1.3.3 Méthodologie

Afin de présenter les grands enjeux du système alimentaire, Solagro a réalisé un premier travail d'analyse de la bibliographie et des bases de données statistiques. Ces données permettent de dresser un portrait des problématiques en lien avec l'agriculture et l'alimentation sur le territoire.

Pour réaliser ces analyses, les bases de données suivantes ont été mobilisées :

- Des données d'occupation du sol : Corine Land Cover, Registre Parcellaire Graphique, observatoire de l'artificialisation
- Description du système alimentaire à partir :
 - Des données statistiques existantes à l'échelle nationale, régionales, départementales : Agreste, INSEE, SIERNE et BPE... ;
 - Des études existantes mises à disposition par le commanditaire : portraits de territoire, notes de conjoncture, diagnostics réalisés dans le cadre de documents d'urbanisme ;
 - Des calculateurs de durabilité des systèmes alimentaires en ligne : CRATER et PARCEL ;
 - Des données disponibles auprès des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et des associations du Territoire (Chambre Régionale et Départementale d'Agriculture, Interprofessions régionales...) ;
 - Diagnostics agricoles, annuaires de producteurs, base de données existantes... ;
- Pour la dimension environnementale : Les études conduites sur les liens eau et agriculture, les évaluations et bilans de mesures agroenvironnementales (MAEC) mises en place sur le territoire, les études menées par les OPA et acteurs de la bio sur les pratiques agroenvironnementales, les diverses études menées à l'échelle régionale ou nationale : agriculture à haute valeur naturelle, PSE, BDD Canari etc. ;
- Bilan des GES et stockage carbone : PCAET

Des entretiens individuels ont été réalisés par la CCMP auprès d'acteurs du territoire :

- Les membres du Comité de Suivi que sont la Chambre d'Agriculture, les Présidents et représentants des Associations Foncières, Mr Georges, Mr Olivier, Mr Varay, Mr Geoffray un exploitant de Thil, Mr Zimerli, le Symalim et l'association ADABIO.
- 22 exploitants agricoles du territoire en grandes cultures, maraichages et/ou élevage.
- 6 Distributeurs du territoire (Basse-Cour et Potager, Amap'orte, Miribel, La Ferme de Miribel, La Vie Claire, Biocoop, Carrefour Market).
- L'association des Restau du Cœur, le Secours Catholique ainsi que les centres sociaux de Miribel et Saint- Maurice-de-Beynost : CESAM et ARTEMIS

2 LE TERRITOIRE DE LA CCMP

2.1 Entre plateau agricole et plaine urbaine

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est un territoire de la Côtère de l'Ain, en périphérie de Lyon, située au Sud-Ouest du Département de l'Ain. Elle est composée de 6 communes : Beynost, Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil et Tramoyes.

La CCMP est peuplée de 23 839 habitants sur une surface de 6 553 hectares soit une densité de population de 367 hab/m² (= 3,1 fois la densité de la France métropolitaine).

On distingue trois entités majeures sur le territoire :

- Le plateau de Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost et Tramoyes, une partie très agricole, principalement occupée par des cultures de légumes ou de céréales.
- La plaine fortement urbanisée, le long du Rhône avec un poids démographique beaucoup plus important. À l'exception du village de Thil, espace agricole dans la plaine urbanisée.
- Au Sud, une partie du parc de Miribel Jonage.

La proximité du territoire avec l'agglomération lyonnaise lui assure une très bonne desserte : axes autoroutiers (A432 et A42) et ferroviaires.

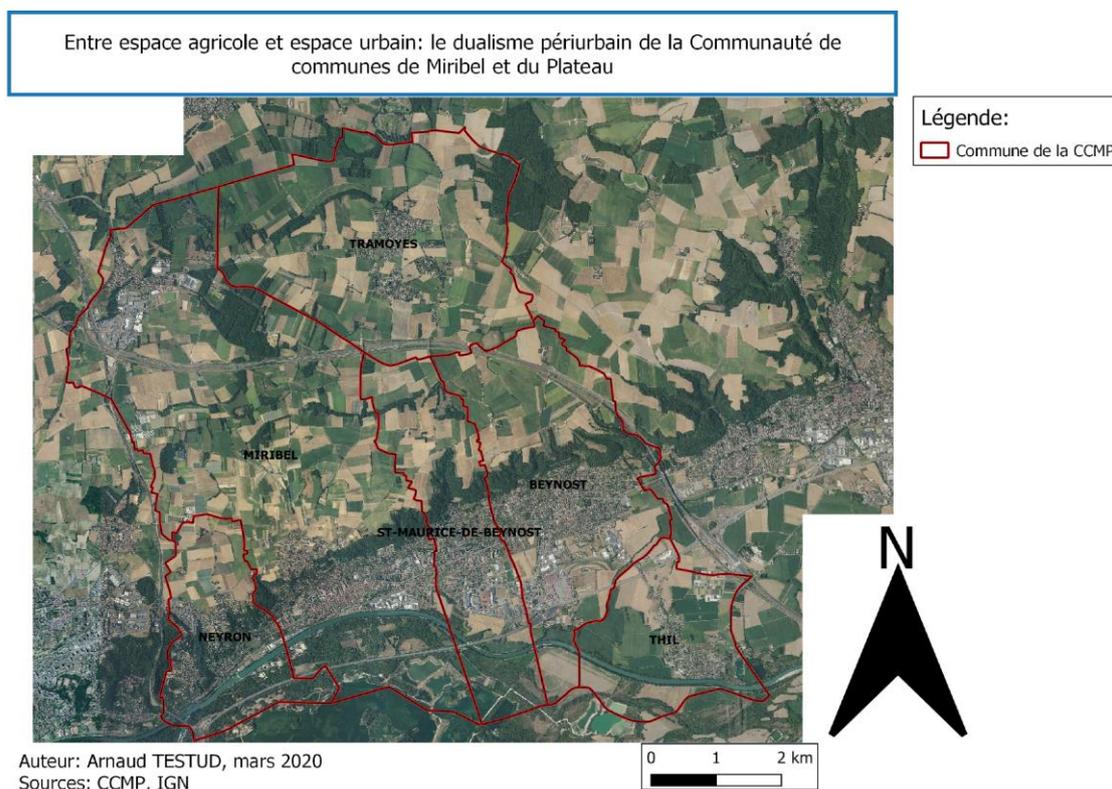


Figure 6 : Le territoire de la CCMP. Source : Bilan général de la charte érosion agricole 2016 - 2020 et pistes d'actions pour la nouvelle charte, Arnaud Testud, 2020

2.2 Un territoire densément peuplé

Sur le territoire de la CCMP, la densité de population est de 367 habitants au km², soit beaucoup plus importante qu'à l'échelle du département de l'Ain (112 hab/km²) ou de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) (114 hab/km²).

Population	CCMP	Ain	AURA
Population en 2018	24 062	647 634	7 994 459
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2018	367,0	112,4	114,7
Superficie en 2018, en km²	65,6	5 762,4	69 711,1
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	1,0	0,9	0,6
Dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	0,5	0,5	0,3

Tableau 1: Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021

D'après l'INSEE, la population de la Communauté de communes est en constante augmentation depuis 1968, avec un début de stabilisation depuis 2010. Elle a quasiment doublé sur cette période passant d'environ 12 000 habitants à un peu plus de 24 000 en 2018.

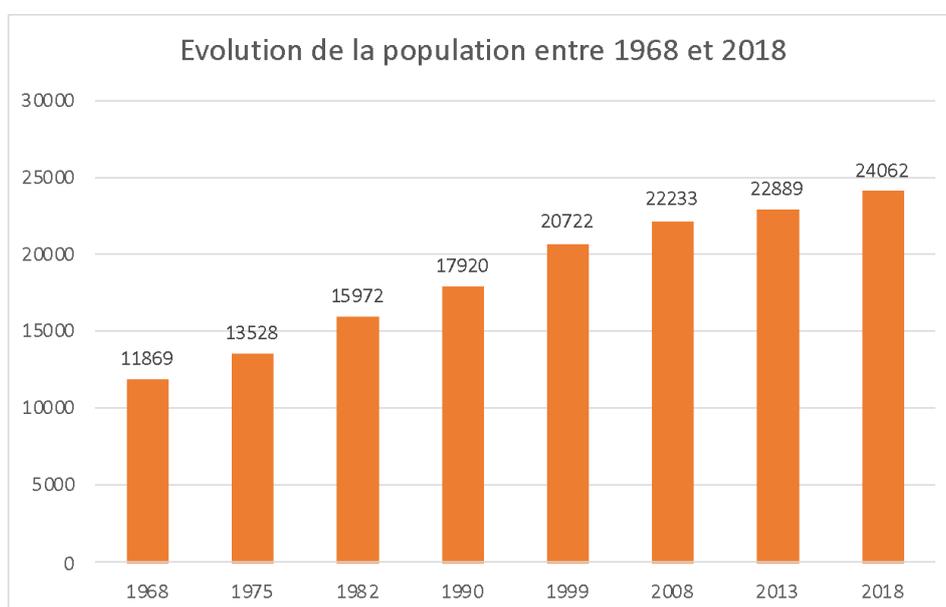


Figure 7 : Évolution de la population entre 1968 et 2018 sur le territoire de la CCMP, source INSEE

Cette tendance est observée dans toutes les communes de la CCMP et particulièrement à Tramoyes où la population a été multipliée par plus de 4 entre 1968 et 2018. Cela s'explique par l'influence de l'aire d'attraction lyonnaise et la croissance de la Métropole.

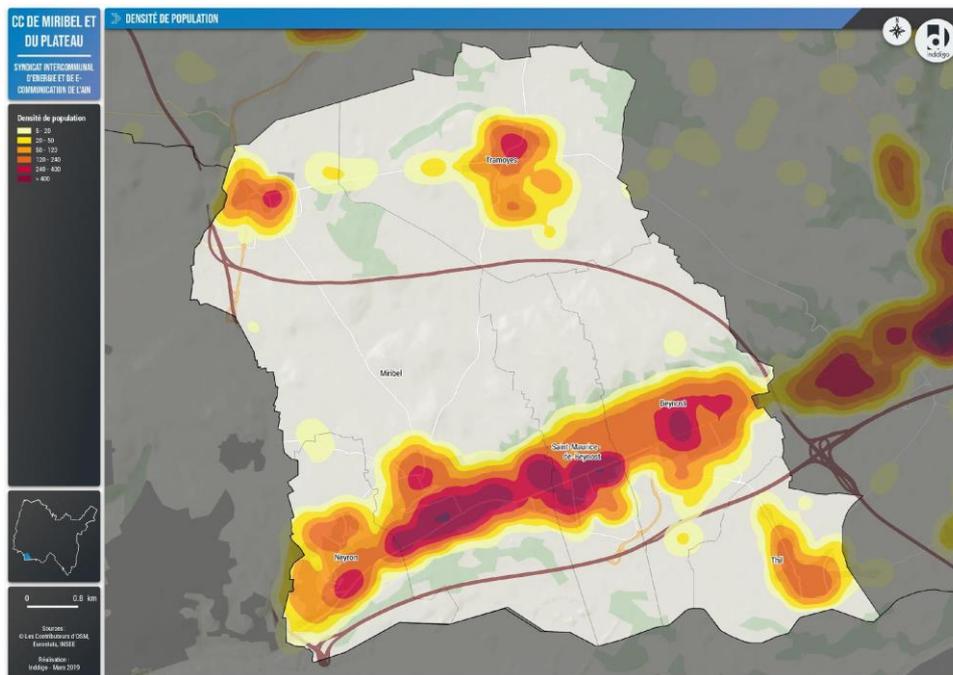


Figure 8 : Densité de population sur le territoire de la CCMP, source diagnostic de PCAET, réalisation Inddigo 2019

Logiquement, les densités de population les plus importantes du territoire correspondent aux zones urbaines de la CCMP. Les territoires agricoles du plateau sont peu soumis au phénomène d'étalement urbain au niveau de la côtière. Cela est moins vrai sur le plateau pour la commune de Tramoyes.

2.3 Le foncier : occupation du sol et artificialisation

2.3.1 Un territoire péri-urbain orienté vers la production agricole

L'occupation du sol du territoire de la CCMP est principalement orientée vers la production agricole. Les terres labourables (cultures) prédominent avec 57% du territoire loin devant les prairies (1%) et les autres surfaces agricoles (7%) qui représentent les cultures pérennes ou les très petites parcelles.

Dans ce contexte péri-urbain, l'artificialisation du territoire est importante avec 24% du territoire artificialisé. La forêt est également très peu présente sur le territoire avec seulement 8% de la surface totale.

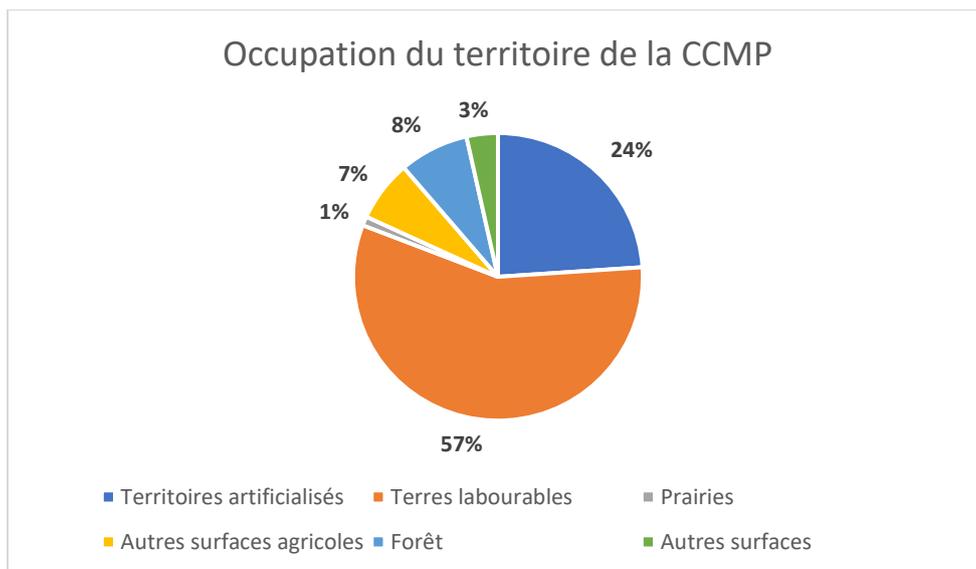


Figure 9 : Occupation du territoire de la CCMP en 2018, source : Corine Land Cover

Années	Territoires artificialisés	Terres labourables	Prairies	Autres surfaces agricoles	Forêt	Autres surfaces
1990	1 462	3 339	501	300	824	125
2000	1 455	3 876	138	281	660	143
2006	1 475	3 852	89	313	681	143
2012	1 569	3 729	71	450	509	225
2018	1 569	3 729	67	450	509	229

Tableau 2: Évolution de l'occupation du territoire en ha entre 1990 et 2018, source Corine Land Cover

On observe plusieurs évolutions significatives sur le territoire :

- Évolution continue des territoires artificialisés ;
- Diminution des prairies au profit des terres labourables entre 1990 et 2000 ;
- Diminution des forêts sur la même période.

2.3.2 Un territoire sous la pression de l'artificialisation

L'artificialisation se définit comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

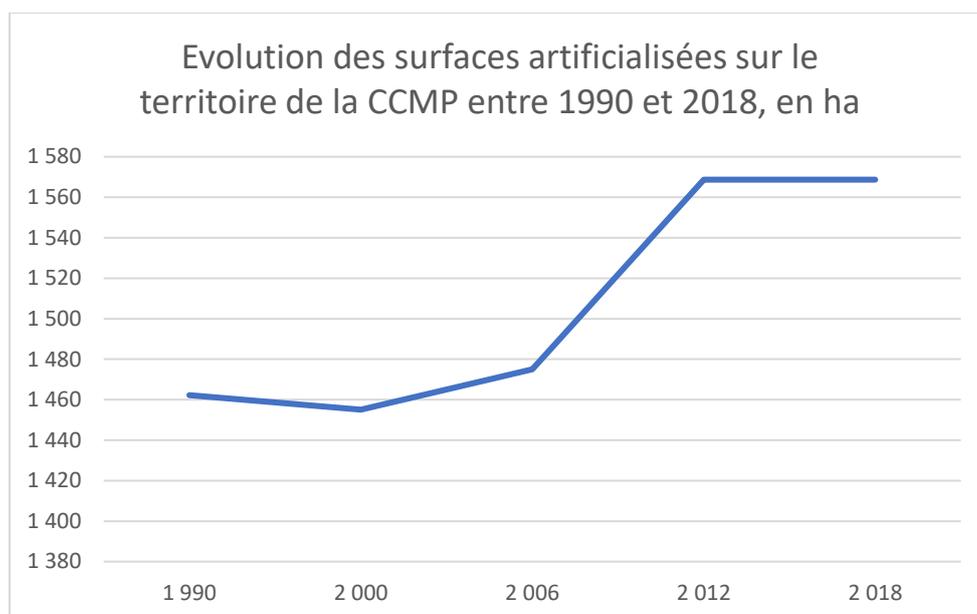


Figure 10 : Évolution des surfaces artificialisées sur le territoire de la CCMP entre 1990 et 2018, source : Corine Land Cover

L'évolution de l'artificialisation sur le territoire s'est surtout déroulée sur la période 2006-2012.

Point de vigilance : La base de données CORINE Land Cover permet d'apprécier rapidement l'occupation du sol et son évolution. Cependant, à l'échelle d'un territoire comme la CCMP on observe quelques limites, notamment le fait que le seuil de description est de 25 ha. Par exemple, l'urbanisation diffuse au sein des terres agricoles n'est pas prise en compte. De la même manière la maille de changement d'occupation se fait à partir de 5 ha, ce qui ne permet pas d'apprécier une urbanisation progressive, mais plutôt par à coup, comme on l'observe sur ce territoire.

L'observatoire national de l'artificialisation des sols propose une autre manière de suivre et de comptabiliser l'évolution des surfaces artificialisées d'un territoire à partir des fichiers fonciers. Les fichiers fonciers sont une base de données retraitée par le Cerema à partir des données « MAJIC »³. Ces données sont issues du traitement de la taxe foncière et regroupent, à un niveau national, les données des parcelles, des locaux et des propriétaires. La base est créée chaque année depuis 2009, et contient les données au 1^{er} janvier de l'année.

Entre autres, les parcelles comprennent, pour chacune d'entre elles, la surface artificialisée et non artificialisée. Elles permettent ainsi, par comparaison entre chaque millésime, d'évaluer le changement d'usage des sols, et donc l'artificialisation.

La base de données est issue des déclarations fiscales liées à la taxe foncière.

³ « Mise à jour de l'information cadastrale », nom du système d'information de la Direction Générale des Finances Publiques.

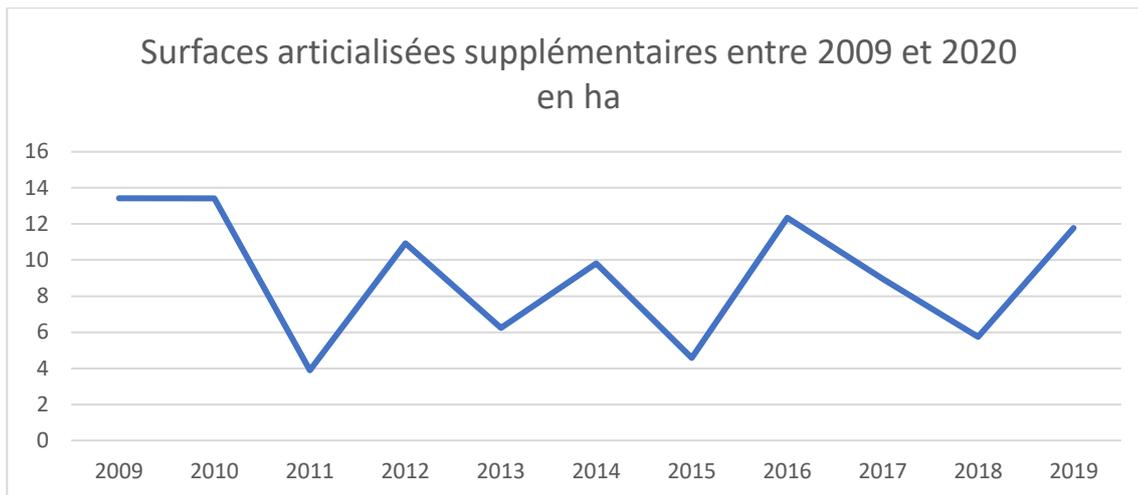


Figure 11 : Surfaces artificialisées supplémentaires entre 2009 et 2020, source : Observatoire national de l'artificialisation des sols

Au total, les surfaces artificialisées supplémentaires entre 2009 et 2020 représentent 101 ha, soit 1,54% de la surface totale du territoire.

Les espaces naturels et agricoles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité :

- La transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement ou fait disparaître l'habitat des espèces animales ou végétales de cet espace naturel, et peut conduire à leur disparition d'un territoire,
- Un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.

Par ailleurs, l'artificialisation des sols est également un enjeu important dans les stratégies de gestion des risques inondations. En effet, un sol imperméabilisé est étanche et ne permet plus à l'eau de pluie de s'y infiltrer. Cela a pour conséquence directe le ruissellement de l'eau sur les surfaces concernées et provoque des inondations en cas de fortes intempéries.

Le rythme d'artificialisation correspond au ratio entre le nombre d'hectares agricoles, naturels et forestiers qui ont été artificialisés en moyenne sur une période donnée et la surface agricole utile productive disponible au début de la période. Cette valeur doit tendre vers zéro dans le cadre d'un objectif de zéro artificialisation nette.

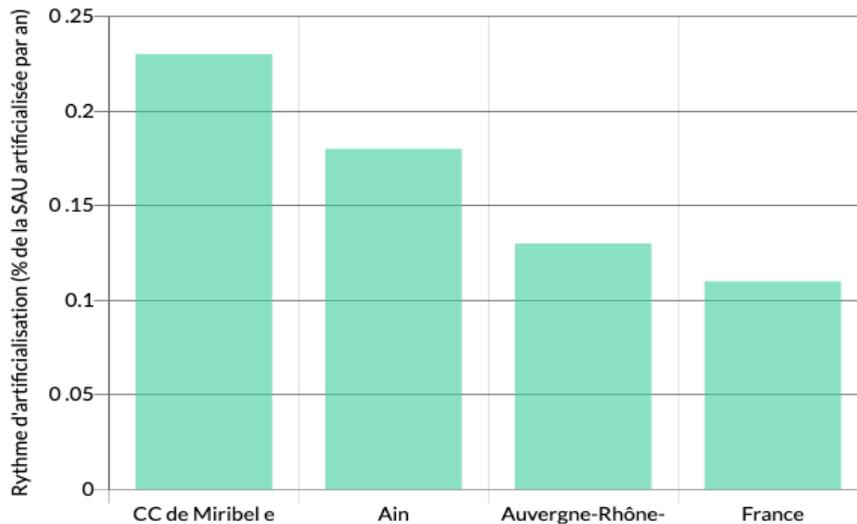


Figure 12 : Rythme d'artificialisation entre 2011 et 2016, comparaison entre la CCMP, le Département de l'Ain, la Région AURA et la France. Source CRATER données Observatoire national de l'artificialisation des sols

Pour le territoire de la CCMP, le rythme d'artificialisation est de 0,23% par an entre 2011 et 2016, soit supérieur à la moyenne départementale (0,18%), régionale (0,13%) et nationale (0,11%). Cela s'explique notamment par la pression foncière liée à l'influence de l'aire d'attraction lyonnaise et l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire de la CCMP.

La France s'est engagée à atteindre la « neutralité carbone » en 2050. Cet objectif suppose de renforcer les dynamiques de stockage de carbone, par les écosystèmes naturels (ou d'autres dispositifs) et de réduire l'artificialisation des sols, ceux-ci étant d'importants « puits » de stockage du carbone. Le plan biodiversité, présenté en juillet 2018, fixe comme feuille de route le « zéro artificialisation nette », toute artificialisation devant être compensée.

Le ministère de la transition écologique et solidaire promeut à ce titre la démarche ERC pour limiter les impacts environnementaux des aménagements (éviter / réduire / compenser) :

- Éviter : Commencer par réhabiliter des espaces existants (logements vacants, friches industrielles) afin de répondre aux dynamiques démographiques dans les limites urbaines actuelles.
- Réduire : Optimiser les nouveaux aménagements pour une emprise au sol minimale. Cela s'entend à l'échelle du bâtiment mais aussi des espaces induits (parkings par exemple qui peuvent être conçus en sous-sol) en intégrant bien les infrastructures de desserte. Ainsi, une attention particulière doit être conduite sur la localisation des espaces de logements et de services, en cohérence avec la limitation des besoins en déplacements.
- Compenser : Il est possible de compenser une partie de l'artificialisation par des actions de reconstitution d'un sol susceptible d'accueillir de nouveau de la végétation. L'effet de la compensation reste à nuancer : la « désartificialisation » des sols permet de relancer un processus de stockage de carbone dans les sols mais ce processus est bien plus lent que le processus de déstockage. Néanmoins, il est possible de travailler sur les espaces urbains actuels en réimplantant des espaces arborés ou des prairies naturelles qui participent en parallèle à la préservation de la biodiversité.

Paroles d'acteurs – Aménagement et mobilité : un enjeu pour le monde agricole

« On modifie des routes pour des vélos, c'est très bien, mais comment je passe avec ma moissonneuse ». La voirie pose de nombreux soucis aux exploitants qui ont, pour la plupart, une partie de leur exploitation éloignée de leur dépôt. Outre les aménagements cyclables qui réduisent une partie des chaussées rendant difficile la circulation de leurs engins agricoles, la pression foncière, l'artificialisation croissante des terres augmentent considérablement le nombre d'usagers sur la route, les contraignant encore davantage.

2.4 Quelle place pour l'agriculture sur le territoire ?

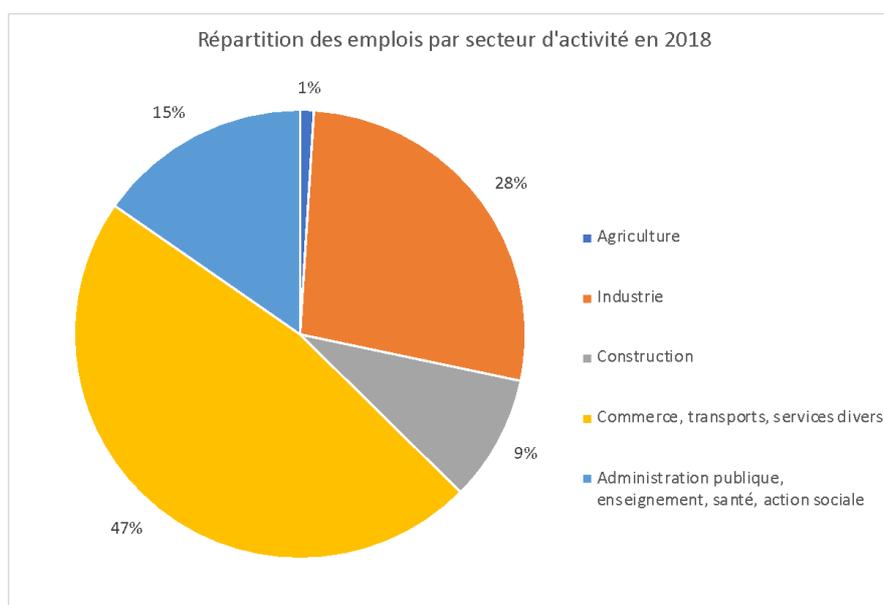


Figure 13 : Répartition des emplois par secteur d'activité en 2018, source : INSEE

Bien que premier poste d'occupation des sols sur le territoire de la CCMP, le secteur agricole représentait 1% des emplois en 2018 soit environ 120 personnes.

Les agriculteurs exploitants représentaient 0,4% de l'emploi total en 2018, soit 50 agriculteurs exploitants, contre 0,7% en 2008 et 2013. Cette diminution relative pourrait s'expliquer par une éventuelle diminution du nombre d'exploitations sur le territoire comme on l'observe à l'échelle départementale pour le RA 2020 (les données du RA 2020 ne sont pas encore disponibles à l'échelle des communes). Autres phénomène de fond : la mutation plus généralisée de l'emploi agricole vers des formes sociétaires et une augmentation relative à l'échelle nationale du salariat (cf. tableau ci-dessous).

Main d'œuvre des exploitations
Ain

	nombre d'actifs			volume de travail (ETP)		
	2010	2020	évolution	2010	2020	évolution
main d'œuvre totale ¹	12 624	8 564	-32 %	5 907	5 081	-14 %
chefs d'exploitations, coexploitants	5 224	4 004	-23 %	3 876	3 242	-16 %
└ dont coexploitants familiaux	916	786	-14 %	758	713	-6 %
main d'œuvre familiale ²	1 688	603	-64 %	672	344	-49 %
saliés permanents ³	1 242	1 379	11 %	986	1 154	17 %
saisonniers et saliés occasionnels	4 470	2 578	-42 %	372	340	-9 %

¹ hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations
² membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet) hors coexploitants ou associés actifs familiaux
³ hors famille

source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020p
champ : sièges dans le territoire, sup. au seuil, hors collectifs ou vacantes
s : secret statistique
- : pas de données

Tableau 3: Main d'œuvre des exploitations dans l'Ain, source Agreste RA 2010 et 2020

Dans une moindre mesure qu'aux échelles nationale, régionale et départementale, la part de l'emploi agricole au sein de la population a largement diminué entre 1988 et 2010, passant de 1,12% à 0,66%. Le faible nombre d'actifs par rapport à la population totale du territoire s'explique par sa situation périurbaine et sa forte densité de population.

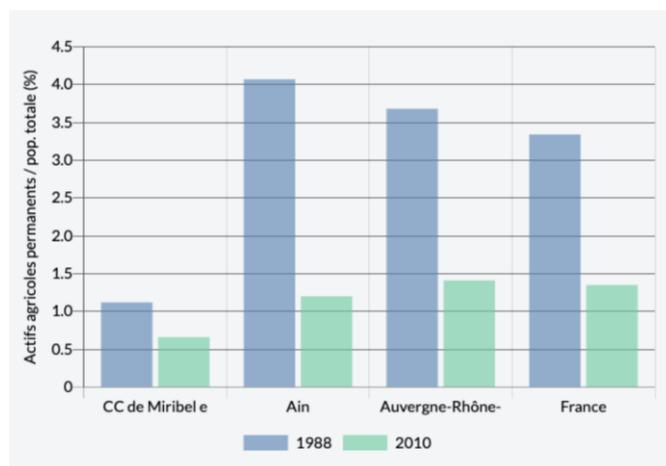


Figure 14 : Part de l'emploi agricole sur le territoire de la CCMP et comparaison avec les échelles supra entre 1988 et 2010. Source : Crater, données recensements agricoles 1988 et 2010

Paroles d'acteurs - Faire revenir l'emploi agricole sur le territoire :

Le monde agricole ne fait pas exception au constat qu'il est aujourd'hui difficile de trouver de la main d'œuvre régulière. Nombre d'exploitants sont seuls ou « à minima » faute de trouver des salariés motivés. C'est là aussi un véritable enjeu des exploitants que de « re » donner envie aux personnes de venir travailler dans les champs.

Le devenir des exploitations agricoles est un enjeu plus global. Aujourd'hui, l'âge moyen des chefs d'exploitation en France est de 52 ans en 2016 d'après Agreste. Dans l'Ain, 27 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans en 2020, dont l'avenir est plutôt généralement incertain (10% des cas) ou le départ à la retraite n'est pas envisagé dans l'immédiat (9% des cas).

*Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans
Ain*

	exploitations		SAU (ha)	
	2020	part	2020	part
nombre d'exploitations non concernées	2 210	73 %	201 651	82 %
total d'exploitations concernées	805	27 %	43 082	18 %
dont :	–	–	–	–
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	265	9 %	12 680	5 %
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	179	6 %	16 876	7 %
ne sait pas	287	10 %	11 118	5 %
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	68	2 %	2 210	1 %
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	6	0 %	199	0 %

source : Agreste – recensement agricole 2020p
 champ : sièges dans le territoire, sup. au seuil
 s : secret statistique
 – : pas de données

Tableau 4: *Devenir des exploitations dans l'Ain, source Agreste RA 2020*

Paroles d'acteurs – La reprise des exploitations, un enjeu pour maintenir une activité agricole sur le territoire

Le territoire de la CCMP ne contredit pas les statistiques nationales qui prédisent que d'ici 5 à 10 ans, 1 exploitant sur 2 partira à la retraite et, dans un certain nombre de cas, sans relève annoncée. « *Installer un jeune* » revient souvent dans le discours des exploitants lorsque la question de leur succession est abordée. La relève sur des exploitations maraîchères n'est pas aisée car le métier est perçu comme difficile et contraignant notamment au regard des aléas climatiques toujours plus nombreux et toujours plus fort et imprévisibles. La problématique de la reprise est donc prégnante chez les agriculteurs du territoire. Ils souhaitent transmettre à des jeunes afin de poursuivre le travail d'une vie.

Perçue comme une fierté de voir leur exploitation perdurer et permettre ainsi le maintien de petites exploitations sur le territoire, la relève par des « jeunes », qui diversifieraient les cultures, favoriseraient les circuits courts et entameraient une transition BIO de leur exploitation est dans les têtes. La transition BIO peut s'envisager si on a un repreneur mais si *non* « *à quoi bon entamer un travail dont on ne verra pas les fruits* » ? Ainsi les jeunes sont attendus pour entamer cette transition qui s'orientera vers la BIO ou tout du moins vers des productions « *plus naturelles davantage en équilibre avec la biodiversité alentour* ».

Du côté des potentiels repreneurs, le poids des investissements et la pénibilité du travail peut refreiner les envies de s'investir dans ce métier.

Paroles d'acteurs – Changer les regards

Certains agriculteurs du territoire ressentent un certain malaise face aux attentes de la société civile, notamment environnementales.

« Ils nous glorifient lors du 1er confinement, mais ils nous voient arriver avec un pulvérisateur et ils nous traitent de monstre ».

« Tout le monde veut des agriculteurs mais des propres qui ne salissent pas les routes ».

D'après eux, le métier d'agriculteur n'est pas reconnu à sa juste valeur, notamment celle de subvenir aux besoins en nourriture du reste de la population. Le dialogue entre le monde agricole et les riverains peut être tendu, ce qui génère des frustrations de chaque côté.

2.5 Analyse AFOM :

Forces

- Une surface agricole utile importante avec une prédominance de terres labourables
- Proximité directe de la métropole lyonnaise

Opportunités

- Un territoire attractif avec un bassin de consommation important

Faiblesses

- Une cohabitation parfois compliquée dans les usages du territoire
- Manque de main d'œuvre agricole
- Faible proportion d'espaces naturels ou forestiers

Menaces

- Pression urbaine et augmentation des surfaces artificialisées
- Des exploitations à l'avenir incertain, enjeu de reprise

3 PORTRAIT DE L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

3.1 Productions et pratiques agricoles

3.1.1 À l'échelle départementale : une prédominance des systèmes en polyculture élevage

On dénombre 8 100 actifs agricoles permanents dans le département de l'Ain, dont 5 224 chefs d'exploitation et 2 930 salariés de la production agricole.

La surface agricole utile totale est de 245 000 hectares (ha) dont 10 300 ha en bio ou en cours de conversion bio. La surface moyenne par exploitation est de 60 ha.

L'agriculture de l'Ain est diversifiée, mais principalement orientée vers les productions animales avec 7 productions sous signe de qualité (Appellation d'origine protégée - AOP, Indication géographique protégée - IGP, Label Rouge). Les exploitations agricoles du département sont essentiellement orientées en système de polyculture-élevage : plus de 60 % des exploitations ont une activité élevage. L'élevage bovin est le plus important, notamment avec la filière bovin lait dont la dynamique est tirée par les filières AOP et la présence d'outils de collecte et de transformation (20 entreprises de collecte et 14 ateliers de transformation). Pour les productions carnées, la filière bovin viande reste la plus importante (liée à la production laitière) avant les porcins, les volailles, ovins, caprins puis équins.

Une part importante des exploitations (30 %) sont également spécialisées en grandes cultures (96 000 ha). La culture principale est le maïs (grain et ensilage), devant le blé, les oléagineux, l'orge et le triticale.

La production légumière est également importante avec les filières maraîchage et légumes plein champ (pommes de terre). La viticulture est également développée dans l'Ain avec 2 AOC (vins du Bugey et de Seyssel) et 2 IGP (Coteaux de l'Ain, fine et Marc du Bugey).

Le département de l'Ain est également marqué par la tradition piscicole qui perdure dans les étangs de la Dombes : 1 100 étangs sur 11 200 ha et 1 200 t de poissons produits par an.

3.1.2 Productions sur le territoire de la CCMP : une prédominance de grandes cultures

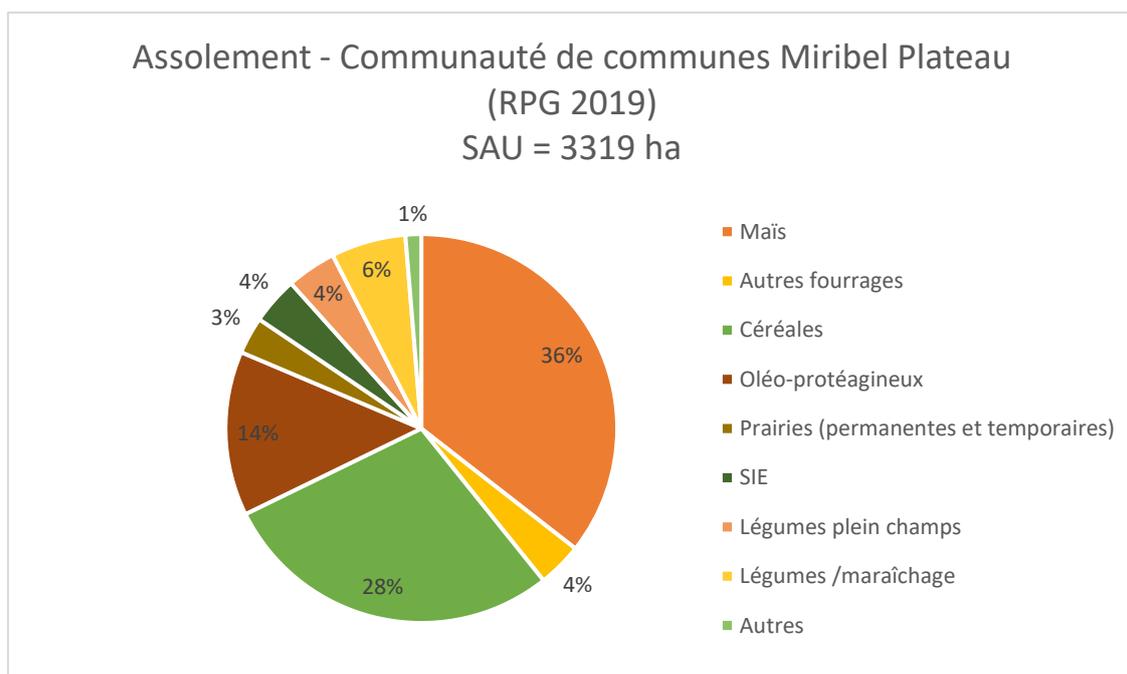


Figure 15 : Assolement de la CCMP. Source RPG 2019

Le territoire de la CCMP est marqué par la prédominance des grandes cultures qui représentent 81% de la sole du territoire. Le maïs est la culture prédominante avec 36% des surfaces du territoire devant les autres céréales : le blé (26% des surfaces) et l'orge (2% des surfaces). Les codes cultures du RPG 2019 ne permettent pas de déterminer la part des maïs grain et du maïs ensilage. Les oléo-protéagineux sont également cultivés sur le territoire avec le soja, devant le tournesol et le colza. Malgré la forte orientation des fermes du département en polyculture-élevage, les prairies sont très peu présentes sur le territoire de la CCMP : seulement 1% de la SAU en prairie permanente et 2% de la SAU en prairie temporaire. **Le maraîchage est très développé avec 6% de la SAU devant le légumes plein champs (4% des surfaces)** principalement des pommes de terre.

À noter que **les cultures de printemps (maïs, tournesol, soja, pommes de terre et sorgho) occupent 1 600 ha soit 48% de la SAU.**

Communauté de communes
MIRIBEL PLATEAU

Registre parcellaire graphique et cours d'eau

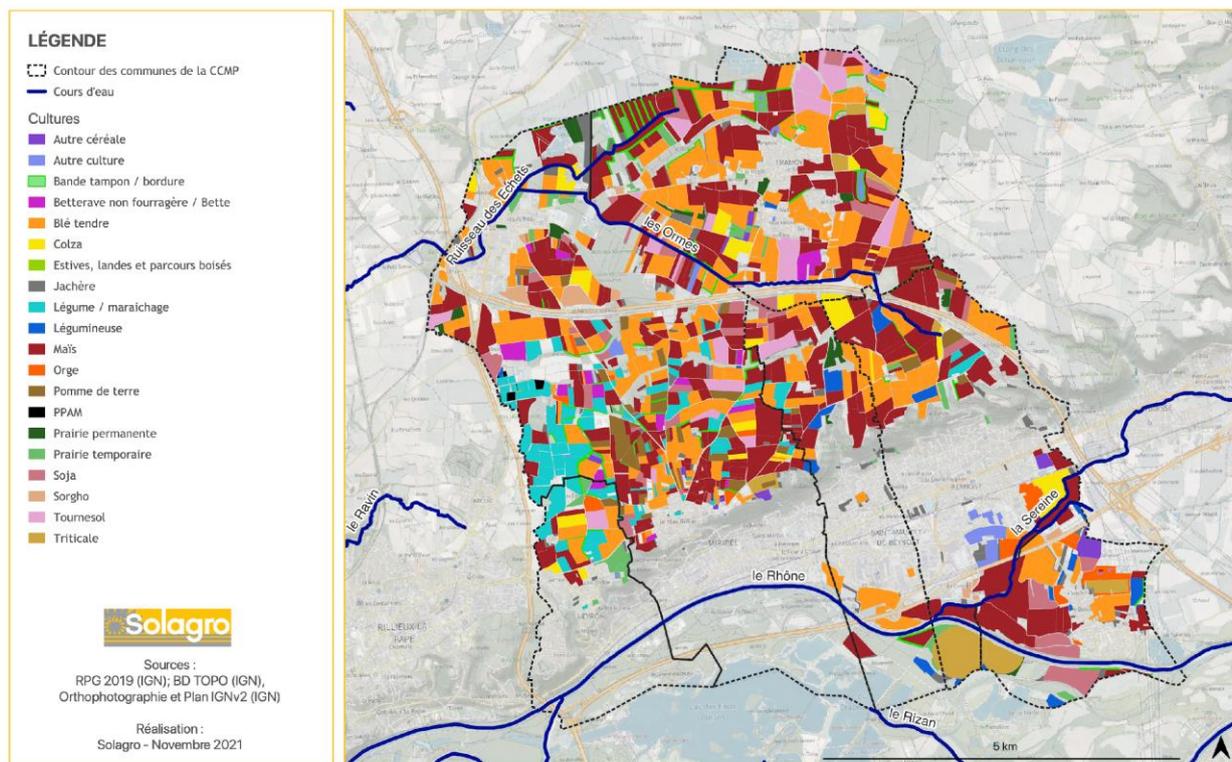


Figure 16 : Répartition des cultures sur le territoire de la CCMP. Source : RPG 2019, BD TOPO.

La carte ci-dessus nous permet d'apprécier la répartition des cultures sur le territoire. Le maraîchage est principalement localisé à l'ouest du territoire sur les communes de Neyron et Miribel, à proximité de la métropole Lyonnaise. Le maïs et les grandes cultures en général sont répartis sur l'ensemble du territoire avec un fort tropisme à l'est sur les communes de Thil et Tramoyes.

Sur le territoire, le morcellement parcellaire n'est pas homogène, les parcelles sont de petites tailles surtout sur la commune de Miribel, également sur la commune de Neyron. Les parcelles sont de tailles plus importantes sur les communes de Thil, Beynost et Tramoyes avec 14 parcelles de plus de 15 ha cultivées en grandes cultures.

À noter : au sud du territoire, dans le Grand Parc de Miribel Jonage, des parcelles de prairies sont visibles depuis les images satellites qui ne sont pas répertoriées sur le RPG 2019. Il s'agit de parcelles non déclarées à la PAC.

Comme le témoigne l'analyse du RPG, l'agriculture du territoire est principalement orientée vers les productions végétales (grandes cultures et maraîchage) à l'inverse de l'orientation polyculture élevage qui prédomine dans le département de l'Ain. Le RA 2010 nous indique quelques productions animales, notamment des producteurs de volailles (environ 30 000 têtes), un élevage d'ovins (de l'ordre de 100 têtes environ) sur la commune de Tramoyes. À noter que quelques élevages bovins lait et viande étaient recensés en 2010 mais ils n'existent plus aujourd'hui. On note cependant un élevage porcin sur le territoire : la Ferme des Fresne située à Tramoyes.

3.1.3 Pratiques agricoles

3.1.3.1 *Un développement important de l'agriculture biologique*

Pour le territoire de la CCMP, la surface agricole biologique est de 622 ha ce qui représente 20 % de sa surface agricole utile productive soit 2,2 fois la moyenne nationale.

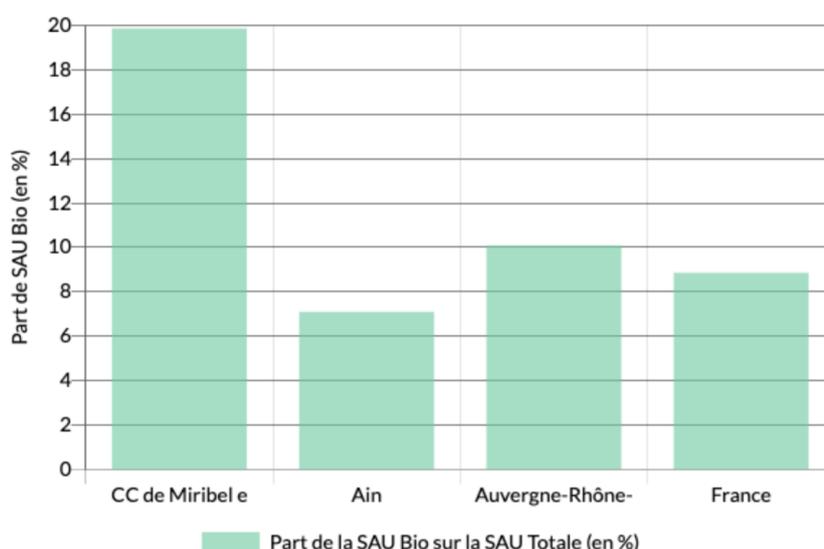


Figure 17 : Comparaison de la SAU en bio du territoire avec d'autres échelles géographiques. Source : Crater

Le fort développement de l'agriculture biologique sur le territoire peut s'expliquer par la proximité avec l'agglomération lyonnaise. En effet, Lyon représente un bassin de consommation très important avec 1,4 M d'habitants, ce qui permet de développer les circuits courts et l'offre de produits bio pour les territoires voisins.

Au-delà de l'accompagnement proposé par les acteurs du développement agricole (Chambres d'agriculture, groupement bios, CIVAM, etc.) pour accompagner les agriculteurs vers l'agriculture biologique, certains acteurs des filières se positionnent en direct avec les agriculteurs pour faire évoluer l'offre de produits bio. C'est le cas de la filière "Graines de Lyon" en partenariat avec les magasins spécialisé en bio "La vie Claire" dont un producteur jouxte le territoire de la CCMP : la création de la filière a permis de rassurer les exploitations agricoles et de réaliser les investissements nécessaires à la conversion en bio, notamment le matériel de désherbage alternatif mais également la traçabilité, la logistique etc. la filière commercialise de la farine, des légumineuses (ex: lentilles) et des oléagineux pour l'huile alimentaire.

L'agriculture biologique au regard de l'enjeu érosion :

L'agriculture biologique est souvent pointée du doigt en opposition à l'agriculture de conservation des sols concernant le travail du sol (nécessaire en bio car les désherbants chimiques sont interdits), qui est une pratique qui effectivement favorise l'érosion des sols.

Cependant l'agriculture biologique nécessite la mise en œuvre de nombreuses pratiques agroécologiques qui sont également antiérosives :

- Allongement de la rotation des cultures et alternance de culture d'hiver et de printemps pour limiter la concurrence des adventices ;
- Mise en place de couverts végétaux, légumineuses ou prairies temporaires pour augmenter la fertilité des sols ;
- Apport de matière organique qui améliore la structure du sol ;
- Intégration d'infrastructure agroécologique (haies, bandes fleuries, etc.) pour favoriser la biodiversité fonctionnelle et lutter contre les ravageurs ;
- etc.

3.1.3.2 L'indicateur agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN)

L'agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN) définit certaines agricultures diversifiées, basées sur une utilisation durable des ressources naturelles et qui maintient une biodiversité remarquable. Solagro a développé cette méthode de scoring qui découle des engagements européens pris à Kiev en 2003 pour restaurer et maintenir la biodiversité. Les exploitations agricoles peuvent être labellisées HVN à partir du moment où elles dépassent le score de 14,78 /30. 10 points sont affectés à 3 critères différents : la diversité d'assolement, l'extensivité des pratiques et les infrastructures agroécologiques (IAE). Cette approche permet d'avoir une vision globale de l'exploitation agricole du point de vue de ses performances environnementales.

Un travail cartographique a été réalisé à l'échelle communale à l'échelle de la France entière ce qui permet d'obtenir le score HVN par commune.

Indicateurs	Approche communale
Diversité d'assolement	Blé dur et blé tendre sont considérés comme une seule espèce. De même maïs grain et maïs ensilage. Les prairies temporaires comptent au prorata de leur surface dans la SAU. Les doubles cultures et les intercultures ne sont pas prises en compte.
Extensivité des pratiques	Le maïs, les cultures industrielles, les prairies temporaires, les vignes, le maraîchage et l'arboriculture sont considérés comme des cultures intensives. Aucun point ne peut être gagné par ces cultures. Les céréales secondaires (avoine, seigle, méteil, légumineuses fourragères, jachère) sont considérées comme gérées extensivement de même que les prairies permanentes peu productives, les parcours et les estives. Tous les points sont gagnés au prorata des surfaces couvertes. Concernant les autres céréales à paille (blé, orge, triticale) le rendement doit être respectivement inférieur à 4,3 T/ha, 5 t/ha pour le blé et 3,5 t/ha pour le triticale. Les prairies permanentes qui reçoivent de l'azote. Score dégressif de 0 à 1 entre 50 unités d'azote chimique et 0.
Infrastructures agroécologiques	Haies : largeur fixée forfaitairement à 10 mètres Lisières de bois : largeur fixée forfaitairement à 5 mètres Prés-vergers : limités à 5 points avec un maximum de 4% de la SAU Pour ces 3 indicateurs le score va de 0 à 10 entre 4 et 14% de la SAU Étangs : 1 ferme par commune = 1 points avec un maximum de 5 points Prairies humides : calculées à partir d'un croisement de 3 SIG avec la surface minimum entre SAU en Natura 2000, surfaces de prairies permanentes et zones humides. Score de 0 à 10 entre 0 et 5% de la SAU Maximum : 5 points pour les haies et lisières, 5 points pour les étangs, 2 points pour les prés vergers, 10 points pour les prairies humides

Les scores HVN de la CCMP total est de 8,96/ 30, il se décompose ainsi :

- Diversité des assolements : 5,64
- Extensivité des pratiques : 1,17

➤ Infrastructures agroécologiques : 2,15

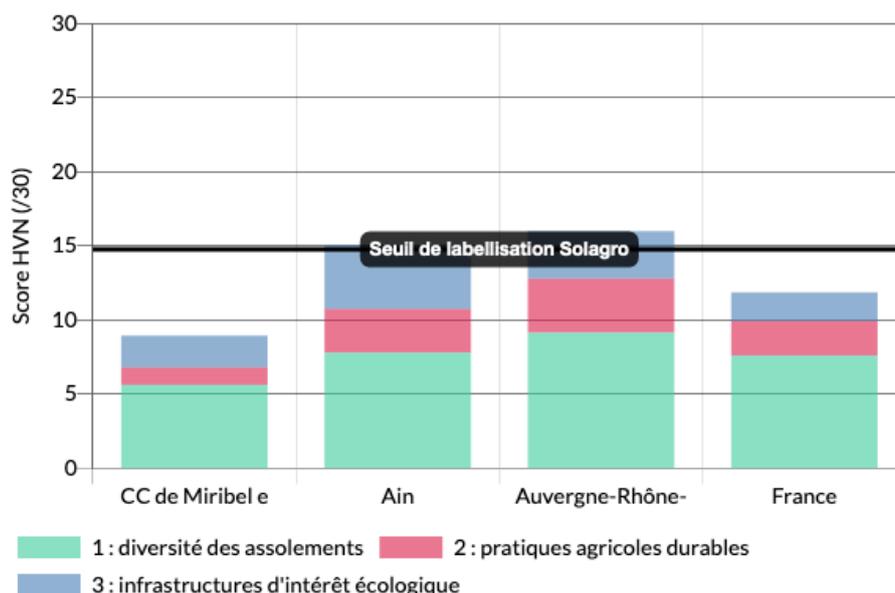


Figure 18 : Comparaison des notes HVN à différentes échelles. Source : Crater

On observe sur la figure ci-dessus que le score HVN de la CCMP est faible en comparaison avec l'échelle du département et de la région, notamment car :

- La très faible présence des prairies et la prédominance de quelques cultures (maïs et blé) affectent la diversité d'assolement ;
- Les rendements des cultures principales sont élevés ce qui implique une conduite de manière intensive et la faible présence de prairies gérées extensivement (peu de fertilisation minérale) ne permet pas d'obtenir beaucoup de points pour les pratiques agricoles durables ;
- La présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisière de bois, prairies humides) est faible sur le territoire.

Score HVN : détail des scores par communes

	Beynost	Miribel	Neyron	Saint-Maurice-de-Beynost	Thil	Tramoyes	CCMP
1- diversité d'assolements	5,18	6,13	6,61	5,18	6,71	4,89	5,64
2- pratiques agricoles durables	1,3	1,07	1,14	1,3	2,65	0,7	1,17
3- infrastructures agroécologiques	10	1,16	0,5	10	1,2	2,46	2,15
Score VHN	16,48	8,36	8,25	16,48	10,56	8,05	8,96

On observe que sur les communes de Beynost et de Saint-Maurice-de-Beynost sont des commune à hautes valeurs naturelles grâce à la forte présence d'infrastructure agroécologiques (haies, prairies humides).

La certification HVN propose plusieurs indicateurs en lien avec l'enjeu érosion :

- Indicateur 1, la diversité d'assolement : globalement cet indicateur favorise les surfaces en prairies et le patchwork de cultures dont la proportion doit être inférieure à 10% de la SAU chacune pour ne pas perdre de points (/10 points max) ;

- Indicateur 2, extensifier les pratiques agricoles : pourcentage de la surface en prairie temporaire (/10 points max) et prairie permanentes productives (/10 points max) ;
- Indicateur 3, maintien des infrastructures agroécologiques : haies et lisières de bois (/10 points max), prés vergers (/10 points max), prairies humides (/10 points max).

La couverture permanente des sols via le maintien des prairies temporaires et permanentes, la diversité d'assolement et le maintien des infrastructures agroécologiques sont des indicateurs qui permettent à une ferme certifiée HVN d'être performante d'un point de vue de la lutte contre l'érosion. Le suivi de l'évolution de ces indicateurs dans le temps peut permettre de piloter un plan d'action sur l'enjeu érosion.

3.1.3.3 La certification HVE, Haute Valeur Environnementale :

Cette certification est issue du Grenelle de l'Environnement de 2009 et peut être obtenue par deux voies :

- Une approche thématique, dite « voie A », basée sur quatre indicateurs (biodiversité, phytosanitaire, fertilisation, irrigation) subdivisés en une quarantaine d'éléments qui permettent tous d'obtenir des points. La certification HVE nécessite d'obtenir 10 points sur chacun de ces 4 indicateurs ;
- Une approche globale, dite « voie B », basée principalement sur le respect d'un ratio intrants/chiffre d'affaires inférieur à 30 %.

La certification HVE est fortement critiquée par de nombreux acteurs dont l'Office Français de la Biodiversité, car elle est peu ambitieuse sur le plan environnemental. "Par exemple, la voie B favorise les exploitations des filières à forte valeur ajoutée (viticulture qui représente 80% des exploitations HVE) ou à fort coût de main d'œuvre (maraîchage) qui peuvent obtenir la certification sans aucune amélioration de leur performance environnementale. De plus, les indicateurs et seuils retenus pour la voie A ne garantissent pas une amélioration environnementale ou une transition agroécologique du système agricole." d'après l'analyse de l'IDDRI sur la Certification HVE dans la PAC⁴.

Module	Note
Biodiversité	24
Stratégie phytosanitaire	15
Gestion de la fertilisation	14.9
Gestion de l'irrigation	pas d'irrigation

Certification HVE niveau 3 Option A : ✓

Figure 19 : Exemple de notation HVE A d'une exploitation extensive en bovin viande dans le Limousin. Dialecte SOLAGRO

La certification HVE est en plein développement actuellement dans le cadre de l'application de la loi Egalim. En effet, les restaurants collectifs chargés d'une mission de service public doivent au plus tard le 1er janvier 2022 proposer 50% en valeur de produits de "qualité" et "durable", dont 20% minimum de produit AB. La certification HVE (certification environnementale de niveau 3) est reconnue comme de "qualité" ou "durable". L'article 24 de la loi Egalim définit entre autres que, jusqu'au 31 décembre 2029, les produits "issus d'une exploitation disposant d'une certification environnementale de niveau 2" sont acceptés. À compter du 31 décembre 2030, ils devront provenir d'une exploitation agricole du plus haut niveau de certification environnementale (HVE).

⁴ IDDRI, La certification Haute Valeur Environnementale dans la PAC : enjeux pour une transition agroécologique réelle. Propositions n°4, Mars 2021

Plusieurs indicateurs HVE peuvent renseigner sur l'enjeu érosion :

- Module biodiversité : part de la SAU en Infrastructures AgroEcologiques (10 points/ 33 points max).
- Module gestion de la fertilisation : couverture automnale des sols et enherbement (3 points/ 29 points max).
- Module phytosanitaire : item spécifique “part de la surface enherbée” en viticulture et arboriculture (3 points / > 35 points max variant selon les filières).

Au vue des indicateurs et leur part mineure (sauf les IAE) dans le calcul des modules, une exploitation certifiée HVE n'est pas forcément performante d'un point de vue de la lutte contre l'érosion.

3.1.3.4 Fermes de référence et groupes innovants :

Deux agriculteurs du territoire : Nicolas Zimerli et Claude Barbet font partie du réseau « Dephy Fermes ». Les **fermes Dephy** font partie d'un réseau de 1 900 fermes en France de démonstration et de production de références sur l'application du plan Ecophyto. Ce programme vise à diminuer par 2 l'utilisation des phytosanitaires, initialement en 2018 pour Ecophyto I, puis repoussé en 2025 pour Ecophyto II et II+. Ces fermes sont accompagnées par des animateurs qui animent généralement plusieurs fermes d'une même région ayant la même orientation technico-économique.

Il n'existe pas de groupes innovants (GIEE, Dephy, 30 000) sur le territoire de la CCMP :

- Les **GIEE** sont des Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental regroupant des agriculteurs accompagnés par une structure ou plusieurs partenaires (coopératives, CA, association) afin de développer un projet commun d'évolution du mode de production plus écologique, plus intéressant économiquement et socialement. Les GIEE sont éligibles aux subventions et la structure d'accompagnement peut bénéficier de financement “animation CIEE”.
- Les **Groupes 30 000** est également un dispositif issu de la politique Ecophyto. Il s'agit d'un collectif d'agriculteurs qui souhaitent mettre en place les pratiques agroécologiques et économes en phytosanitaires testées et éprouvées par le réseau des fermes Dephy.

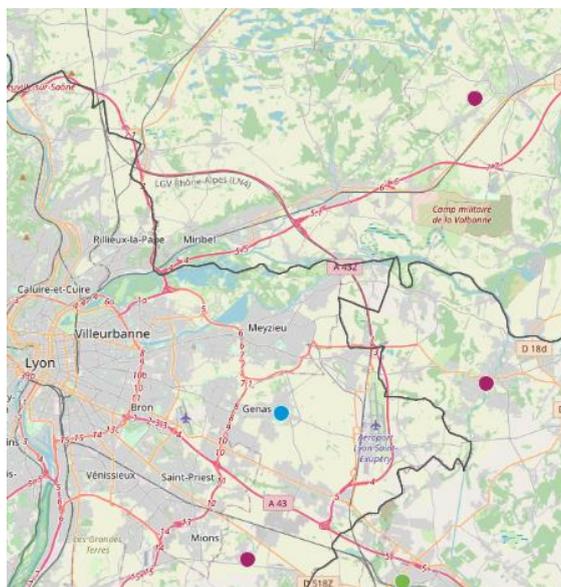


Figure 20 : carte des groupes innovants. Source : collectifs-agroécologie.fr

Cependant on observe 3 groupes 30 000 (en violet) à l'Est et au sud de la CCMP, principalement orientés sur la diminution des produits phytosanitaires et le développement de l'AB. On note également la présence d'un GIEE (en bleu) composé de céréaliers et d'un boulanger dont l'objectif est de créer et développer des filières locales agroécologiques pour des céréales, des protéagineux et des oléagineux.

3.2 Enjeux environnementaux

3.2.1 Problématique érosion

D'importants problèmes d'érosion ont été observés sur la zone maraîchère de la CCMP, sur les communes de Neyron et de Miribel. En effet, les zones maraîchères font l'objet d'un travail du sol très fin pour l'implantation des semences, ce qui augmente la capacité du sol à s'éroder. De plus, comme sur le reste du territoire, les cultures de printemps sont prédominantes : 48% des surfaces du territoire.

4 facteurs favorables à l'érosion ont été identifiés sur la zone :

- La pluviométrie importante en mai et à l'automne ainsi que les orages d'été ;
- Les sols sont peu couverts (maraîchage et cultures de printemps) avec peu d'interculture et un travail du sol important (labour), surtout en maraîchage ;
- Les sols sont principalement limoneux-sableux, forte battance, particulièrement sensibles à l'érosion avec très peu de matière organique ;
- Peu de surfaces en herbe ou boisées permettant l'infiltration de l'eau.

Sur le périmètre de la charte érosion agricole 2016-2020, ce sont les associations foncières qui sont propriétaires et responsables du curage et de l'entretien de la majorité des bassins et fossés. Certains fossés sont identifiés comme cours d'eau temporaires IGN (en pointillé sur la carte IGN) qui alimentent le ruisseau des Ormes et ensuite celui des Echets, avant de se jeter dans la Saône.

Le coût du curage est important, et les associations foncières ont des budgets limités. Le coût est évalué à 75 € /100ml et a été pris en charge dans premier temps par des MCE (mesures compensatoires environnementales) dans le cadre des travaux du TGV, puis par la CCMP à hauteur de 52 409,40 € sur 5 ans dans le cadre de la charte érosion, soit 27% du budget total de la charte.

Carte ci-dessous à mettre à jour dans VF avec couche SIG Charte (manque fossés)

Sur le périmètre de la charte érosion on observe plus de haies (rouge) et lisière de bois (violet) que sur le reste du territoire de la CCMP. Cela s'explique principalement du fait que c'est l'endroit où le territoire est le plus morcelé et les parcelles sont de plus petites tailles, le fait d'avoir plus de bordures favorise le maintien des haies et bosquets. Ces infrastructures agroécologiques étaient déjà présentes avant la mise en œuvre de la charte érosion.

En ce qui concerne les bandes enherbées (vert), on observe qu'elles ont été positionnées judicieusement, là où le maillage de haies et lisière est moins important sur le périmètre de la charte. À part sur le secteur du marais des Echets où il y a beaucoup de bandes enherbées, c'est le deuxième secteur où les bandes enherbées sont les plus denses sur le territoire.

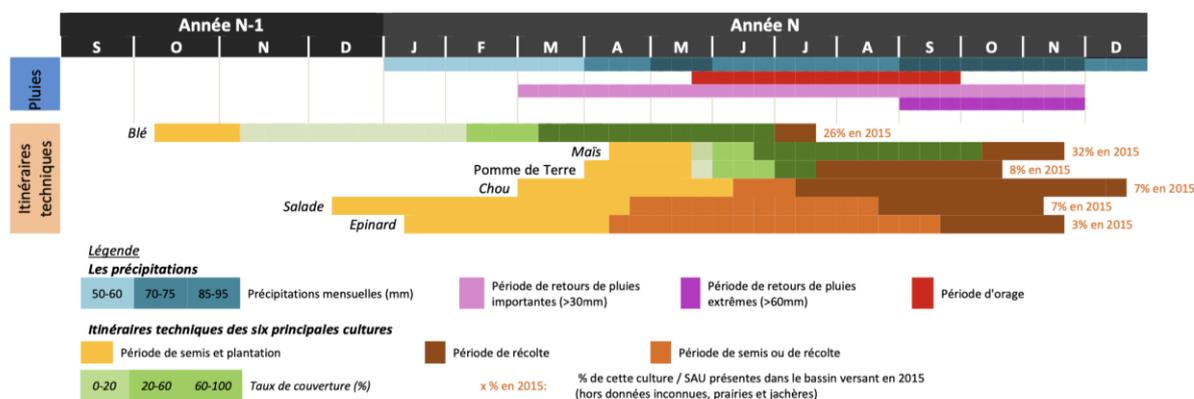


Figure 21 : Périodes de précipitation à risques et périodes moyennes de semis et récolte pour les 6 cultures principales.
Source : diagnostic érosion 2015

Le risque érosion est présent quasiment en continu sur le plateau :

- Les mois d'octobre et de novembre sont les plus à risques : fort cumul de précipitations, éventuellement des pluies intenses ainsi que des sols nus ou très peu couverts ;
- Précipitations violentes en septembre sur sols peu couverts à nus ;
- Les printemps humides (variation interannuelle forte) avec la destruction des couverts, la mise en place des cultures de printemps ;
- Les orages d'été entre mi-juillet et mi-août peuvent causer des dégâts sur les parcelles de blé et pommes de terre déjà récoltées ;
- Les hivers sont moins pluvieux mais le risque perdure, notamment sur les parcelles de cultures d'hiver qui ne couvrent pas encore totalement le sol.

Sur le périmètre érosion de la première charte, des linéaires de bandes enherbées ont été financés. On observe aujourd'hui que ce périmètre n'est pas beaucoup plus fourni en bande enherbée que d'autres zones du territoire (ex : Nord de Tramoyes / dans le marais des Echets). Structuellement, le périmètre érosion présente une densité de haies plus importante que sur le reste du territoire, principalement du fait de la faible taille des parcelles. Dans le cadre de la nouvelle charte, il peut être également intéressant de financer l'implantation de haies, qui sont des dispositifs plus durables que les bandes enherbées. En effet les bandes enherbées peuvent être fragilisées (et donc avec une efficacité réduite) voire détruites par le passage de tracteurs. Les haies ont l'avantage de fournir davantage de services écosystémiques, notamment au regard de la biodiversité, fourniture de bois énergie, etc.

Paroles d'acteurs - Érosion :

Le problème de l'érosion traité par la charte érosion a été fortement apprécié par les participants, le curage des fossés, pris en charge par la CCMP, le financement de bandes enherbées ont permis de limiter les dégâts liés à l'érosion. Certains exploitants ont, de leur propre initiative, rajouté des bandes enherbées, curé des fossés et les maraîchers tentent de limiter les labours.

Paroles d'acteurs – Matière organique et compost :

Avec la disparition progressive des élevages à proximité, le fumier manque cruellement et les exploitants peinent à trouver du compost de qualité. Si certains s'approvisionnent chez Dombes Compost à Montluel (destination des déchets verts de la déchèterie intercommunale de la CCMP), d'autres, en bio notamment, doivent se tourner vers des filières bien plus longues en faisant venir leur compost d'Espagne à des prix très élevés.

La plupart des exploitants en cultures céréalières s'approvisionnent via le groupe Oxyane ou Établissement Bernard, destinataires de leurs productions.

De plus en plus d'exploitants ne laissent aucun terrain à nu, favorisant l'azote via des intercultures à base de graminées.

3.2.2 Eau

Le territoire de la CCMP est marqué par le fort réseau hydrographique avec :

- Le ruisseau des Echets (avec le ruisseau des Ormes comme affluent) situé au nord de la côte qui se jette dans la Saône,
- La Sereine située au sud de la côte qui s'écoule vers le Rhône,
- Le Rhône qui traverse le territoire avec le canal de Miribel, au nord de l'île de Miribel, cette dernière étant parsemée de lacs plus ou moins grands.

3.2.2.1 *Enjeux qualitatifs :*

Le ruisseau des Echets est en mauvais état écologique principalement à cause de la concentration en nutriments azotés et phosphore. Cela s'explique par la présence d'une STEP à Tramoyes, les nutriments sont également susceptibles d'être en provenance des parcelles agricoles et dus à l'érosion. À noter que le constat est le même pour l'ensemble des rivières de la Dombes : l'état écologique est mauvais ou médiocre.

La Sereine présente une eau en plutôt bon état chimique et biologique, avec quelques analyses marquant la présence de polluants spécifiques. À noter que le projet réhabilitation de la STEP de Beynost prévoit un rejet directement dans le canal de Miribel afin de respecter les normes de rejets. Le Rhône est en état écologique dégradé en lien avec sa morphologie fortement artificialisée. Toutefois, l'alimentation en eau potable de toutes les communes de CCMP est réalisée à partir de pompages dans la nappe alluviale du Rhône, sauf pour Tramoyes. Il n'y a pas de problématique de qualité de l'eau sur cette ressource qui sert également à la métropole lyonnaise.

Les masses d'eau souterraines sont altérées par la pollution diffuse aux nitrates (puits privé au lieu-dit Bossieu à Miribel) et aux pesticides (source de Juffet à St. Maurice-de-Beynost).

3.2.2.2 Enjeux quantitatifs :

Les enjeux quantitatifs sur le territoire de la CCMP sont principalement liés à un surplus d'eau : risque inondation, coulée de boues et à un manque d'eau.

Les communes de Beynost, Miribel, Neyron et Saint-Maurice-de-Beynost ont établi un plan de prévention des risques naturels (PPRn) concernant le risque inondation et mouvements de terrain. La commune de Thil a établi un PPRn concernant le risque inondation uniquement.

Le manque d'eau peut également affecter le territoire, notamment en période estivale où la tension hydrique sur le plateau des Dombes s'est matérialisée par un arrêté préfectoral sécheresse en Août 2021, applicable jusqu'au 31 mars 2022 :

- Bassin de gestion eaux souterraines « Dombes-Certines » placé en situation de vigilance ;
- Bassin de gestion eaux superficielles « Dombes » maintenu en situation de vigilance.

En situation de vigilance, aucune restriction n'est prise auprès des usagers, qui sont uniquement tenus d'économiser leur consommation d'eau.

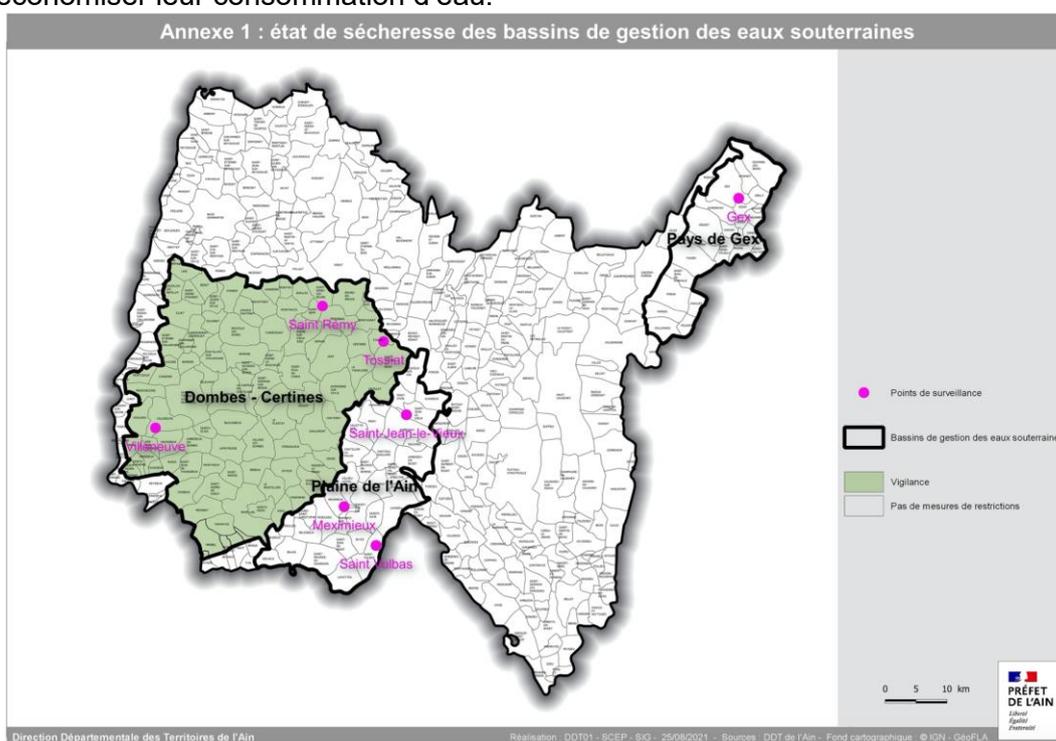


Figure 22 : État de sécheresse des bassins de gestion des eaux souterraines. Arrêté sécheresse 27 Août 2021. DDT Ain

Pour les eaux superficielles, quelle que soit la situation de gestion, le débit d'étiage doit être maintenu au minimum au dixième de son débit moyen interannuel (prélèvements interdits en dessous de ce débit minimum). Ce débit minimum permet de sauvegarder la vie aquatique des cours d'eau.

Annexe 3 : état de sécheresse des bassins de gestion des eaux superficielles

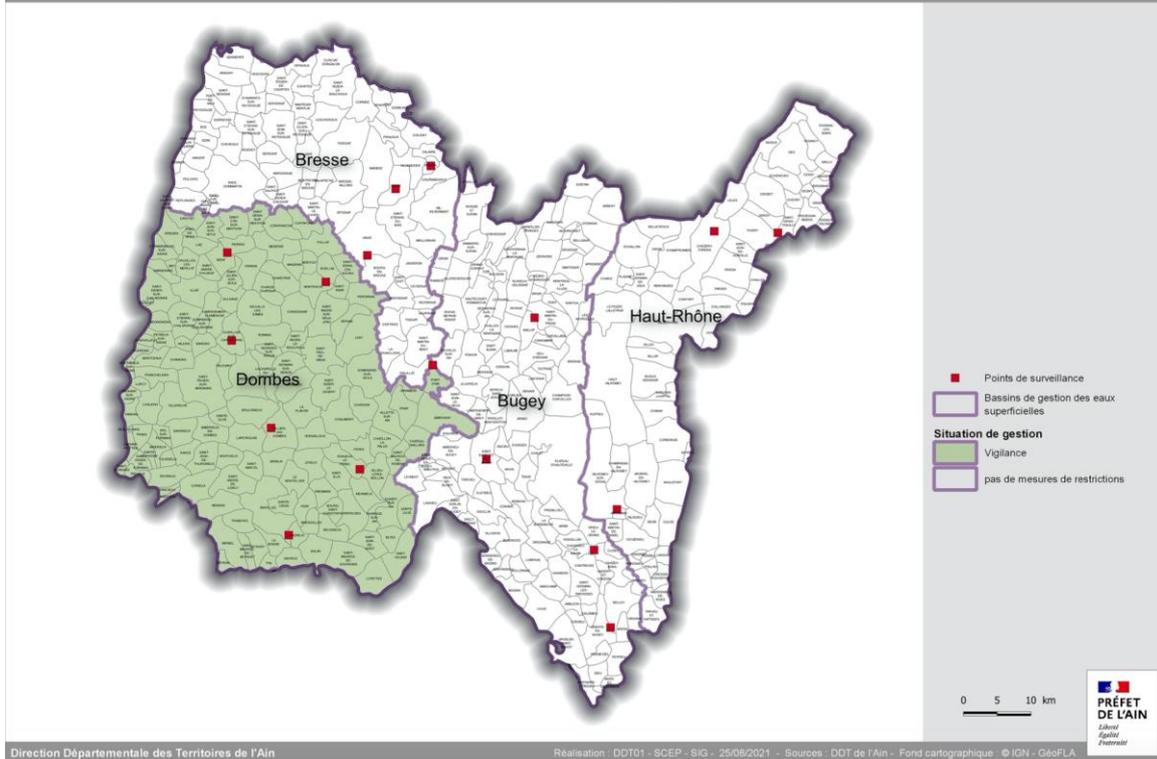


Figure 23 : État de sécheresse des bassins de gestion des eaux superficielles. Arrêté sécheresse 27 Août 2021. DDT Ain

Paroles d'acteurs – La problématique d'accès à l'eau :

L'enjeu majeur auquel sont confrontés les exploitants concerne la ressource en eau, qui se raréfie et malgré les fortes pluies, les nappes et réserves ne se relèvent pas. Les coûts d'irrigation augmentent très fortement avec des rotations qui sont passées, pour certaines, à un passage tous les 10 jours il y a encore 4 ans à un passage tous les 4 jours aujourd'hui pour maintenir les récoltes à flot. Nécessitant des investissements massifs, tous les exploitants n'en sont pas dotés.

Certains bénéficient de bassins de rétention d'eaux pluviales, d'autres plaident pour la généralisation de système d'irrigation performant et permettant l'irrigation aux horaires les plus favorables, la nuit notamment.

3.2.3 Biodiversité

3.2.3.1 Biodiversité remarquable

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

Les ZNIEFF sont des espaces sensibles, non soumis à un régime réglementaire, qui ont une fonction d'inventaire. Sur le territoire de la CCMP on observe à la fois des ZNIEFF de type I (petits espaces homogènes marqués par la présence d'une ou plusieurs espèces menacées) et de type II (espaces plus grands, d'une richesse naturelle importante et un rôle de préservation associé).

On dénombre 5 ZNIEFF de type I :

- Bassin de Miribel-Jonage,
- Boisement humide de la Boisse,
- Costière du Bois de Laie,
- Étangs de la Dombes,
- Marais des Echets.

3 ZNIEFF de type II sont également présentes, englobant celles de type I

- Côtière méridionale de la Dombes,
- Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière,
- Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses îlons, et ses brotteaux à l'amont de Lyon.

Les zones Natura 2000 :

Le réseau européen Natura 2000 découle de la mise en application des directives « Oiseaux » et « Habitat ». Les zones Natura 2000 sont des sites naturels qui accueillent des espèces (faune ou flore) sensibles ou rares.

Deux sites Natura 2000 se trouvent sur le territoire :

- La Dombes (pour la protection et la conservation) sur les communes de Tramoyes et de Miribel :
 - On y trouve des murins à oreilles échancrées (chauve-souris), libellules, triton crêté et papillon cuivré des marais pour les espèces animales, fluteau nageant et fougères d'eau à 4 feuilles pour les espèces végétales.



Figure 24 : fluteau nageant, murin à oreilles échancrées, triton crêté. Source : Google images

- Les pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage, le long du canal de Miribel sur la partie Sud des communes de Thil, Miribel, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Neyron :
 - On y trouve en autres, le castor d'Europe, la bouvière, le blageon, le lucane cerf-volant, le grand rhinolophe et le murin oreilles échancrées (chauves-souris) pour les espèces animales, des orchidées typiques des ripisylves de la vallée du Rhône pour les espèces végétales.



Figure 25 : blageon, Orchidée orchis à odeur de vanille, castor d'Europe. Source : Google images

3.2.3.2 Biodiversité ordinaire

La biodiversité ordinaire du territoire de la CCMP est principalement celle des écosystèmes agricoles.

D'un côté, la présence de l'agriculture biologique sur le territoire est favorable aux espèces inféodées aux écosystèmes agricoles par :

- la non utilisation des pesticides de synthèse
- la présence de prairies, haies, bandes enherbées et des rotations de cultures plus diversifiées et plus longues offrent des abris et des ressources alimentaires plus variées et continues

D'un autre côté, les infrastructures agroécologiques (notamment les haies et lisières) : zones non cultivées nécessaires au développement et au maintien de la biodiversité (zone de refuge, ressources alimentaires) sont limitées sur le territoire.

Communauté de communes
MIRIBEL PLATEAU

Densité de haies par parcelle agricole par commune

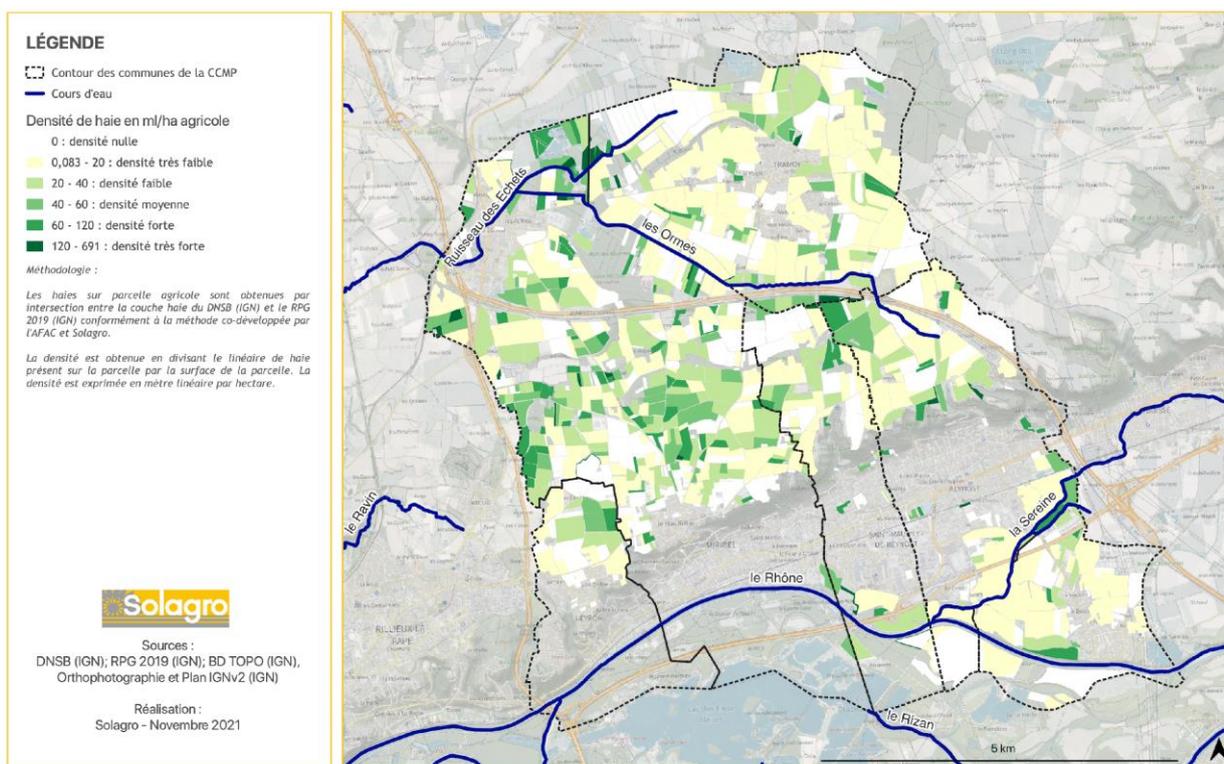


Figure 26 : Densité d'infrastructures agroécologiques par parcelle sur le territoire de la CCMP. Source : BD HAIES, FORET, RPG 2019

La carte ci-dessus permet de localiser les parcelles où la densité de haie est plus ou moins élevée. La densité de haie est calculée à partir de la longueur des haies et lisières et des surfaces des parcelles adjacentes selon la méthode Afac développée par Solagro.

À partir de 60 ml/ha, le maillage de haies et lisière permet de rendre un bon niveau de services écosystémiques (biodiversité, érosion, etc.). On observe que seulement 8% des parcelles (116 parcelles) ont une densité de haie favorable (supérieur à 60ml/ha), ces parcelles sont généralement de petites tailles, elles ne correspondent qu'à 210 ha soit 6% de la SAU totale du territoire.

Action locale en faveur de la biodiversité : FORTS POUR DEMAIN

Créée en septembre 2020, l'association Forts pour demain a pour objectif la réalisation de la plus grande forêt-jardin de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Forte aujourd'hui de plus de 120 adhérents, cette association s'active autour du Fort de Sermenaz à Neyron. À terme, ils souhaitent aussi réaliser un jardin partagé à l'intérieur du Fort.

Après avoir débroussaillé 8000 m² de ronces autour du Fort, 270 arbres fruitiers ont été plantés selon les principes de la permaculture ainsi que des arbustes, des légumes et des fleurs. Une partie des arbres ont été plantés avec l'aide des enfants de l'école de Neyron. Une mission importante de l'association est d'accompagner les plus jeunes à comprendre tous les aspects de la biodiversité.

Après la forêt-jardin, une forêt maraude, afin que chacun.e puisse venir découvrir les fruits, est en cours de réalisation avec l'objectif de planter 300 arbres fruitiers avec 300 scolaires en 2022 (principalement les enfants de l'école de Neyron et les collégiens du collège de Miribel).

Haies sèches, ruches, haie fruitière, mares écologiques, distribution et rétention d'eaux pluviales, les différents projets en cours ou à venir pourront bénéficier en parti de soutien de sponsors, les magasins bio Satoriz, la société CDA, et la société IPOK ayant été les premiers suivis ensuite par le CIC de Miribel, CMN aux Echets, la plateforme de compostage Racine. La mairie de Neyron est le plus gros partenaire financier de l'association.

3.3 Focus agriculture climat

3.3.1 Émissions des GES

Les émissions de GES sur le territoire sont de 190 teqCO₂ en 2016. Cela représente 8,2 teqCO₂/hab sur le territoire, ce qui est plus important que pour l'échelle départementale (Ain) 6,7 teqCO₂/hab et régionale (AURA) 6,6 teqCO₂/hab. Près de 90% des émissions du territoire sont dues à la combustion des énergies fossiles (produits pétroliers et gaz).

Seulement 5% des émissions GES sont liées à la production agricole. En effet, le secteur agricole est le moins émetteur de GES (5%), loin derrière :

- Le transport routier (53%) avec un maillage autoroutier dense (A42, A46, A432) ;
- L'industrie (22%) avec des consommations/émissions concentrées notamment sur Saint-Maurice-de-Beynost ;
- Le résidentiel (14%) du fait de la densité de population ;
- Et le tertiaire (6%).

Globalement les émissions de GES ont augmenté de 10% entre 2005 et 2016, majoritairement tirées par l'industrie (+64%) et le transport routier (+10%) tandis que les autres secteurs d'activités ont diminué leur émission de GES, dont l'agriculture (-2%).

Pour rappel, les objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) sont de réduire les GES de -19% en 2030 par rapport à 2015 et -46% en 2050.

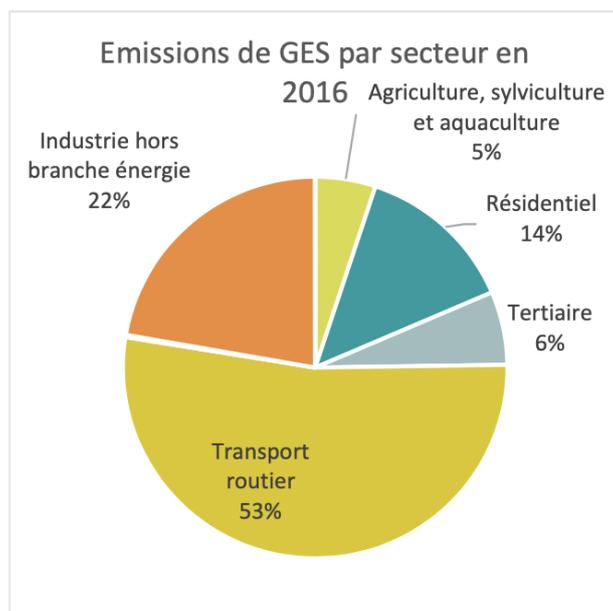


Figure 27 : Émission de GES par secteur d'activité sur le territoire Miribel et plateau. Source : diagnostic PCAET

Les émissions de GES du secteur agricole sont dues :

- Au méthane (CH₄) issu de la fermentation entérique des ruminants ;
- Au protoxyde d'azote (N₂O) issu de l'épandage des fertilisants chimiques et effluents d'élevage ;
- Au dioxyde de carbone (CO₂) issu de la combustion du carburant des tracteurs, du chauffage des bâtiments d'élevages etc.

3.3.2 Stock et séquestration carbone

3.3.2.1 *Stock de carbone*

Le stock de carbone est la mesure à un temps « t » de la quantité de carbone contenue dans la biomasse des écosystèmes. Celle-ci est généralement exprimée soit en tonne de carbone (C) soit en tonne d'équivalent CO₂ (teqCO₂).

On distingue le stock contenu :

- Dans les sols et plus précisément dans la couche des trente premiers centimètres de sol, là où les échanges sont les plus actifs. Les couches inférieures stockent aussi du carbone mais avec des dynamiques beaucoup plus faibles,
- dans la biomasse aérienne et racinaire,
- dans la litière des sols forestiers.

Les produits dérivés du bois - bois d'œuvre, matériaux à base de bois (papier, carton, panneaux de particules...) sont également des stocks « transitoires » de carbone.

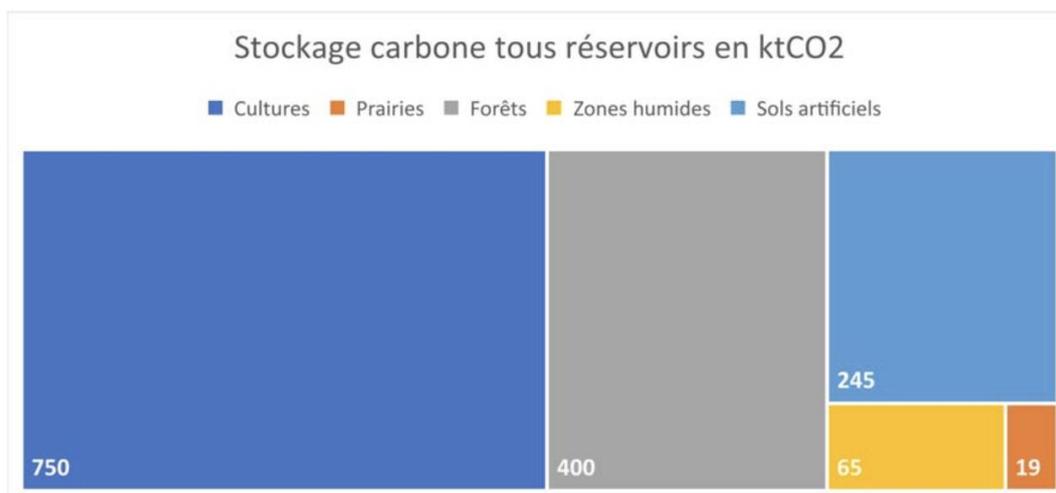


Figure 28 : Stocks de carbone selon les réservoirs du territoire. Source diagnostic PCAET à partir de l'outil ALDO

Sur le territoire de la CCMP, 1 479 kT CO₂ sont stockées dans les sols et la biomasse :

- Cultures et prairies : 52%
- Forêt : 27%
- Sols artificialisés : 17%
- Zones humides : 4%

Ce stock évolue au fil des ans, ainsi, le changement d'occupation des sols de 2006 à 2012 (Corin Land Cover), au profit de nouveaux terrains artificialisés et avec un recul des surfaces forestières a engendré le déstockage de 2 220 tCO₂ annuellement soit les émissions annuelles de 275 habitants.

Les stocks transitoires dans les biomatériaux s'élèvent à 157 kteq CO₂ soit 10% du total du stock de carbone du territoire.

L'enjeu sur ce territoire est de maintenir les stocks de carbone en articulant l'artificialisation et le maintien de la qualité des sols.

3.3.2.2 Séquestration carbone

Les stocks de carbone ne sont pas figés, il est possible d'augmenter la séquestration carbone selon les différents réservoirs et leur mode de gestion. Le potentiel d'augmentation de la séquestration carbone de la CCMP est de 20 360 teqCO₂ soit 11% des émissions de GES du territoire en 2016.

Le potentiel se décompose ainsi :

- 9 000 teqCO₂ via les pratiques agricoles vertueuses ;
- 5 000 teqCO₂ via le recours aux matériaux biosourcés dans la construction / rénovation ;
- 4 140 teqCO₂ via la croissance de la biomasse, principalement forestière ;
- 2 220 teqCO₂ en tendant vers le « zéro artificialisation nette » à 2050.

Deux types d'actions permettent de développer la séquestration carbone dans l'agriculture:

- 1- Augmenter le stock de matière organique des sols et de la biomasse (plantation de haies, création de parcelles agroforestières, des cultures inter-rang...)
- 2- Les actions permettant de limiter les pertes (couverts permanents ou couverts intermédiaires) limitation des labours, apports de matières organiques...

Dans le cadre de la Charte agricole 2016-2020, la CCMP a soutenu financièrement des actions telles que la mise en place et le maintien des bandes enherbées (visant à la lutte contre l'érosion).

De plus, l'animation agricole de la Chambre d'agriculture a permis de sensibiliser les agriculteurs aux pratiques antiérosives, notamment la mise en place de couverts entre les cultures.

L'outil ALDO propose de quantifier l'effet d'un certain nombre de changements de pratiques agricoles. À titre d'exemple, on pourrait quantifier un potentiel maximal de séquestration de carbone par l'agriculture en appliquant ces mesures sur les surfaces agricoles du territoire:

Pratiques mises en place il y a moins de 20 ans (effet moyen pendant 20 ans - références nationales)	Flux en $\text{teqCO}_2/\text{ha}/\text{an}$	Surface potentielle concernée	Potentiel d'atténuation teqCO_2/an
Allongement prairies temporaires (5 ans max)	0,62	0	0
Intensification modérée des prairies peu productives	0,84	0	0
Agroforesterie en grandes cultures	3,78	400	1500
Agroforesterie en prairies	3,70	0	0
Couverts intermédiaires (CIPAN) en grandes cultures	0,91	3200	2900
Haies sur cultures (60 mètres linéaires par ha)	1,24	1600	2000
Haies sur prairies (100 mètres linéaires par ha)	2,16	100	200
Bandes enherbées	1,20	1600	1900
Couverts intercalaires en vignes	1,08	0	0
Couverts intercalaires en vergers	1,80	0	0
Semis direct continu	0,60	400	200
Semis direct avec labour quinquennal	0,40	800	300
		Total	9 000

Tableau 5: *Évaluation de l'impact des changements de pratiques agricoles sur la séquestration carbone, Source : Outil ALDO*

Certaines pratiques « stockantes » sont également intéressantes à mobiliser pour la lutte contre l'érosion sur le territoire :

- L'agroforesterie en grandes cultures
- Les couverts intermédiaires CIPAN en grandes cultures
- Les haies sur cultures
- Les bandes enherbées
- Le semis direct continu
- Le semis direct avec labour quinquennal

Cette simulation donne une idée approximative des potentiels de stockage de carbone sur le territoire. Pour affiner ces données, il faudrait réaliser un véritable diagnostic agricole et utiliser un outil approprié comme l'outil Clim'agri® pour co-élaborer des scénarios avec les acteurs du territoire.

3.3.3 Anticiper les changements climatiques : du passé récent au futur proche

3.3.3.1 Le climat du passé récent

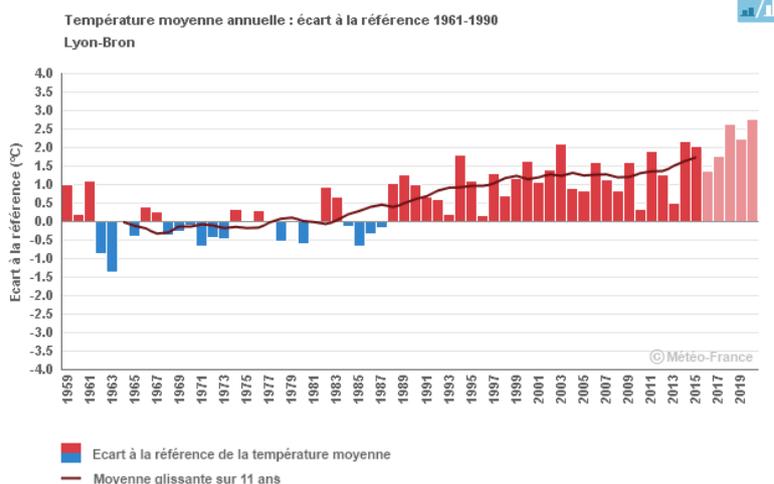
Par convention, un climat est décrit par un ensemble de variables climatiques (les températures journalières moyennes, la pluviométrie, la vitesse du vent, etc.) **sur une période d'au moins 30 ans**. Alors que la météo décrit les phénomènes climatiques ponctuels et sur une courte période, le climat doit donc être envisagé à une échelle bien plus large, avec des séries de données complètes sur plusieurs dizaines d'années, pour en tirer des conclusions pertinentes.

À travers le site **Climat^{HD}**, **Météo France⁵** permet d'accéder librement à une analyse de l'évolution du climat, à l'échelle nationale et territoriale, grâce à des stations météorologiques présentant des profondeurs historiques importantes. Il faut noter que ces séries de relevés ont subi un traitement statistique d'**homogénéisation**, consistant à détecter et corriger les ruptures⁶ dans les séries brutes (déplacements de la station de mesure, changements de capteurs, etc.), afin de produire des **séries de référence adaptées pour quantifier le changement climatique**.

Voici quelques conclusions tirées à l'échelle **régionale pour la période 1959-2009** :

- Hausse des températures moyennes en Rhône-Alpes de 0,3 à 0,4°C par décennie sur la période 1959-2009
- Accentuation du réchauffement depuis les années 1980
- Réchauffement plus marqué au printemps et en été
- Peu ou pas d'évolution des précipitations
- Des sécheresses en progression
- Diminution de la durée d'enneigement en moyenne montagne

Température moyenne annuelle (écart à la référence annuelle)

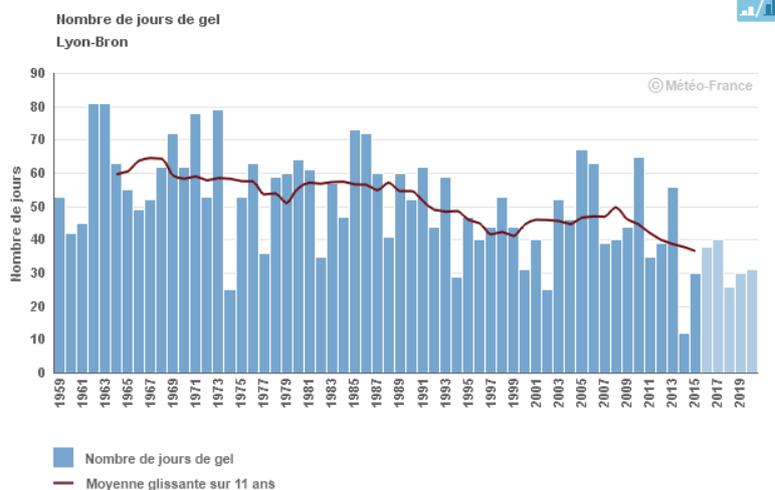


L'évolution des températures moyennes annuelles en **Rhône Alpes** montre un net réchauffement depuis 1959. Sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes se situe entre **+0,3 °C et +0,4 °C par décennie**.

⁵ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>

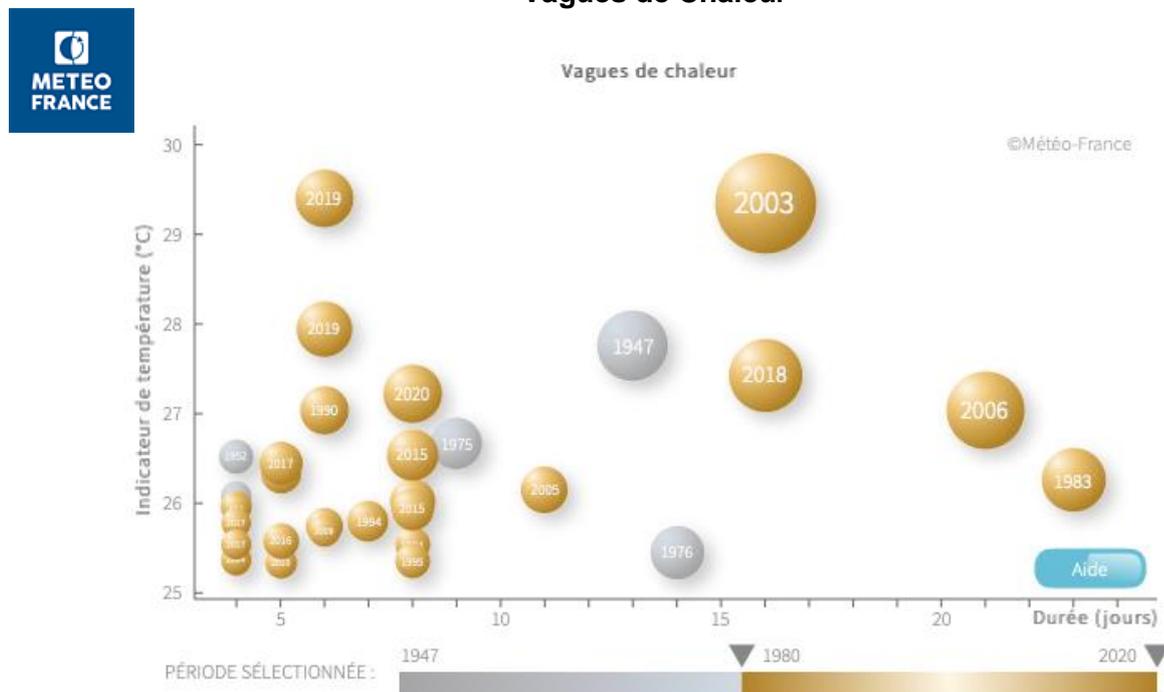
⁶ Ces changements provoquent des ruptures, qui peuvent être du même ordre de grandeur que le signal climatique.

Nombre de jours de gels



Rhône-Alpes est une région de forts contrastes en température, principalement à cause des différences d'altitude au sein de la région. Il en résulte d'importantes variations du nombre de jours de gel selon les endroits. En cohérence avec l'augmentation des températures, le nombre annuel de jours de gel diminue. Sur la période 1961-2010 la tendance observée en Rhône-Alpes est de l'ordre de **-3 à -7 jours de gel par décennie** selon les endroits.

Vagues de Chaleur

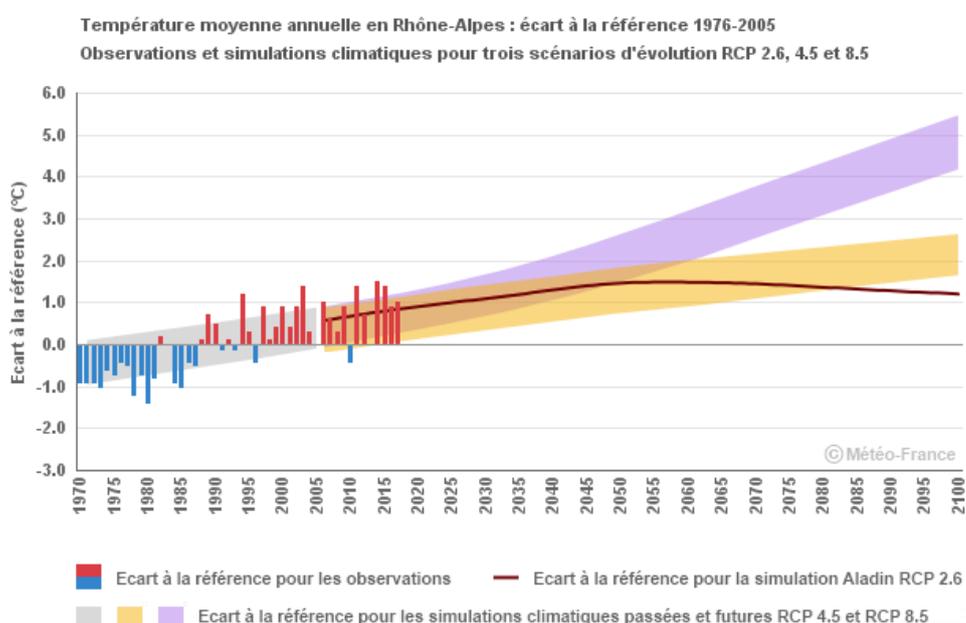


Les vagues de chaleur recensées depuis 1947 en Rhône-Alpes ont été sensiblement plus nombreuses au cours des dernières décennies. Cette évolution se matérialise aussi par l'occurrence **d'événements plus longs et plus sévères** (taille des bulles) ces dernières années. Ainsi, trois des quatre vagues de chaleur les plus longues et trois des cinq épisodes les plus sévères se sont produits après 2000. La canicule observée du 2 au 17 août 2003 est la plus sévère survenue sur la région. C'est aussi durant cet épisode et lors de la canicule du 30 juin au 7 juillet 2015 qu'ont été observées les journées les plus chaudes depuis 1947.

3.3.3.2 Du passé récent au futur proche : indicateurs généraux

Toujours à l'échelle Rhône-Alpes, les évolutions attendues par Climat HD de météo France sont les suivantes :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXI^e siècle en Rhône-Alpes, quel que soit le scénario ;
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait dépasser 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005 ;
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI^e siècle ;
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario ;
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle en toute saison.



En Rhône-Alpes, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario.

Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait dépasser 4°C à l'horizon 2071-2100.

3.3.3.3 Du passé récent au futur proches : indicateurs agro-climatiques

Le changement climatique affecte déjà et continuera d'affecter la production agricole sur le territoire de la CCMP comme partout dans le monde. Les projections climatiques sont de nouvelles informations, véritables points de départ de démarches d'adaptation pour le secteur agricole.

Les indicateurs agro-climatiques (IAC) permettent aux acteurs de terrains d'appréhender les changements à venir et de mettre en place des stratégies d'adaptation. Les indicateurs agro-climatiques peuvent être généraux (ex : pluviométrie, température) ou spécifiques à certaines productions ou filières agricoles (ex : température échaudante pour le blé, stress thermique pour les bovins).

La plateforme canari : <https://canari-agri.fr/> développée par Solagro et Makina Corpus permet de visualiser différents indicateurs agroclimatiques pour des points de grilles d'une résolution géographique de 12,5x12,5 km. Les projections climatiques sont réalisées selon une approche multi-modèles d'après les données du portail européen EURO-CORDEX. Il est généralement préconisé par les spécialistes de retenir plusieurs jeux de simulations (de 5 à 6 modèles différents) lors du recours à des projections climatiques pour explorer la variabilité liée aux différents modèles. Au total, 6 couples de simulations GCMxRCM ont été retenus pour le calcul d'indicateurs agro-climatiques dans CANARI. Pour la visualisation des indicateurs agroclimatiques, le scénario intermédiaire RCP4.5 a été choisi.

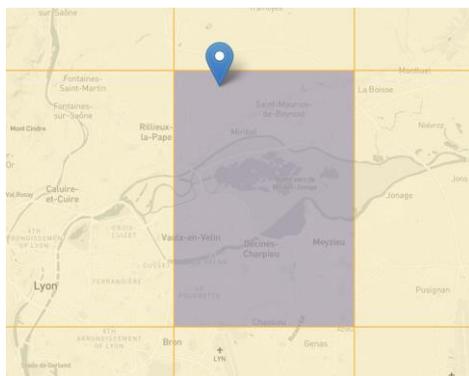


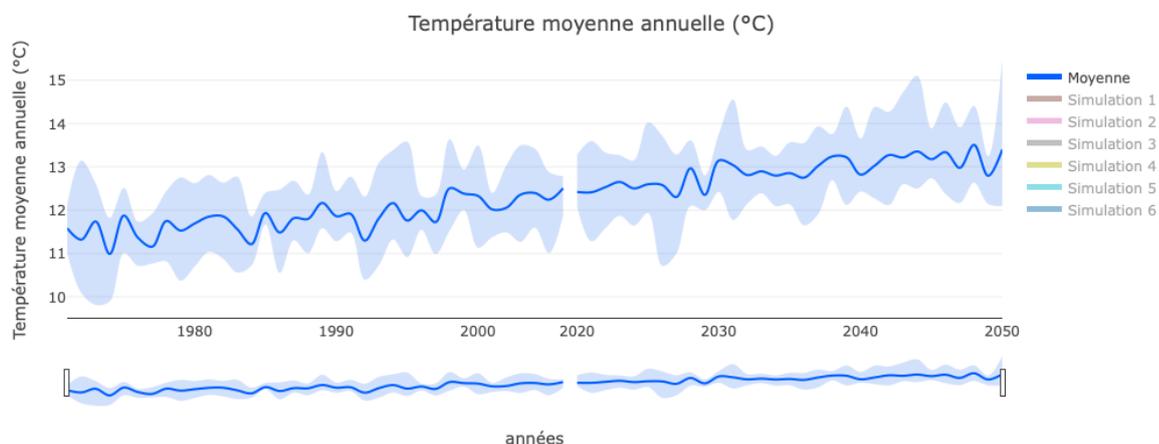
Figure 29 : Point de grille sélectionné pour les projections climatiques du territoire. Source : <http://canari-agri.fr>

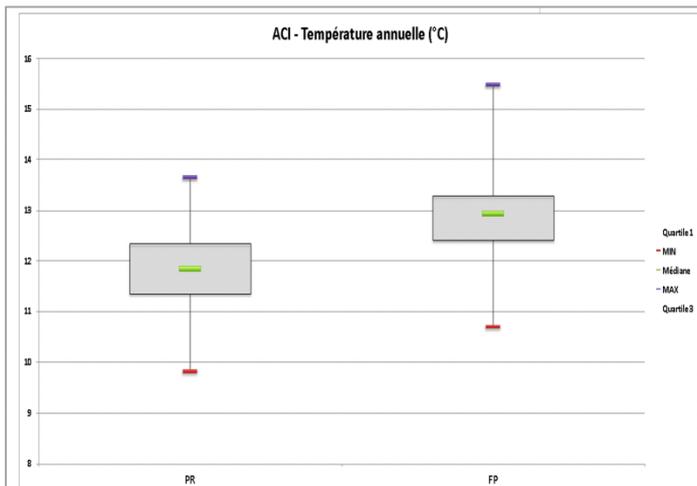
À partir de l'orientation agricole du territoire et de sa sensibilité à l'érosion, les indicateurs agro-climatiques suivants ont été retenus :

- Température moyenne sur l'ensemble de l'année
- Nombre de jours de pluie (>1mm) toute l'année
- Cumul des précipitations automnale
- Nombre de jours de fortes pluie (>25mm) toute l'année
- Nombre de jours de fortes pluie (>25mm) en automne
- Nombre de jours de fortes pluie (>25mm) au printemps
- Température max (>25°C) de mai à juin (échaudage blé)
- Température max (>32°C) de juillet à août (échaudage maïs)

3.3.3.4 Indicateurs agro climatiques généraux :

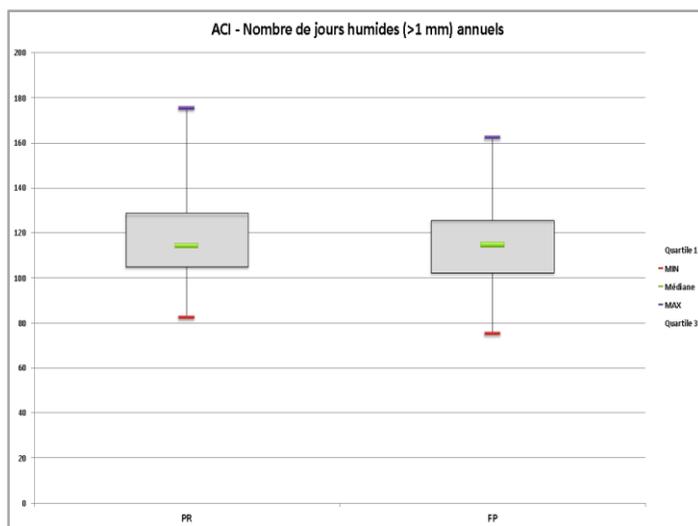
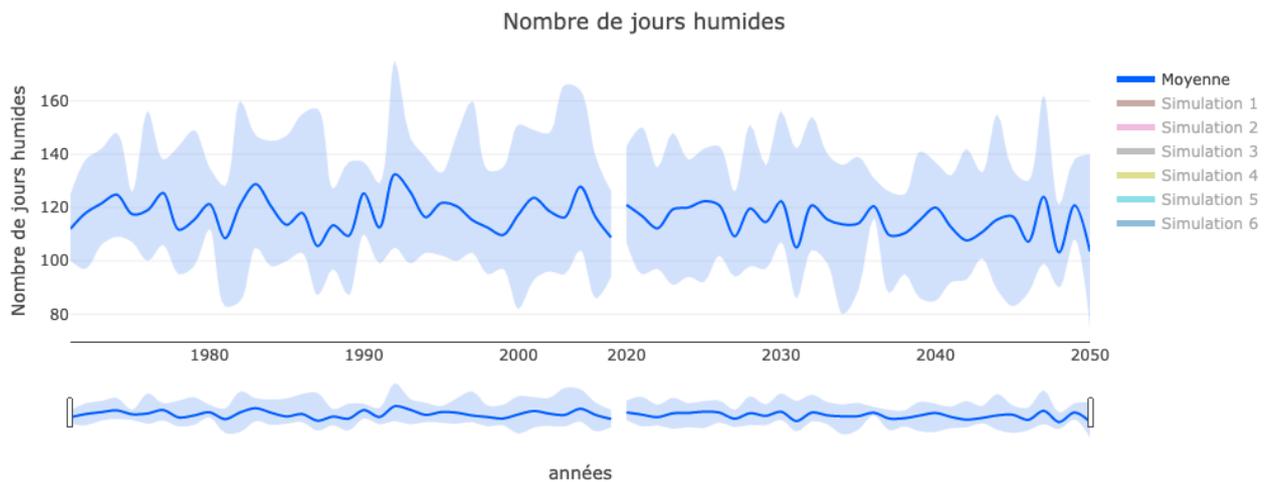
Température moyenne annuelle :





On observe une **augmentation globale et continue** de la température moyenne annuelle sur le premier graphique ci-dessus. Les valeurs minimales augmentent de +1°C. Dans le futur proche, 3 années sur 4 seront aussi chaudes que les années les plus chaudes du passé récent d'après le deuxième graphique. On observe également une plus grande amplitude de température pour les années les plus chaudes.

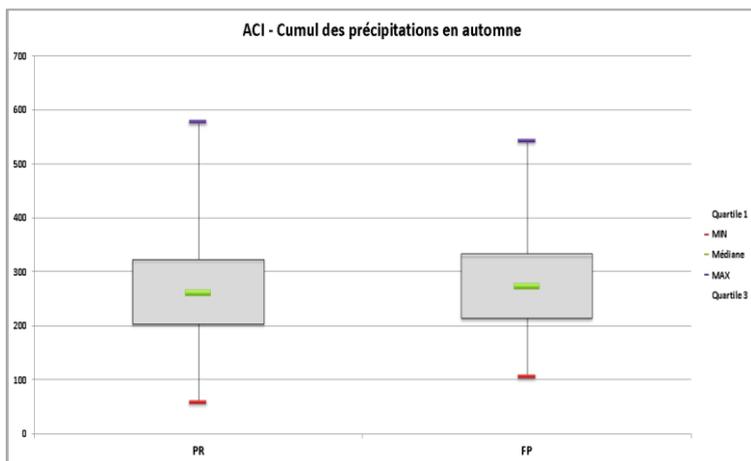
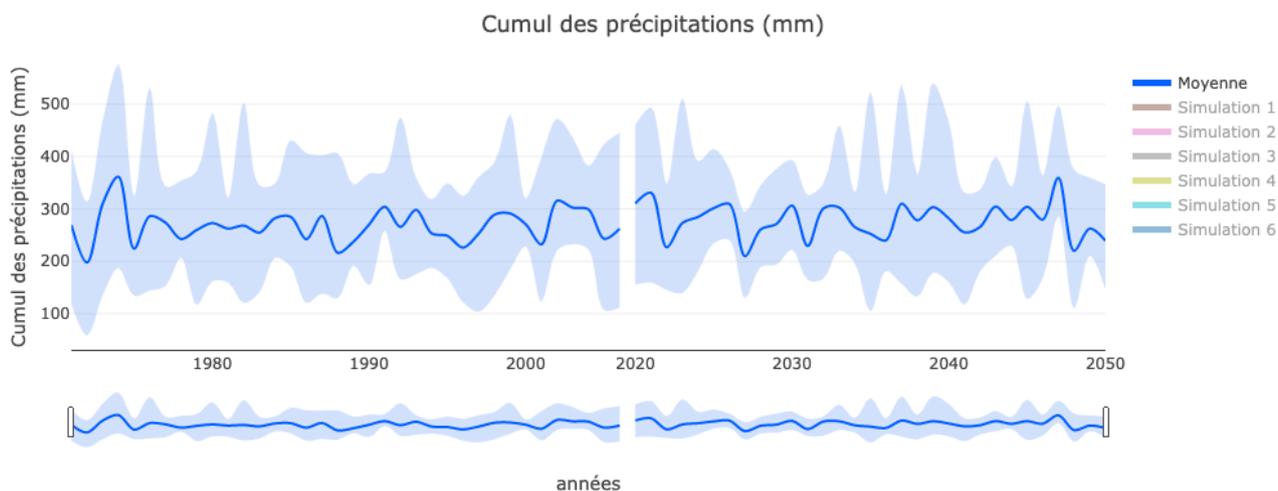
Nombre de jours humides (>1mm) sur l'ensemble de l'année :



Globalement, le nombre de jours humides **tend à rester identique** dans le futur proche avec une forte variabilité interannuelle d'après le deuxième graphique. La valeur médiane dans le futur proche demeure au même niveau que dans le passé récent (premier graphique), tandis que les valeurs extrêmes (maximales et minimales) diminuent. Les années moins humides seront encore moins humides et les années les plus humides seront réduites d'environ 15 jours.

3.3.3.5 Indicateurs agro-climatiques « érosion » :

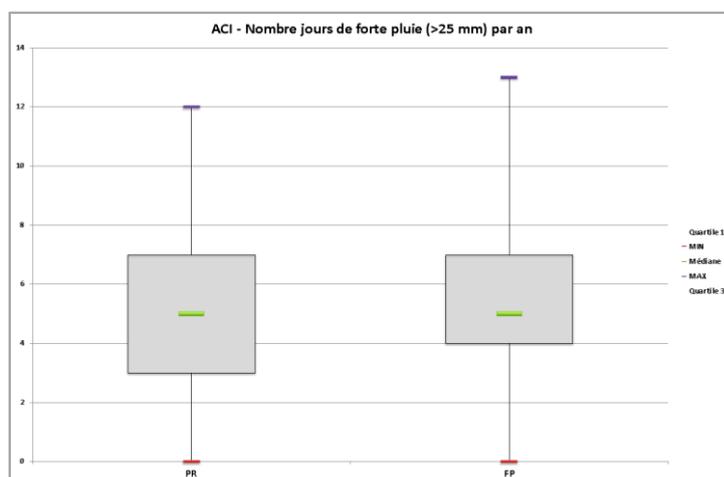
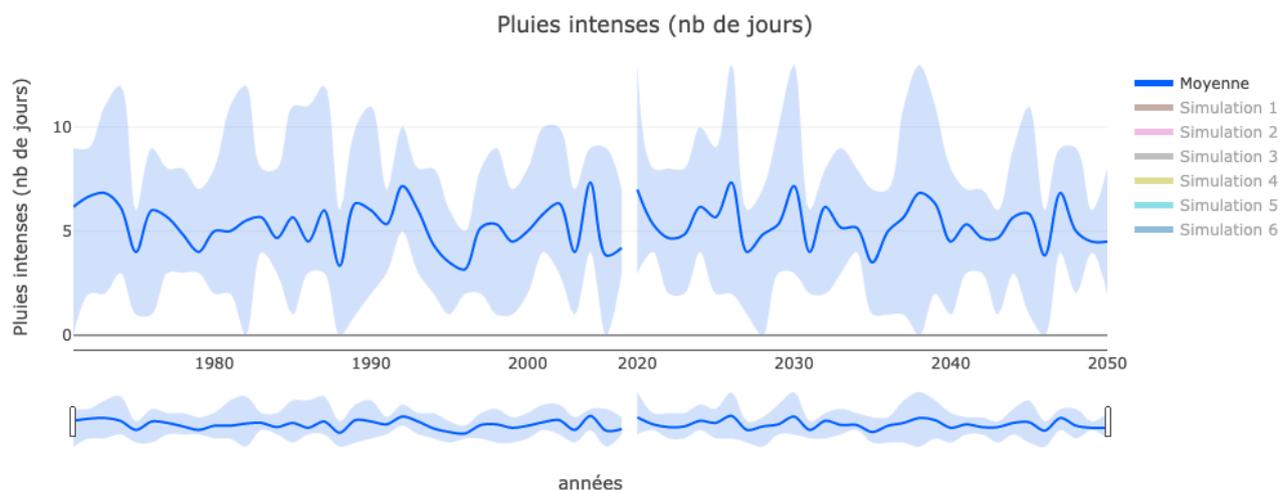
Cumul des précipitations automnales (octobre à décembre) :



D'après le premier graphique, le cumul de précipitations automnales **ne semble pas évoluer de manière significative** dans le futur proche. Le deuxième graphique confirme cette situation avec des valeurs médianes très proches entre passé récent et futur proche. Par ailleurs, la dispersion des valeurs pour le futur proche est moindre entre le quartile inférieur et les valeurs minimales (augmentation du cumul de pluie les années les plus sèches). De manière identique, on observe une moindre dispersion des valeurs entre le quartile supérieur et

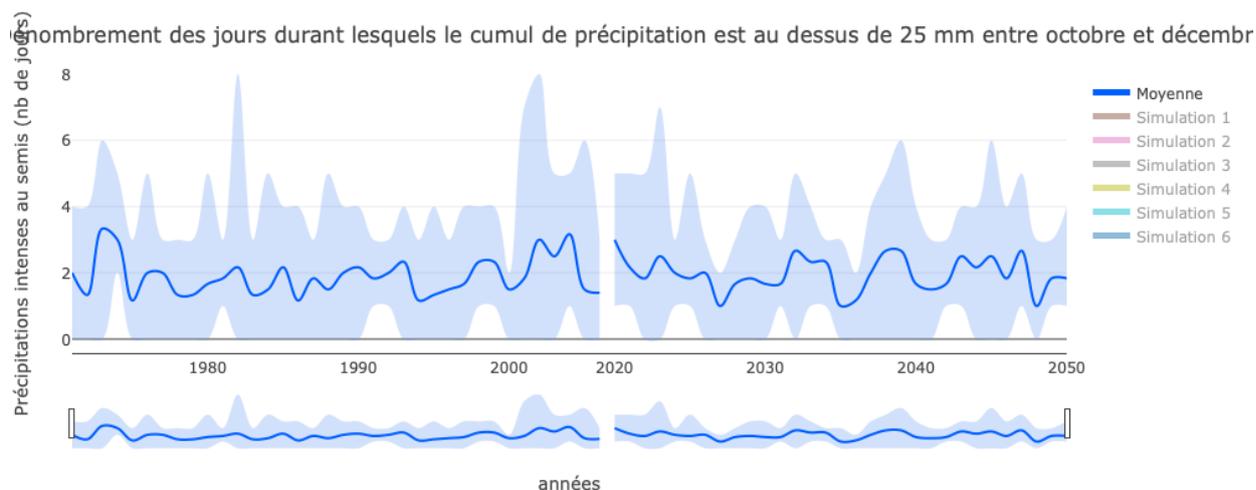
les valeurs maximales, soit une baisse des cumuls maximum pour le futur proche comparativement au passé récent.

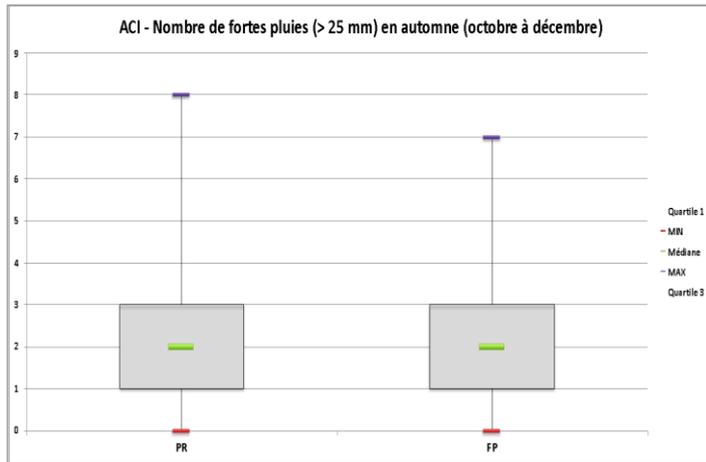
Nombre de jours de fortes pluies (>25 mm) par an :



Le nombre de jours de fortes pluies (plus de 25 mm par jour) à l'origine des phénomènes d'érosion des sols ne semble **pas évoluer de manière significative ni tendancielle** dans le futur proche (graphique de gauche). La valeur maximale augmente toutefois dans le futur proche (extrêmes en hausse), bien que les valeurs médianes demeurent identiques. Cela montre que les précipitations intenses tendent à être plus élevées.

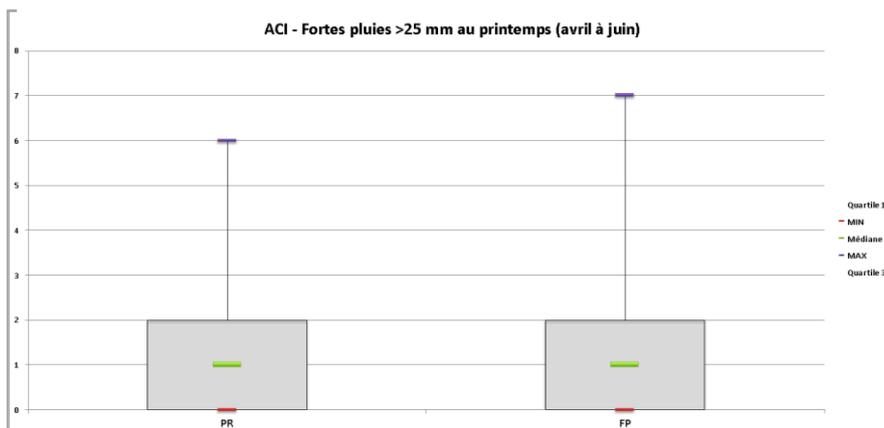
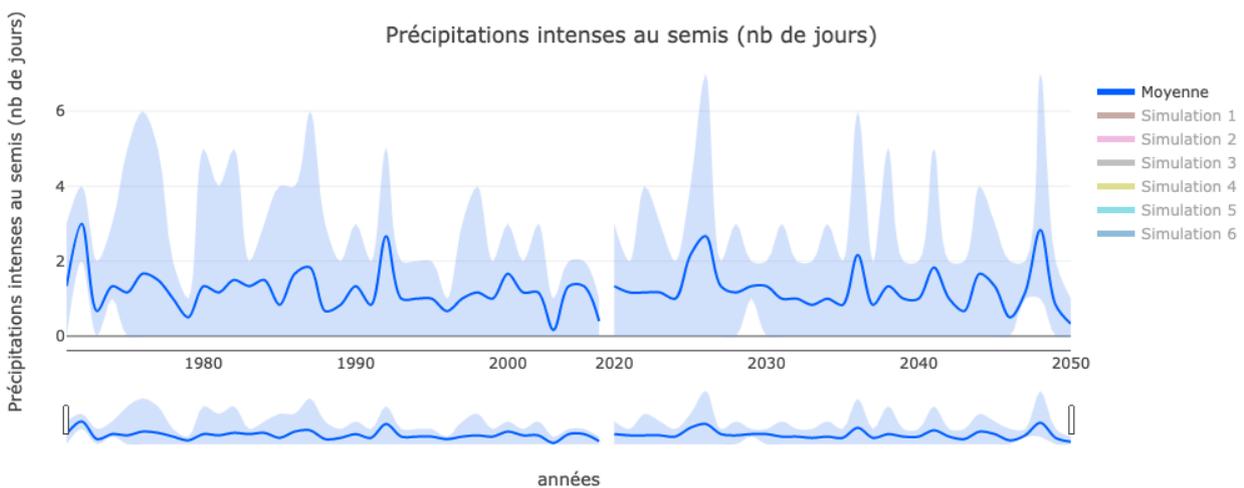
Nombre de jours de fortes pluies (>25mm) en automne (octobre à décembre) :





De la même manière que pour le nombre de jours de forte pluie sur l'année, les épisodes de forte pluie à l'automne **n'évoluent pas significativement** à cette période dans le futur proche (graphique de gauche). On observe cependant une diminution de la valeur max qui passe de 8 jours dans le passé récent à 7 jours de pluies intenses en automne dans le futur proche (graphique de droite).

Nombre de jours de fortes pluies (>25mm) au printemps (avril à juin) :

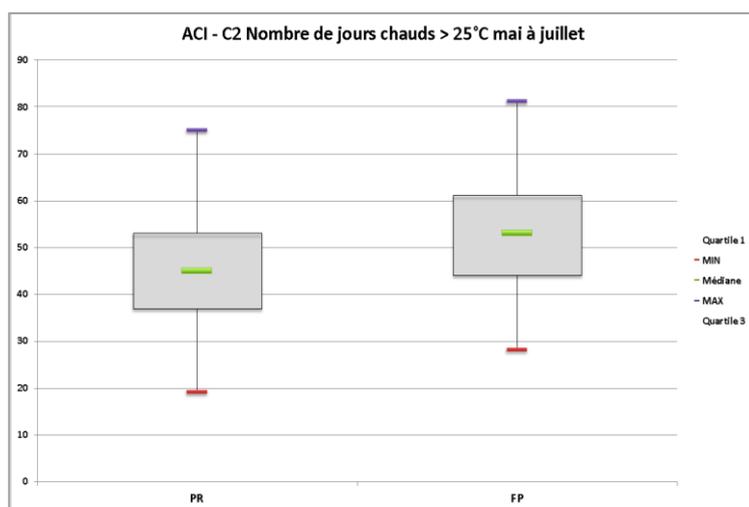
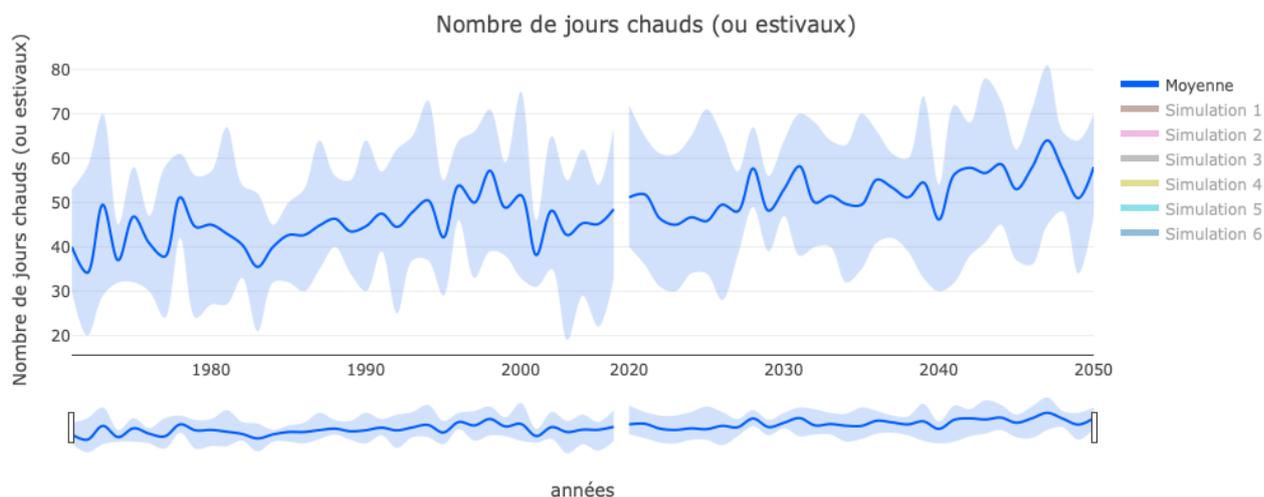


En ce qui concerne les fortes pluies du printemps, le constat est le même : **pas d'évolution significative dans le futur proche** (premier graphique). On observe toutefois une augmentation des valeurs maximales qui passent de 6 jours à 7 jours de pluie intense dans le futur proche.

De manière générale, la pluviométrie évolue peu dans le futur proche, que ce soit les cumuls de précipitations et les épisodes de pluie intense. Le risque d'érosion lié aux précipitations ne s'aggrave pas à priori dans le futur proche **mais se maintient au même niveau qu'aujourd'hui**. Il est important de noter que les modèles climatiques sont moins fiables pour prévoir les événements extrêmes ponctuels (ex : pluies intenses) que les évolutions tendancielle (ex : évolution de la température moyenne annuelle).

3.3.3.6 Indicateurs agroclimatiques « grandes cultures »

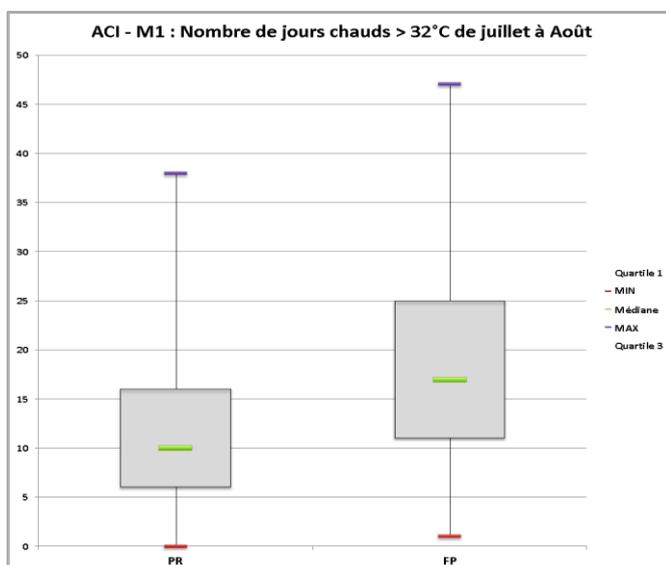
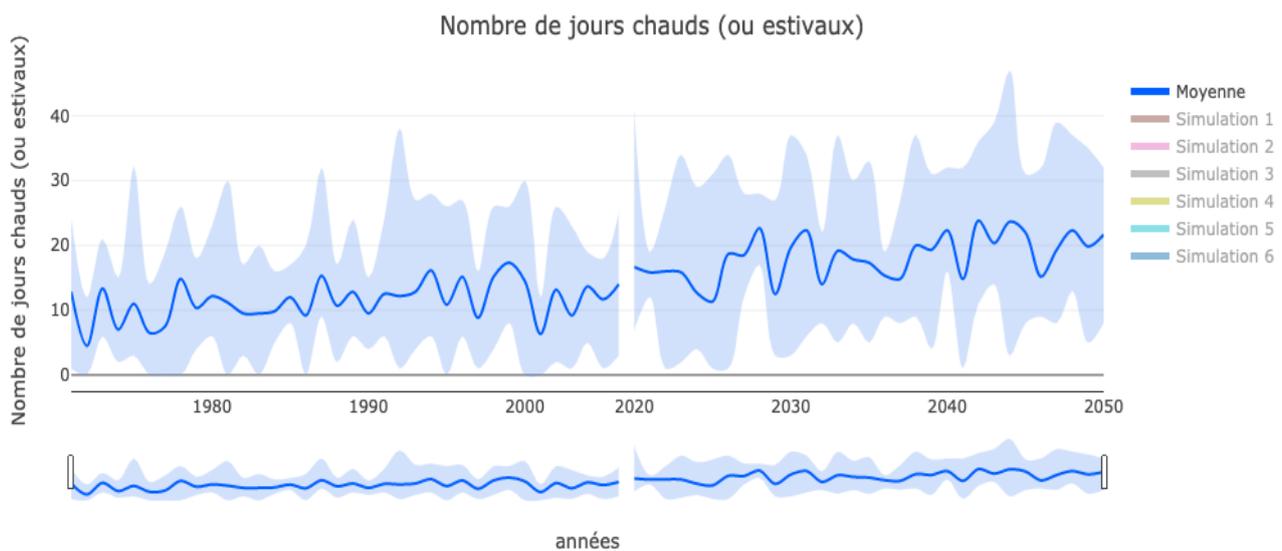
Température max (>25°C) de mai à juin (échaudage blé)



Pour les cultures, le **stress thermique** (ou échaudage) de mai à juin (graphique de gauche) **augmente** tout au long de la période 2020-2050. On observe sur le graphique de droite une augmentation des valeurs minimales, cela revient au minimum à 9 jours supplémentaires au-dessus de 25 °C, soit 28 jours chauds par an dans le futur proche pour l'année avec le moins de jours chauds. De la même manière, les valeurs médianes et maximales sont en augmentation pour le futur proche. Pour le blé tendre, les températures échaudantes

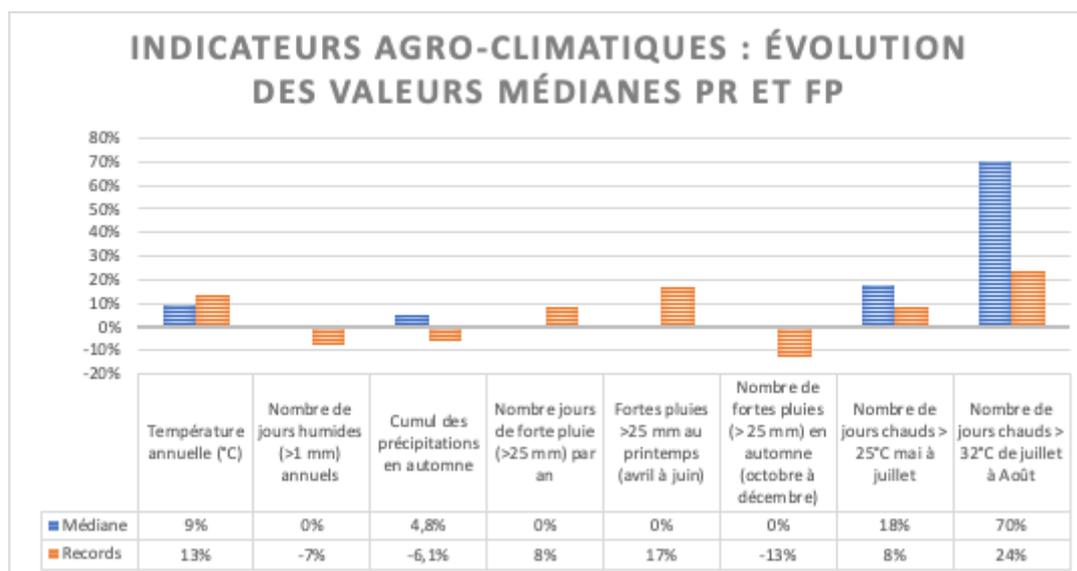
(supérieures à 25 °C) impactent le remplissage des grains avec pour conséquence une baisse du rendement de la culture.

Température max (> 32°C) de juillet à août (échaudage maïs) :



Le **stress thermique estival** de juillet à août **augmente** également dans le futur proche (premier graphique). À l'image des observations pour le blé tendre, les températures supérieures à 32°C de juillet à août pénalisent la culture du maïs et peuvent entraîner l'arrêt du développement (échaudage). Cela impacte fortement le rendement du maïs. La hausse des valeurs médianes et des valeurs maximales est très significative pour le futur proche.

Évolution des indicateurs agro-climatiques : synthèse



L'évolution des valeurs médianes en bleu, c'est à dire les changements tendanciels, des indicateurs agro-climatiques entre le passé récent et le futur proche montre que :

- Au niveau de la température, on constate une hausse de la température annuelle moyenne (+10%), avec davantage de jours chauds échaudant pour le blé (+18%) et davantage encore pour le maïs (+70%) ;
- À part le cumul des précipitations en automne (+5%), les précipitations n'évoluent pas significativement dans le futur proche, notamment les événements extrêmes difficilement prévisibles par les modèles climatiques.

Toutefois, les risques potentiels dues aux événements extrêmes sont eux aussi en évolution, on l'observe par l'évolution des valeurs max (les records) des séries pour chaque indicateur agro-climatique :

- Les records des événements extrêmes au niveau de la pluviométrie évoluent différemment selon les saisons : augmentation du nombre de jours de fortes pluies par an (+8%), notamment au printemps (+17%) et retrait du nombre de jours de forte pluie en automne hiver (-13%) ;
- Les records de jours chauds échaudants pour le blé (+8%) et maïs (+24%) sont également en nette augmentation dans le futur proche.

Paroles d'acteurs – Perceptions des impacts du changement climatique :

« 4 années de sécheresse intense, suivi d'une année pluvieuse » ;

« La grêle qui vous surprend il n'y a rien de pire » ;

« Je réduis mes surfaces maraîchères au profit des céréales car le manque d'eau récurrent ne permet plus d'être rentable » ;

« Toutes les saisons deviennent extrêmes ».

« Il y a toujours eu des cycles et c'est notre métier de s'adapter, comme un pêcheur qui a préparé tout son matériel la veille et qui à 4h du matin réalise qu'il doit modifier tous ses hameçons »

« Plus il fait chaud et plus le taupin se développe au détriment des cultures de patates ».

« On vit par à-coup climatique et nous n'avons pas accès à la boîte à fusible ».

Paroles d'acteurs – Pistes et mesures d'adaptation:

« Les cultures vont devoir évoluer en raison du changement climatique, peut-être que dans 10 ans, nous serons ici entourés de champs d'oliviers et de lavandes ».

Baisse de la surface en maraîchage, grandes cultures d'hiver favorisées, diversification des assolements, augmentation des couverts végétaux, le changement climatique à l'œuvre apporte des modifications, parfois peu visibles, dans les pratiques agricoles.

3.4 Analyse AFOM

Forces

- Les filières maraîchage et les légumes plein champs sont bien développées.
- Présence de site "biodiversité à forte valeur patrimoniale autour des étangs de la Dombes et de Miribel-Jonage.
- Dynamique de la première charte érosion sur l'évolution des pratiques agricoles (bandes enherbées, couverts, diminution du travail du sol).

Opportunités

- Encourager l'implantation de haies pour diminuer l'érosion des sols, atténuer les effets du changement climatique et favoriser la biodiversité ordinaire.
- Favoriser les pratiques agricoles permettant de stocker davantage de carbone, augmenter le taux de matière organique dans les sols, et diminuer également le risque érosion.
- Diversification des cultures et allongement des rotations pour s'adapter au changement climatique.

Faiblesses

- L'assolement du territoire le rend davantage sensible à l'enjeu érosion : prédominance des cultures de printemps et des légumes (plein champs et maraîchage).
- La faible présence des prairies du fait de la quasi-disparition de l'élevage ainsi que la faible densité de haies favorise les phénomènes d'érosion.
- Enjeux de la gestion quantitative de l'eau : risque marqué d'inondations et coulées de boues au printemps, automne et de manque d'eau en période estivale.

Menaces

- Changement climatique : augmentation des températures et davantage de jours chauds.
- Augmentation des événements climatiques extrêmes (sécheresse, fortes pluies).
- L'érosion du territoire peut impacter la qualité physicochimique et écologique des cours d'eau.

4 FILIERES ET CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT : ACTEURS ET PROBLEMATIQUES

4.1 Industries agroalimentaires et activités de transformation

Au total, la base de données SIRENE permet de recenser 26 entreprises agroalimentaires sur le territoire.

	Beynost	Miribel	Neyron	Saint Maurice de Beynost	Thil	Tramoyes
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie		2				
Transformation du thé et du café		1 (Crack Cafés)				
Boulangerie, pâtisserie, cuisson du pain	3	9	1	4	0	1
Autre transformation et conservation de légumes		1 (Cormorèche)				
Préparation industrielle de produits à base de viande		1 (salaisons Stemmelen)				
Transformation et conservation de la viande de boucherie				1 (Traiteur C et E Anaya)		1 (la Ferme des Fresne EARL)
Transformation et conservation de pommes de terre		1 (JuletMag)				

On recense 18 boulangeries-pâtisseries : les données SIRENE ne permettent pas d'avoir des informations complémentaires sur leurs conditions d'approvisionnement. De manière générale, certaines boulangeries concluent des partenariats avec des meuniers ("Banette", "Festival", "Baguépi", "Copaline"). Les boulangers bénéficient alors de conditions d'approvisionnements avantageuses, d'une plus forte notoriété et de services complémentaires : animations commerciales, agencements de magasins, etc.

Certaines boulangeries approvisionnent et livrent des sites de restauration collective (qu'elles soient en gestion concédée ou directe). C'est le cas de la boulangerie de Tramoyes qui approvisionne l'école de Tramoyes et la "tournée des pains" qui approvisionne les cantines de la commune de Miribel.

Les boulangeries artisanales achètent la farine directement auprès des minoteries. À noter qu'il existe deux minoteries à proximité du territoire : la minoterie Malissard à Montluel et la minoterie Nicot à la Boisse.

Deux entreprises de transformation de légumes et viande :

Une entreprise de transformation « structurante », « **Salaisons Stemmelen** » est située sur la commune de Miribel. Salaison Stemmelen est spécialisé en préparation industrielle de produits à base de viande porcine. Créée en 1969, son effectif actuel est compris entre 100 et 199 salariés. Sur l'année 2020 elle réalise un chiffre d'affaires de 60 208 800,00 €.

Différentes gammes de produits issus de la transformation et salaison sont proposées pour les Grandes et Moyennes Surfaces, la restauration hors domicile (RHD) et grossistes :

- Libre-service (lardons, saucisses etc. sous vide) ;

- À la coupe (saucisses, pâté, etc. en gros ou coupé en barquette plastique) ;
- RHD (barquette de lardons, kit choucroute) ;
- Marques de distributeurs et B to B (saucissons, lardons, tranches de charcuterie).

Les produits sont destinés au marché national voire européen, de la même manière l'approvisionnement n'est pas axé sur la localité, certains produits sont étiquetés "porcs français" et certaines gammes sont également proposées en bio.

Cormorèche est une entreprise familiale créée en 2002 pour valoriser les betteraves produites sur l'exploitation agricole. Un fort développement commercial en 2009 a nécessité de valoriser les betteraves d'autres producteurs locaux, parfois l'approvisionnement est plus vaste. L'entreprise emploie environ 20 salariés. Sur l'année 2017 elle réalise un chiffre d'affaires de 2 789 200,00 €.

Différents produits sont commercialisés :

- Betteraves cuites sous vide à l'unité ou par 4 ;
- Cubes de betterave cuites sous vide ;
- Barquette operculée de 4 kg ;
- Betteraves crues.

L'approvisionnement est principalement local en conventionnel et bio. Les produits transformés sont destinés à la grande distribution, aux grossistes et aux industriels (traiteur...), en France et à l'étranger.

Jul et Mag est une entreprise de Miribel créée en 2019 et spécialisée dans la transformation de pommes de terre en frites fraîches. L'outil de transformation fonctionne depuis début 2020 et connaît un fort essor, et ce malgré la crise sanitaire. 80 % de la production de pommes de terre de l'entreprise est transformée et mis sous vide en poche de 5 ou 1 kg. Elle transforme également les pommes de terre d'un exploitant voisin. Ces frites sont destinées en partie aux restaurateurs (Ninkasi en tête, la Chaine Frites Alors et également des restaurants du territoire) ainsi qu'aux grossistes du marché de gros de Corbas. Ils approvisionnent également le Restaurant Inter administratif de Lyon et des associations locales.

Cet outil de transformation a émergé à la suite d'échange avec des acteurs de la restauration qui peinent à trouver la main d'œuvre nécessaire pour réaliser les frites et ce procédé permet aussi de faire face au Taupin qui ravage les cultures de pommes de terre en les « déformant ».

4.2 Principaux circuits de distribution

4.2.1 Des exploitations en grandes cultures orientées vers des filières longues

De nombreux exploitants du territoire cultivent des céréales (Maïs, Blé, Colza, Tournesol, Soja, Orge...). La quasi-totalité des productions sont vendues auprès des coopératives départementales : Groupe Oxyane et Établissements Bernard. La production bio de Maïs est envoyée à Moulin Marion à Saint-Jean-sur-Veyle

4.2.2 Les principaux débouchés des maraîchers et éleveurs du territoire :

Les débouchés des maraîchers et éleveurs du territoire sont multiples mais on peut souligner les débouchés suivants :

Carreau des producteurs à Corbas :

Des maraîchers ont leur place au carreau des producteurs où ils vendent une importante partie de leur production à des gros ou semi-gros.

Marché de gros à Corbas :

Des maraîchers vendent une partie de leur production aux grossistes et semi-grossistes présents sur le marché de Corbas.

Distributeurs :

Des maraîchers vendent une importante partie de leurs productions soit à PROSOL (Grand Frais), Fraicheur Lyonnaise (Centrale d'Achat Carrefour, Système U etc.) ou encore Caluire Légumes (Voie Verte). Il est à noter qu'un maraîcher travaille en direct avec les plateformes des grands magasins (Leclerc, Carrefour, Intermarché etc.).

Un exploitant approvisionne les Biocoop de l'agglomération lyonnaise et celle de Beynost.

Vente en directe professionnels :

La vente directe, sans intermédiaire, à des professionnels des métiers de bouche (restauration, boulangerie...) est courante ainsi que la vente à des producteurs voisins ayant des points de vente locaux où des circuits de distribution nécessitant une grande diversité et/ou quantité. C'est par exemple le cas de la ferme des Fresne située à Tramoyes qui vend sa production en directe sur son exploitation et vend également ses produits à d'autres points de ventes locaux.

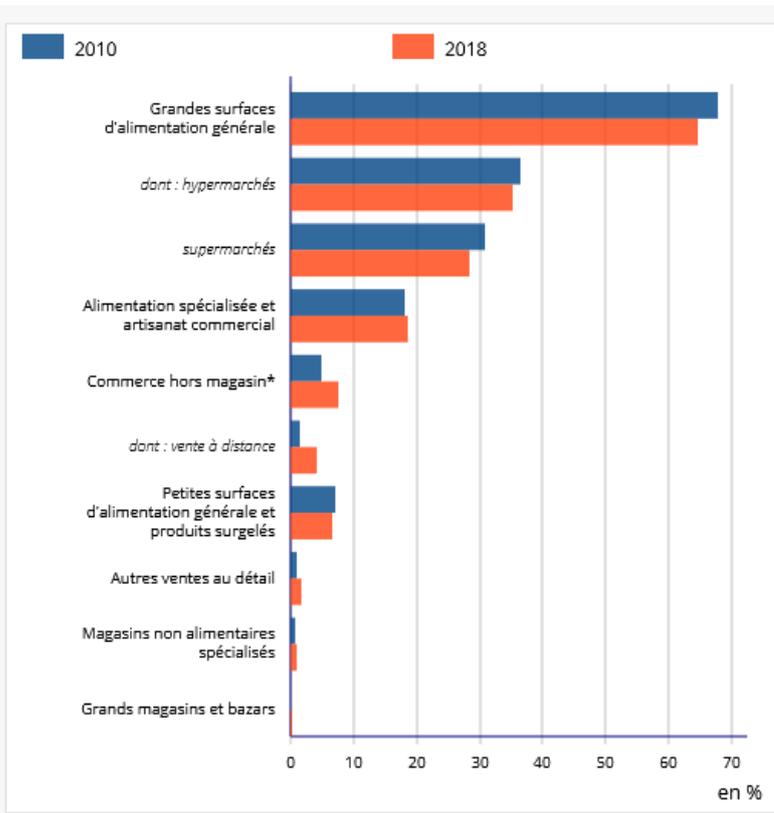
G.A.D : Groupement des aviculteurs de la Dombes.

Les aviculteurs du territoire sont affiliés au G.A.D qui gère de la mise en place aux abattoirs à la vente des volailles (restaurateurs, boucheries...). Leurs volailles sont quasi toutes Label Rouge.

4.2.3 Les acteurs de la distribution : commerces de détail

À l'échelle nationale :

En 2018, les grandes surfaces d'alimentation générale commercialisent 64,5 % des produits alimentaires en France (INSEE).



* Vente à distance, y compris sur Internet, vente sur éventaires et marchés.

Lecture : en 2018, les hypermarchés détiennent 35,3 % du marché des produits alimentaires.

Champ : ensemble des ventes au détail de produits alimentaires, hors tabac, de tous les secteurs de l'économie.

Source : Insee, Comptes du commerce.

Figure 30 : Parts de marché des produits alimentaires par forme de vente, INSEE⁷

Aujourd'hui les termes employés pour décrire les magasins d'alimentation font référence principalement à la superficie de vente du magasin, en lien avec la nomenclature statistique :

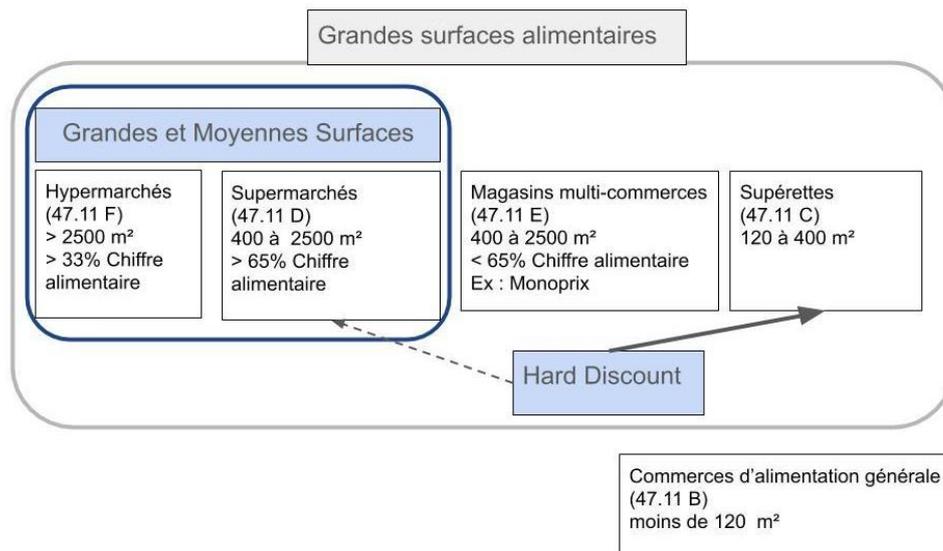


Figure 31 : Relation entre superficies des magasins d'alimentation et nomenclature

⁷ Les hypermarchés n°1 des ventes de produits alimentaires : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473482>

Suivant la taille des commerces alimentaires, leur appartenance à un réseau (intégré, ou indépendants, regroupés/franchises) est plus ou moins probable : 95% des hypermarchés et supermarchés portent une enseigne, contre seulement 35% pour les supérettes et les épiceries d'alimentation générale, où l'on trouve surtout des commerces indépendants isolés.⁸

Sur le territoire de la CCMP :

La base permanente des équipements (BPE) est une source statistique qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire. En 2020, sur le territoire de la CCMP elle permet de recenser les équipements suivants :

Communes	Hyper-marché	Super-marché	Supérette	Épicerie	Boucherie charcuterie	Produits surgelés
Beynost	1	2	0	1	0	2
Miribel	0	3	2	7	5	0
Neyron	0	0	0	0	0	0
Saint-Maurice-de-Beynost	0	1	0	1	2	0
Thil	0	0	0	1	0	0
Tramoyes	0	0	1	0	0	0
TOTAL	1	7	3	10	5	2

Ces infrastructures sont intéressantes pour le rôle qu'elles pourraient jouer dans un processus de relocalisation de l'alimentation. Il faut relativiser le potentiel d'achat local en fonction de la taille du magasin et de son implantation géographique. Par exemple, un hypermarché de 10 000 m² achètera environ 1 200 tonnes de fruits frais, et 1 200 tonnes de légumes frais par an, à environ 1,2 €/kg. Mais un magasin de la même taille implanté dans un quartier où la population CSP + est plus présente, aura une densité de fruits et légumes par m² de vente plus importante, et le prix payé sera plus élevé.⁹

Sur le territoire de la CCMP, plusieurs distributeurs ont mis en place des circuits d'approvisionnement de proximité :

Fraisochamp à Thil, Bassecour et Potager aux Echets, la Ferme de Miribel sont toutes 3 des épiceries approvisionnées en local (Région Rhône-Alpes) à plus de 90 %.

La Biocoop et la Vie Claire toutes les deux installées sur la Zone Commerciale du Leclerc travaillent en local pour une partie de leur approvisionnement.

Betteraves de chez Cormorèche, Ratatouille de chez Maréchal Fraicheur, Lentilles de Mr Zimerli à Thil, la Biocoop de Beynost s'approvisionne en direct chez des producteurs locaux pour atteindre 15% des produits proposés à la vente et un objectif de 20% à court-terme. Si certains produits sont faciles à trouver en AB et local, le manque est important pour les fruits. Les filières sont souvent situées à plus de 150 km, ce qui excède les limites fixées pour être qualifiées de « local » par ces enseignes. De plus, le manque de diversité au niveau des cultures maraichères sur le territoire, les amène à s'approvisionner sur des territoires plus éloignés.

On peut aussi noter le Carrefour Market de Miribel qui peut s'approvisionner librement en circuits-courts et chez qui on retrouve notamment les pommes de terre de la Ferme des Echaneaux située à Sainte-Croix.

⁸ Les réseaux d'enseigne dans le commerce de détail alimentaire : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3674846>

⁹ Extrapolation à partir des résultats d'enquêtes du stage d'Antoine Carriot, 2018, dans le cadre du projet Frugal : <https://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2018/04/antoine-carriot-flux-alimentaires-gms-grenoble.pdf>

4.2.4 Développement des circuits courts et circuits de proximité

En parallèle des démarches d'approvisionnement en produits locaux des distributeurs du territoire, de nombreux points de vente en direct existent sur le territoire principalement des producteurs maraîchers et des éleveurs. À noter que certains d'entre eux vendent également la production de leurs voisins tout en vendant eux-mêmes leurs produits à La Ferme de Miribel, Fraisochamp, Basse Cour et Potage ou encore à des magasins de producteurs hors territoire (La Ferme du Terray à Balan, Chez Raphanel à Montluel, Les Jardins du Plateau à Cailloux...)

Marchés :

Peu de maraîchers et/ou éleveurs ont un étal au marché de façon régulière. Sur le territoire, on peut noter la présence de :

- Les fromages de La Chèvrerie du Colombier sur le marché de Miribel ;
- Les miels Sarazin sur le marché de Saint-Maurice-de-Beynost ;
- Les volailles et œufs de la Ferme d'Olivier sur le marché de Beynost.

Points de ventes directs :

On compte une quinzaine de points de vente à la ferme sur le territoire ou en limite. Les éleveurs sont les plus représentés. On compte aussi 3 apiculteurs sur la commune de Tramoyes qui font de la vente directe.

Certains producteurs/éleveurs ne fonctionnent qu'en vente directe (à la Ferme, sur les marchés...) afin de garder leur indépendance vis-à-vis des circuits de distribution où les intermédiaires sont multiples.

La plupart des points de ventes direct du territoire sont portés, impulsés, par la nouvelle génération qui y voit une opportunité de se faire connaître et une plus grande indépendance.

La crise sanitaire a été, pour certains, le dernier coup à l'étrier pour leur donner envie de se lancer. Elle leur a permis de se faire connaître et de gagner des consommateurs. Pourtant, ils manquent encore de visibilité malgré une importante communication sur les réseaux sociaux.



Figure 32 : Carte des points de distribution en vente direct, circuits courts et circuits de proximité sur le territoire de la CCMP. Réalisation CCMP

À l'échelle de l'Ain, la valorisation des produits des exploitations agricoles explose entre 2010 et 2020 que ce soit pour les démarches de qualité, la transformation ou les circuits courts. La forte proportion des surfaces en AB et des filières légumes sur le territoire indique que la dynamique est également à l'œuvre sur le territoire de la CCMP. On peut également citer l'exemple de la filière "Graines de Lyon" avec les magasins La Vie Claire de Lyon pour lesquels un producteur du territoire est engagé en grandes cultures (céréales et oléagineux).

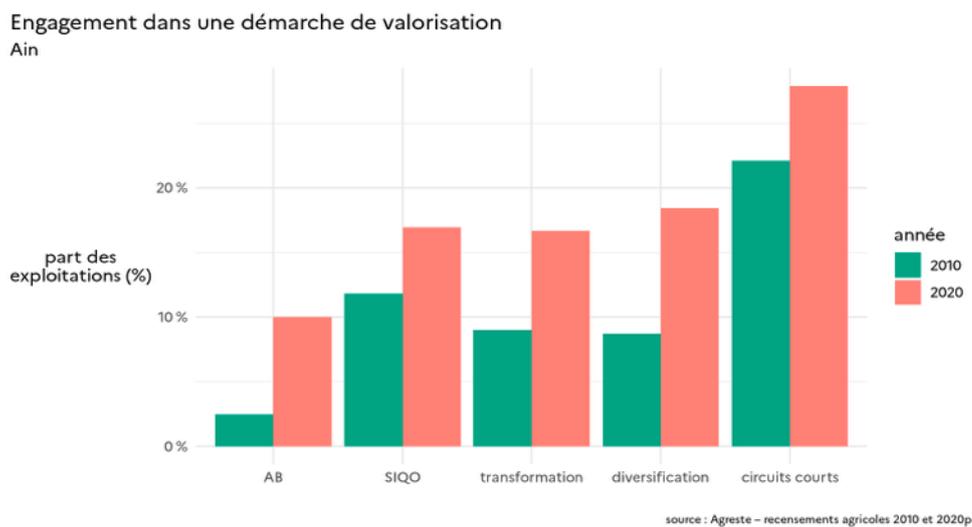


Figure 33 : Évolution entre 2010 et 2020 des dynamiques de valorisation des produits issus des exploitations agricoles dans l'Ain - Source RA 2020

Exemple d'une initiative territoriale en vente directe : l'AMAP'orte Miribel

Il s'agit d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne qui distribue des paniers 100% bio et locaux à environ 60 adhérents. Pour les paniers de fruits et légumes, ils peuvent atteindre un maximum de 70 adhérents mais seront après limités en stock. Comme pour d'autres distributeurs, ils déplorent le peu de fruits locaux et bio à proximité. Les fruits provenant principalement du département de l'Ardèche. Néanmoins, concernant la partie épicerie/viandes, le nombre d'adhérent n'est pas limité. L'association donne un panier solidaire au Secours Catholique chaque semaine.

4.3 La restauration hors domicile

4.3.1 La restauration commerciale

En 2018, on compte en France plus de 181 000 restaurants, préparant 3,9 milliards de repas par an¹⁰.

En termes de gestion, on distingue :

- Les chaînes de restauration (36% en chiffre d'affaires) (Courtepaille, Burger King, Léon de Bruxelles, Buffalo Grill, etc.) ;
- Et les restaurants indépendants (64%).

Par ailleurs, la nomenclature INSEE distingue :

- Les services traiteurs ;
- La restauration traditionnelle ;
- La restauration rapide (fast-foods, kebabs, tacos, etc.) ;
- Et les cafétérias et libres services (Flunch, Autogrill, etc.).

La base SIRENE recense 86 restaurants en 2021¹¹ selon la répartition suivante :

	Beynost	Miribel	Neyron	Saint Maurice de Beynost	Tramoyes	Thil
Service des Traiteurs	1	2	0	1	1	2
Restauration traditionnelle	10	21	7	3	0	1
Restauration de type rapide	10	7	2	8	0	1
Autres	1	3	0	2	0	0

À noter que la base de données SIRENE n'est pas toujours mise à jour des fermetures des établissements. Elle surestime donc le nombre d'établissements actuellement ouverts sur le territoire.

Les restaurants indépendants sont très autonomes dans leurs approvisionnements, et selon leur positionnement marketing, ils peuvent s'approvisionner aussi bien : chez des grossistes libres services (par exemple METRO), des grossistes spécialisés, chez des commerçants de détails (primeurs par exemple) voire des Grandes et Moyennes Surfaces (foires au vin par exemple), auprès de producteurs en direct, des coopératives ou sur les carreaux des producteurs des Marchés d'Intérêt Nationaux. Les restaurants commerciaux allouent généralement plus de temps et de moyens pour l'approvisionnement et le choix des produits que la restauration collective, et n'ont pas de contraintes de marchés publics. La restauration rapide, et le segment des restaurants bon marchés vont privilégier la fiabilité des approvisionnements et le prix bas, mixant grossistes spécialisés pour certains produits (par ex. viande, légumes, café) et libre-service pour tout le reste. Les restaurants indépendants traditionnels privilégient un approvisionnement spécifique et des produits alimentaires les différenciant pour renforcer l'intérêt et l'attractivité de leur établissement.

¹⁰ Sources : estimations 2018 GiraFoodService pour FranceAgrimer

¹¹ Ce chiffre est probablement surestimé compte-tenu du fait que les cessations d'activités ne sont pas automatiquement signalées, contrairement aux créations.

4.3.2 La restauration collective

Aujourd'hui, plus d'un repas sur six est pris à l'extérieur du domicile et cette tendance s'accroît progressivement. La restauration collective joue un rôle important dans la transition agricole et alimentaire à double titre : par le potentiel d'entraînement et de structuration des filières (y compris la participation à la rémunération juste et aux débouchés stables pour les agriculteurs), et par leur caractère d'exemplarité et de pédagogie, en s'adressant notamment aux générations futures, et plus globalement, à la quasi-totalité de la population française (familles, professionnels de la restauration, équipes pédagogiques, élus...).

Au 27 avril 2021, 31 établissements dotés d'un espace de restauration collective ont été recensés sur le territoire de la CCMP :

- 2 collèges
- 10 écoles primaires (sur 6 communes)
- 1 institut privé (maternelle – lycée)
- 6 centres de loisirs / centres sociaux
- 6 crèches (dont 2 privées)
- 3 maisons de retraite
- 2 centres de santé
- 1 entreprise privée

Un questionnaire (inspiré du questionnaire UnplusBio) leur a été envoyé afin de dresser un premier état des lieux de leur fonctionnement, la politique d'approvisionnement, la loi Egalim et les temps de sensibilisation et formation.

Au 13/12/21, 27 structures ont répondu au questionnaire.

Commune	Nom de la structure/ restaurant collectif	Publics concernés par la mission de restauration collective	Mode de gestion de la restauration collective	Mode de production des repas
BEYNOST	ECOLE PRIMAIRE DES SOURCES	École maternelle, École élémentaire, CCAS, Centre de loisirs	Gestion déléguée	Liaison Froide
MIRIBEL	CLINIQUE ROMANS FERRARRI	Clinique de soins de suite et rééducation	Gestion déléguée	Cuisine sur place
TRAMOYES	LES PASSERELLES DE LA DOMBES	Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)	Gestion déléguée	Cuisine sur place
MIRIBEL	CENTRE SCOLAIRE SAINT JOSPEH	École maternelle, École élémentaire, Collège, Lycée	Gestion déléguée	Cuisine sur place
MIRIBEL	INSTITUTION JOSEPHINE GUILLON	Maisons de retraite/EHPAD	Gestion déléguée	Cuisine sur place, Liaison chaude pour portage à domicile
BEYNOST	COLLEGE L.ARMSTRONG BEYNOST	Collège	Gestion déléguée	Cuisine sur place

MIRIBEL	LE CABANON	Centre de loisirs	Gestion mixte	Liaison Froide
MIRIBEL	ECOLE PRIMAIRES (4)	École maternelle, École élémentaire	Gestion mixte	Liaison Froide
THIL	ECOLE PRIMAIRE DE LA RIOTE	École maternelle, École élémentaire	Gestion mixte	Liaison Froide
MIRIBEL	CESAM MIRIBEL	Centre de loisirs	Gestion mixte	Liaison Froide
TRAMOYES	ECOLE PRIMAIRE ROBERT DOISNEAU	École maternelle, École élémentaire	Gestion mixte	Liaison Froide
NEYRON	ECOLE PRIMAIRE PIERRE RACINE	École maternelle, École élémentaire	Gestion mixte	Liaison Froide
BEYNOST	CRECHE NID&CO	Crèche	Gestion mixte	Liaison Froide
MIRIBEL	COLLEGE ANNE FRANK	Collège	Gestion directe	Cuisine sur place
BEYNOST	CLUB ADOS MIRIBEL	Centre de loisirs	Gestion directe	Cuisine sur place

2 restaurants en gestion directe, c'est-à-dire gérés directement par les structures qui en ont la responsabilité. Pour 9 structures, les repas sont confectionnés par des entreprises privées en délégation avec la mise en place de marchés publics avec des prestataires. Dans ce cas de figure, les repas peuvent être, soit cuisinés sur place, soit livrés à l'établissement en liaison chaude ou froide. Le dernier cas de figure concerne les contrats de gestion mixte, c'est-à-dire qu'une partie du service est déléguée à un prestataire (l'approvisionnement, la transformation ou la livraison). 7 structures sont concernées par ce mode de gestion.

Sur le territoire de la CCMP, ce sont en moyenne 4140 repas qui sont servis par jour par l'ensemble des établissements avec près de 650 repas pour le centre Scolaire Saint Joseph à Miribel.

Les prestataires auxquels font appel les structures en délégation ou en gestion mixte sont : API Restauration, Toque et Sens par Sodexo, Elior, Saveurs Restauration, RPC, Restalliance, Vitalrest, Newrest restauration ou encore SER.

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim (loi issue des États Généraux de l'Alimentation) a été promulguée en novembre 2018. L'article 24 de la loi Egalim impose à la restauration collective publique d'offrir, à compter de 2022, au moins **50% de produits durables OU sous signes d'origine ou de qualité dont minimum 20% de produits BIO y compris en conversion**. Sur le territoire, 9 structures en gestion déléguée ou gestion mixte sur 16 font mention de la loi Egalim dans leur marché publics.

La majorité des structures ont déjà intégré une offre bio dans leurs établissements avec plusieurs formules différentes : 1 produit par repas, 1 repas par jour ou par semaine, ou encore un approvisionnement allant de 20% à 50% en produits issus de l'agriculture biologique. 15 structures déclarent également intégrer d'autres produits de qualité ou d'origine (produits fermiers, IGP, AOP, AOC, Label Rouge ou autres)

La loi Egalim a également introduit l'obligation de proposer **un menu végétarien hebdomadaire** dans l'ensemble de la restauration scolaire à partir du 1er novembre 2019, dans le cadre d'une expérimentation de 2 ans. Sur le territoire de la CCMP, la Clinique Romans Ferrari à Miribel propose déjà plusieurs repas végétariens par semaine, 14 structures en proposent au moins 1 dans leurs établissements par semaine, tandis que 3 n'en proposent pas et 2 n'envisagent pas de le faire.

La plupart des structures sont également engagées dans le développement de leur approvisionnement en **produits locaux**. À noter qu'à la question « pour vous le local c'est ? », 6 structures ont répondu « la Région », 3 « le Département », 6 « le Département et les Départements limitrophes », tandis qu'une structure a donné un rayon de 80km. Les produits locaux représentent entre 9% et 50% des achats selon les structures avec une majorité d'établissements se situant autour de 20% et 40%. À noter que dans les réponses aux questionnaires, 7 établissements n'ont pas déclaré de pourcentage d'approvisionnement en produits locaux. Les produits concernés sont en majorité le pain, les fruits et légumes, les produits laitiers et la viande.

Certains établissements travaillent avec la plateforme départementale AgriLocal notamment les collèges de Miribel et de Beynost.

AgriLocal 01 – une plateforme au service de l'approvisionnement local de la restauration collective

AgriLocal01 est une plateforme informatique qui met en relation des producteurs locaux (du département de l'Ain et de sa périphérie proche) avec des acheteurs du département ayant une mission de restauration collective. La plateforme AgriLocal est portée par le Département de l'Ain qui travaille en partenariat avec la CA01 qui apporte son expertise et rend visite aux producteurs inscrits pour vérifier que leurs productions sont conformes à la charte AgriLocal. La chambre des métiers et de l'Artisanat est également associée. Les collèges du département constituent le cœur de cible de la plateforme avec 85% du CA dégagé par Agrilocal. Les EHPAD, hôpitaux et écoles (une dizaine) ont aussi recours à Agrilocal mais les relations avec ces établissements de restauration collective restent à développer davantage. Les freins mis en avant par les acheteurs sont liés aux pratiques de travail (avoir à passer de petites commandes alors qu'il est plus aisé d'avoir un seul et même fournisseur) et aux coûts parfois plus élevés. La plateforme AgriLocal facilite la mise en contact entre les fournisseurs et les acheteurs dans un rayon proche. Lorsqu'un acheteur formule ses besoins, il est géo localisé et les producteurs proches (dans un rayon défini par l'acheteur) sont alertés par un SMS.

Dans ces démarches d'approvisionnements en produits bio et durables :

- 2 structures déclarent rencontrer des difficultés techniques ;
- 1 structure des difficultés réglementaires ;
- 6 structures des difficultés économiques dont 3 qui ont mis des actions pour rééquilibrer le surcoût et 3 pour lesquels le surcoût a été accepté par les parents/convives Les autres structures ont déclaré ne pas rencontrer de difficultés particulières.

Les principaux besoins exprimés par les répondants concernent :

- La mise en contact avec des producteurs locaux,
- La mise en place d'une cartographie des producteurs ou de groupes d'achats communaux,
- Le besoin de travailler sur les barrières logistiques et économiques de livraison,
- Le besoin d'avoir un appui extérieur.

11 établissements ont mis en place des actions de sensibilisation des convives, principalement les écoles primaires, les collèges mais aussi le club des ados de Beynost et la Clinique Romans Ferrari. Les actions citées sont les suivantes : présentation de la loi EGALIM auprès des parents, sensibilisation au gaspillage, repas découvertes ou préparations des menus, mise en place d'une commission repas...

4.4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

4.4.1 Le gaspillage alimentaire en France et dans le Monde :

Dans le monde, 30% de la production alimentaire n'est pas consommée (FAO,2015).

En France, 30% des aliments produits sont pas consommés, cela équivaut à 10 Mt/an soit 16 milliards € et 15,3 teqCO2 (ADEME, 2015).

Les français produisent 79 kg/hab/an de déchets alimentaires soit 159 €/pers/an (ADEME, 2015) :

- 41% évitables (restes, pain) ;
- 20% potentiellement évitables (croûtes, fanes de légume) ;
- 39% non évitables (os, coquilles d'œufs, peaux de légumes non consommables).

Les produits gaspillés au domicile sont (ADEME, 2015) :

- 25% légumes ;
- 18% fruits ;
- 12% pain ;
- 13% restes ;
- 29% autres.

Le gaspillage au fil des étapes :

Pour l'ensemble des acteurs (agriculteur, transformateur, distributeur et consommateur) le gaspillage représente une perte soit de production soit d'achat, ce qui signifie une perte financière. C'est donc tout au long de la chaîne de la production jusqu'à la consommation que les efforts doivent être réalisés pour éviter ces pertes.

Globalement, d'après l'étude ADEME 2015, la répartition des volumes du gaspillage se fait de la façon suivante selon les étapes amont-aval :

- 32 % en phase de production ;
- 21 % en phase de transformation ;
- 14 % en phase de distribution ;
- 33 % en phase de consommation.

Cependant, le taux de perte par rapport au total produit, vendu ou acheté est relativement faible tout au long de la chaîne :

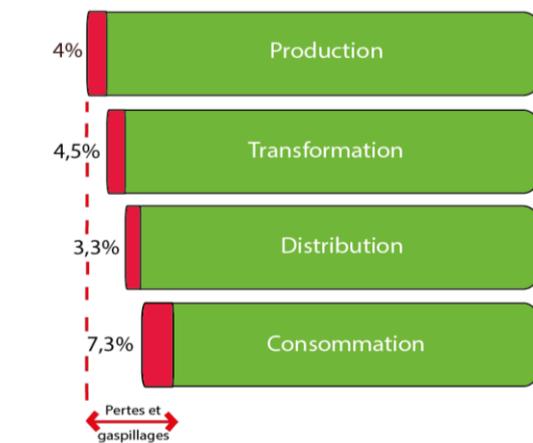


Figure 34 : Taux de pertes et gaspillages par type d'acteur - Source: Ademe 2015

Les pertes sur le total des produits vendus, ou achetés, sont faibles pour l'ensemble des acteurs du système alimentaire. On observe cependant des pertes plus importantes pour la consommation (en domicile et en restauration) du fait de la valeur commerciale plus élevée en aval qu'en amont de la chaîne.

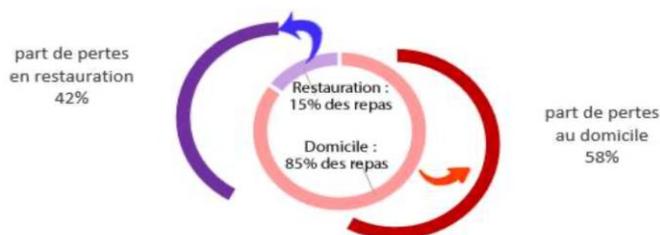


Figure 35 : Part des pertes et gaspillages au domicile ou en restauration - Source: Ademe 2015

Bien que la restauration commerciale ou collective ne représente que 15% des repas, le gaspillage et pertes représentent 42% du total de la consommation. Cela revient à dire que le gaspillage en restauration est 4 fois plus important que lorsque les repas sont pris au foyer. On en déduit que lorsque le consommateur peut dimensionner la quantité et la nature du repas et conserver les restes, comme c'est davantage possible à domicile, alors le gaspillage est plus faible.

Selon le type de produit et les étapes, les pertes ne sont pas les mêmes :

Evaluation globale des pertes et gaspillages pour l'alimentation humaine - Toutes filières

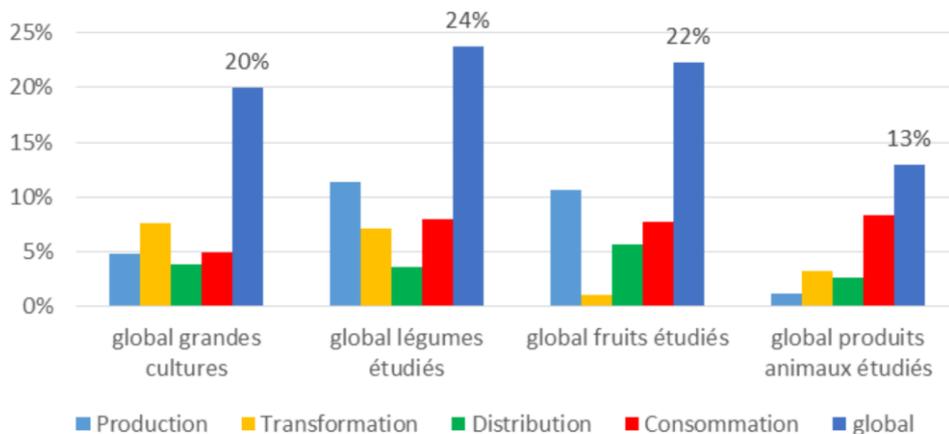


Figure 36 : évaluation des pertes en poids par type de produits et par étapes - Source ADEME 2015

Les produits "périssables" comme la viande sont davantage perdus et gaspillés au niveau des consommateurs. Les produits "saisonniers" comme les fruits et légumes le sont plutôt au niveau de la production en raison des difficultés d'adaptation des marchés aux aléas de production. Pour les produits avec nécessairement des phases de transformation comme les grandes cultures ou les légumes, les pertes et gaspillages ont davantage lieu lors de phase amont, notamment la transformation, permettant de rendre le produit "consommable" par le consommateur final.

La contribution du gaspillage alimentaire de produits carnés au bilan GES des pertes globales est très forte (82%) car ils cumulent les impacts de l'élevage à la production et de l'alimentation des animaux. Même si tous les acteurs contribuent au gaspillage, dans le cas des produits carnés les pertes au niveau de la consommation ont un lourd impact économique et environnemental.

4.4.2 Expérience territoriale de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Les actions locales menées par la CCMP pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective depuis 2014-2015 :

- Pesées des déchets non consommés par les élèves ;
- Animations (jeux et quiz sur le gaspillage alimentaires) ;
- Tableau d'expressions pour recueillir les idées de réduction du gaspillage ;
- Création d'affiches de sensibilisation par les élèves.

En 2016-2017, un nouveau programme de sensibilisation et d'action pour lutter contre le gaspillage a été mis en place :

- Suivi des pesées ;
- Exposition itinérante présentant les créations des enfants ;
- Mascottes réalisées par les enfants et communication régulière ;
- Charte contre le gaspillage alimentaire.

Sur le territoire, les principales mesures anti-gaspillage mises en place par les structures gestionnaires de restauration collective sont les suivantes :

- Ajustement des quantités commandées ;
- Meilleure prise en compte des quantités souhaitées par les enfants (« un peu », « beaucoup ») ;

- Ajustement des quantité de pain selon le repas proposé ;
- Pesée des déchets ;
- Redistribution de fromages et fruits sur les temps périscolaire ;
- Surveillance renforcée au self pour vérifier que les enfants prennent le temps de bien manger ;
- Arrêt de la découpe systématique de fromage et de la sortie des produits frais en dehors des frigos.

4.5 Analyse AFOM

Forces

- Des filières structurées pour valoriser les productions du territoire.
- Un maillage territorial des points de distribution qui favorisent l'accessibilité géographique des habitants aux produits du territoire.
- Une dynamique de développement des circuits de proximité : plusieurs points de vente directs, magasin de producteur, AMAP.
- Des établissements de restauration collective engagés dans une démarche d'amélioration.

Opportunités

- La présence de la plateforme agri-local avec des agriculteurs déjà engagés sur le territoire.
- Une demande croissante des consommateurs pour des produits de qualité / locaux.
- La proximité de la métropole lyonnaise pour structurer des filières de proximité.

Faiblesses

- Peu d'information sur les circuits d'approvisionnement de la restauration commerciale.
- Peu d'information sur le gaspillage alimentaire en dehors de la restauration collective.
- Une échelle territoriale peu adaptée pour penser la structuration de filières de proximité (outils de transformation, logistique...).
- Les acteurs locaux de l'agroalimentaire sont tournés vers le marché national voir européen.

Menaces

- Un risque d'agrandissement des exploitations et de spécialisation des productions agricoles moins favorable aux circuits de proximité et aux produits de qualité.

5 ALIMENTATION

5.1 Couverture des besoins alimentaires du territoire

La surface agricole utile productive par habitant permet d'appréhender la capacité de production du territoire. Une surface d'environ 4000 m²/hab est nécessaire pour le régime actuel, 2500 m²/hab pour un régime moins riche en protéines et produits animaux et 1700 m²/hab pour un régime très végétal. Sur le territoire de la CCMP, ce ratio SAU / habitant est estimé à 1314m²/habitant, soit inférieur aux échelles départementales, régionales et nationales : 3689m²/habitant pour l'Ain, 3377m²/habitant pour la Région AURA et 3871m²/habitant pour la France.

Ce résultat s'explique sans surprise par le profil du territoire densément peuplé, proche de la Métropole Lyonnaise avec une pression foncière importante.

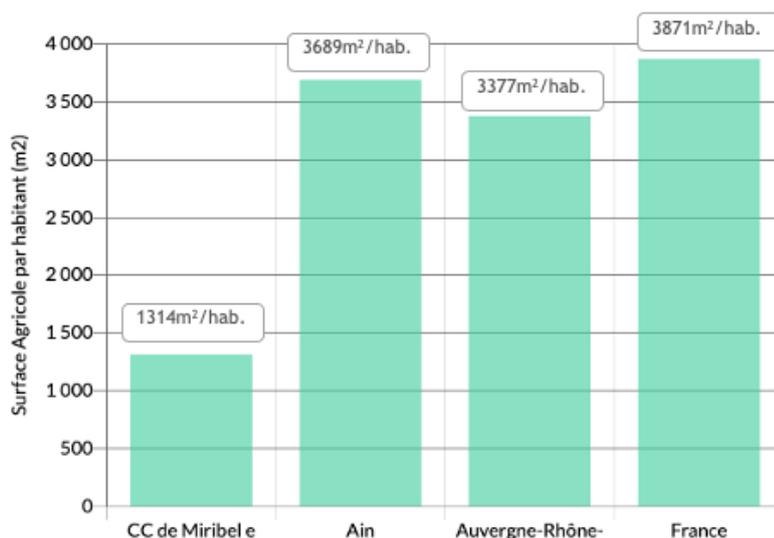


Figure 37 : Surface agricole utile par habitant. Source: CRATER

L'outil PARCEL¹² permet de calculer le potentiel nourricier du territoire à partir d'un taux de couverture théorique global des besoins alimentaires (ratio entre la production et les besoins). Pour chaque catégorie, en faisant varier les régimes alimentaires de la population du territoire (diminution de la consommation de produits animaux) et les modes de productions (développement de l'agriculture biologique), PARCEL permet d'estimer la part des besoins du territoire qui pourrait, en théorie, être couverte par sa propre production.

L'analyse de l'adéquation globale sans prendre en compte les besoins par grande catégorie de culture peut masquer des déséquilibres importants (manques ou production excessive pour certains secteurs). Il s'agit dans tous les cas d'un indicateur de couverture théorique des besoins, qui ne prend pas en compte l'organisation des filières et le fonctionnement réel du système alimentaire territorial.

Le diagramme suivant illustre l'écart entre production et besoins pour le territoire, en présentant également la répartition pour chaque groupe de culture :

¹² <http://parcel-app.org>



Figure 38 : Taux de couverture des besoins alimentaires du territoire. Source CRATER, données PARCEL

Point de vigilance : ces indicateurs ne doivent pas être interprétés comme des résultats de « performance » du territoire. Ils permettent en revanche de mettre en lumière la question de l'échelle pour penser les problématiques alimentaires du territoire. En effet, les systèmes alimentaires s'organisent à des échelles plus larges, départementales, régionales voire nationale.

L'intérêt de ce type de représentation est :

- De montrer ce qui existe en termes de productions sur le territoire face aux besoins ;
- De mettre en avant l'enjeu de préservation du foncier agricole et de diversification des systèmes de production pour ne pas dégrader ce qui existe ;
- De réfléchir aux bonnes échelles d'intervention quand on parle d'alimentation.

Les EPCI riveraines de la CCMP ont lancé ou vont lancer des démarches alimentaires territoriales et beaucoup d'exploitations agricoles sont à cheval sur 2 ou 3 EPCI. Par ailleurs, les solutions de commercialisation ne seront pas que des circuits courts mais aussi des filières locales territorialisées. Il y a donc un besoin fort de coordination, ou à minima de communication, entre les différents territoires. Pour penser une stratégie alimentaire, le territoire de la CCMP s'associe à des réflexions interterritoriales, pour penser la relocalisation de l'alimentation et la structuration de circuits de proximité.

5.2 Enjeux environnementaux liés à l'alimentation

À l'échelle nationale

L'alimentation a un impact considérable sur l'environnement. La production agricole a un impact direct sur la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau. En France, les haies et bosquets ont perdu 24 000 ha en moyenne par an entre 2006 et 2014 au profit de l'agrandissement des parcelles agricoles¹³. Seuls 6% des milieux humides sont en état de conservation favorable¹⁴. L'augmentation de l'usage des pesticides menace les chaînes alimentaires et 33% des populations d'oiseaux spécialistes ont reculé entre 1989 et 2017 (indicateur STOC, MNHN). Les sols sont également impactés par l'utilisation croissante des pesticides et les pratiques agricoles intensives.

Par ailleurs, l'alimentation est un enjeu majeur dans la lutte contre le dérèglement climatique. En France, les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation s'élèvent à 163 Mt eqCO₂. Rapportées à l'empreinte carbone des ménages, les émissions liées à l'alimentation varient entre 16 %¹⁵ à 23 %¹⁶ selon les calculs. La production agricole est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre pour un total de 89 Mt eqCO₂, soit les deux tiers de l'empreinte carbone totale de l'alimentation (CITEPA).

Estimation de l'empreinte carbone de l'alimentation du territoire de la CCMP

Le calcul de l'empreinte carbone de l'alimentation pose des difficultés méthodologiques importantes. En effet, à partir de quantités d'alimentation ingérée, mesurées par les achats de denrées alimentaires ou les enquêtes de consommation, il faut remonter toutes les étapes de transformation qui ont un impact sur le poids des aliments (augmentation de masse liée à la cuisson par exemple, ou pertes liées à l'équarrissage pour la viande...).

À cette difficulté liée à l'estimation précise des flux de matières, s'ajoute la complexité de prise en compte des importations et de leur impact carbone (déforestation importée notamment). Les régimes alimentaires varient de manière marginale en fonction des régions, peut-être davantage entre population rurale et urbaine. Néanmoins, faute de données locales, nous retiendrons les ratios nationaux de composition de l'assiette moyenne¹⁷.

¹³ Enquête Teruti Lucas, 2014, <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/4ef8cdd0-bed1-47bd-a448-a747fdbe4387>

¹⁴ Observatoire National de la Biodiversité, État de conservation des milieux humides naturels <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-milieux-humides-naturels>

¹⁵ SOeS, Bilan énergétique de la France pour 2017, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-pour-2017>

¹⁶ Ademe, 2014. « Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des français en 2030 – Vers une évolution profonde des modes de production et de consommation », Rapport de synthèse, novembre 2014, 67p

¹⁷ Tous les chiffres sont issus de l'étude de l'ADEME « Empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/779-empreinte-energetique-et-carbone-de-l-alimentation-en-france.html>

	France	Territoire*	Part
	MteqCO2	KteqCO2	%
Empreinte totale	163,3	59	100%
Production agricole totale	108,8	39	67%
<i>Dont production agricole autres produits</i>	16,3	6	10%
<i>Dont Production agricole viande et produits laitiers</i>	92,5	33	57%
Transport de marchandises	22,1	8	14%
Transport des ménages	8,3	3	5%
Industries agro-alimentaires	9,1	3	6%
Grande distribution, commerce	7,7	3	5%
Consommation au domicile des ménages	7,3	3	4%

*Les données territoriales sont évaluées au prorata de la population

Tableau 6: Empreinte carbone de l'alimentation du territoire et part des différents maillons du système alimentaire. Source Solagro à partir des données ADEME « Empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », 2019

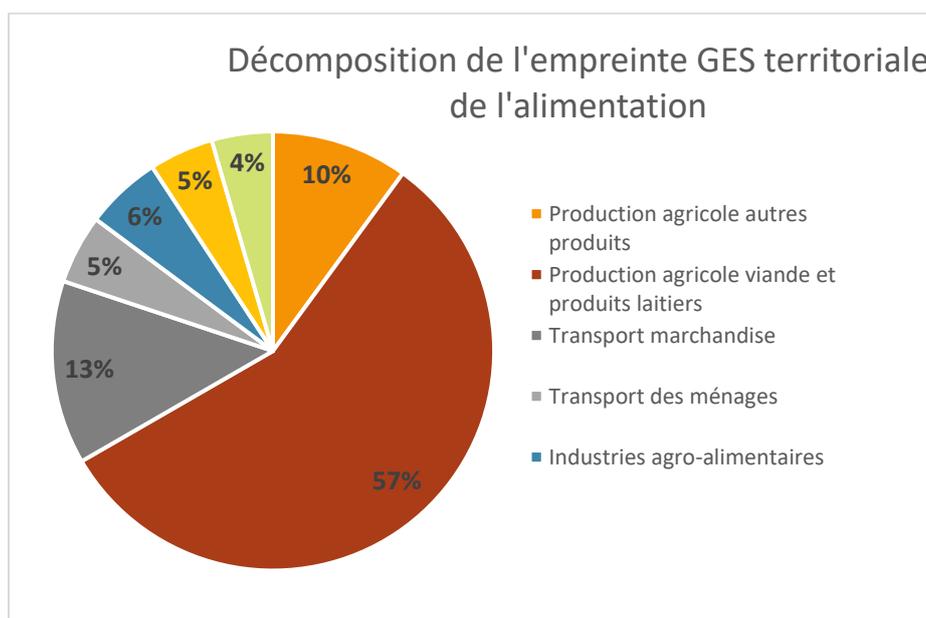


Figure 39 : Décomposition de l'empreinte carbone de l'alimentation du territoire de la CCMP, source Solagro d'après données CECAM

Les produits animaux représentent 89 % de ces émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation des français, la viande de ruminants et le lait représentent à eux-seuls 75 % de ces émissions¹⁸.

Plusieurs études ont démontré que l'évolution des comportements alimentaires constitue un levier non négligeable pour agir sur les émissions de gaz à effet de serre.

En France, un régime réduisant de moitié la consommation de viande et de produits laitiers mais augmentant la consommation d'aliments végétaux, associée à une évolution des pratiques agricoles et systèmes de production, vers des systèmes moins émetteurs de gaz à effet de serre (diminution de l'usage d'engrais azotés, davantage de légumineuses dans les rotations...), permettrait de réduire l'empreinte carbone de la production alimentaire française de 50 %¹⁹.

¹⁸ Pointereau et al. 2019. Le revers de notre assiette.

¹⁹ Barbier et al. 2019. « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France : de la production à la consommation », Rapport du projet CECAM.

5.3 Alimentation et santé publique

À l'échelle de la France

En France, le taux d'obésité a évolué de 5 % en 1980 à 17 % en 2015²⁰. De plus, si nous prenons en compte la population en excès pondéral, ce taux passe de 32 % en 1988 à 47 % en 2012, soit près de la moitié de la population.

• (fig.1) : Evolution du taux d'obésité en France

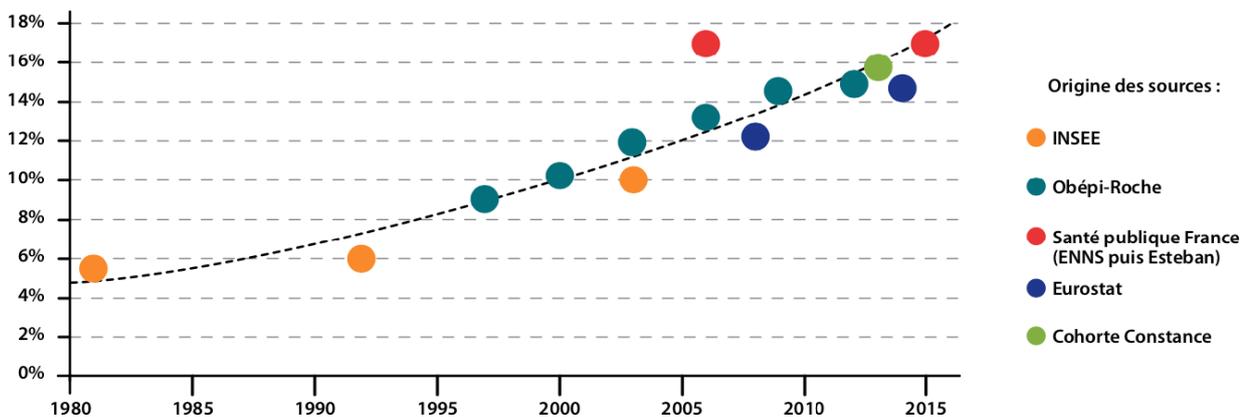


Figure 40 : Évolution du taux d'obésité en France, 1980 / 2015. (Source : Solagro, *Le revers de notre assiette*, 2019)

Nous observons également une augmentation croissante des affections longues durées (ALD) : en 2017, ont été comptés 530 000 nouveaux cas de maladies cardiovasculaires diverses, 340 000 nouveaux cas de tumeurs malignes et 260 000 cas de diabète soit un total de 1,1 millions de nouveaux malades. L'augmentation de ces maladies est en partie due à l'évolution des modes de vie (sédentarité, tabagisme...) mais aussi à l'alimentation (produits ultra-transformés, nature des aliments, quantités consommées...). Ces affections longues durées sont prises en charge à 100% par l'assurance maladie, entraînant une augmentation des dépenses de 4,3% par an entre 2011 et 2017²¹.

• (fig. 2) : Nouveaux cas d'ALD en France, d'après la Cnam (Caisse Nationale d'Assurance Maladie)

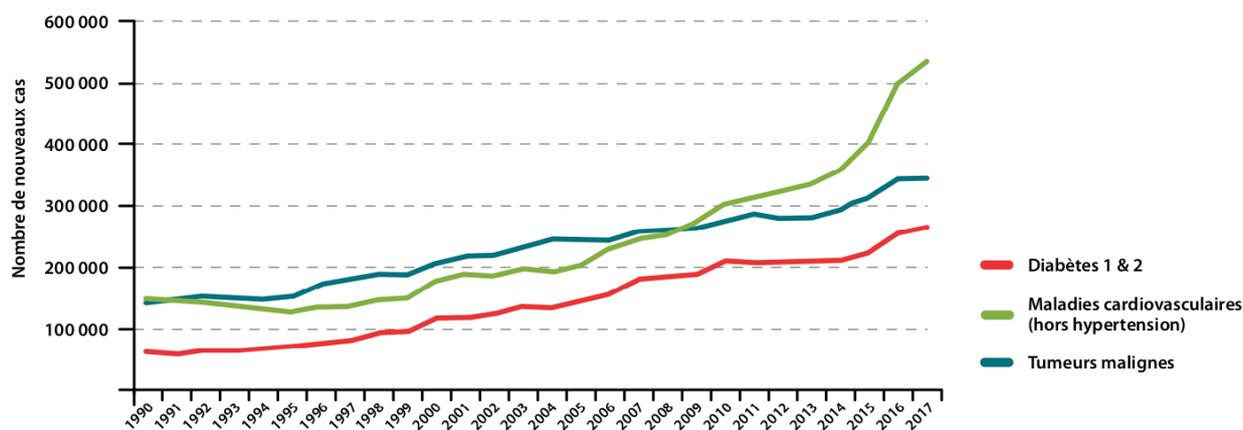


Figure 41 : Évolution du nombre de nouveaux cas d'Affections de Longues Durées. (Source : Solagro, *Le revers de notre assiette*, 2019)

²⁰ Santé Publique France 2017, Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition, ESTEBAN 2014-2016

²¹ Grangier J. 2018. Le vieillissement de la population entraîne une hausse de dépenses de santé liées aux affections longues durées.

Sur le territoire de la CCMP :

Deux centres sociaux sont actifs sur le sujet, le CESAM de Miribel et ARTEMIS à Saint-Maurice-de-Beynost.

Actions portées par CESAM :

- Cantina : 1fois/mois temps avec une diététicienne pour apprendre à faire un plat (type sans sel...);
- Petits cuistots : 1fois/mois Ateliers parents/enfants (type goûter de Noël);
- Une nouvelle salle jeunesse s'est installée dans un local aux bâtiments les Prés Célestins avec 100m² jardins qui pourront être transformés en potager.

Un camion dédié au Droit à l'Alimentation a été financé et sera aménagé grâce aux fonds du plan de relance et la CAF. Une chargée de mission dédiée a été recrutée pour sensibiliser les habitants du territoire à une alimentation durable et de qualité. Le camion va prochainement être aménagé et ce dernier fonctionnera ou non en itinérance selon les sollicitations des communes.

Actions portées par ARTEMIS :

- Fête de la soupe autour d'un légume. Les classes de l'école de Saint-Maurice-de-Beynost sont invitées à réaliser une soupe qu'ils partageront ensuite. Cette fête est aussi l'occasion de parler alimentation en général aux enfants autour de contes notamment. Le même principe a été mis en œuvre autour d'un fruit avec la réalisation de smoothie par exemple.
- Les bénévoles et parents du Centre Social souhaitent la réalisation d'une conférence sur l'alimentation.

En juin 2021 a eu lieu une journée dédiée à l'alimentation « **Bons plats, Bons plants** » un évènement conçu et organisé par un collectif d'habitants de la Côtère "Les Couverts des Possibles" accompagné par CESAM et ARTEMIS.

LA CARAVANE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

BONS PLANTS, BONS PLATS

Et si on améliorait ce qu'on met dans nos assiettes ? !

Retrouvez votre menu au dos

Le 13 juin 2021 de 14H à 21H
Parc de la Sathonette
Saint-Maurice-de-Beynost.
Entrée libre

MASQUE OBLIGATOIRE
animationcesam-miribel.fr
07 49 17 97 50

BONS PLANTS BONS PLATS

AU MENU

LES ATELIERS | 14H-18H

- Cuisine anti-gaspi de Recup&Gamelles et La Mutinerie végétale
- Cuisine autrement ! Boc à Récup et Marine
- Au J'art d'AIN partagé (potager, compost, biodiversité,...)

LES ANIMATIONS | 14H-18H

- Contes gourmands avec Papillion Bavard (+ 7ans)
- Ateliers d'écriture avec Pascaline Terelli

CULTIVE TON SAVOIR | 18H-19H

- Table ronde et initiatives citoyennes sur l'alimentation de demain

SOIREE FESTIVE | 19H-21H

- Apéro offert
- Repas convivial : nous vous proposons d'apporter de quoi partager le repas du soir. Pensez à prendre vos couverts et assiettes
- Animation musicale

EN CONTINU 14H - 18H

- Marché de producteurs locaux
- Animation apiculteur: Mais d'où vient notre miel ?
- Animations enfants
- Grainothèque/tisothèque
- Mur des conseils habitants
- Coin lecture animé

MASQUE OBLIGATOIRE

Logo Caravane Solidaire, Fédération de l'Ain, Couverts des Possibles, Artemis, CCMP, Saint-Maurice de Beynost

5.4 Précarité alimentaire

À l'échelle nationale

En France, d'après le baromètre IPSOS-SPF 2018²², ce sont près de 8,8 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (1015€), soit 14,1% de la population, et près de 5 millions qui vivent avec moins de 846€.

En 2018, 21 % des Français ont du mal à se procurer une alimentation saine pour assurer trois repas par jour. Ces difficultés sont encore plus importantes pour les plus précaires : près d'une personne sur deux, 48 %, dont le revenu mensuel net du foyer est inférieur à 1 200 euros, éprouve des difficultés financières pour se procurer une alimentation saine pour faire trois repas par jour.

Dans son plus récent rapport « Revenus et patrimoine des ménages », l'INSEE estime qu'en 2018 environ 10 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine²³. Le seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian, est égal à un revenu disponible de 1 063 euros par mois pour une personne seule, 1 594 euros pour un couple sans enfant et 2 231 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

L'effet de la pandémie de Covid-19 n'est pas encore quantifié précisément, mais les données disponibles indiquent que le nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a augmenté constamment depuis le début de la crise sanitaire pour atteindre 165 000 utilisateurs supplémentaires en septembre 2020, correspondant à une hausse de +8,7 % par rapport à septembre 2019.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a été estimé, en 2020 en France à 7 millions de personnes soit près de 10% de la population française, contre 5,5 millions en 2017 et 2,6 millions en 2006²⁴. Les inégalités alimentaires se creusent. La pandémie a contribué à fragiliser encore davantage des situations budgétaires compliquées.

Sur le territoire de la CCMP

Sur le territoire de la CCMP, le taux de pauvreté est estimé à 6,3%, soit moins important qu'aux échelles départementale et régionale. Cela signifie donc que 6,3% des habitants de la CCMP vivaient, en 2018 avec un revenu inférieur à 1 063 € par mois pour une personne seule ou 2 231 € pour un couple avec deux enfants (-14 ans).

Ces situations de précarité monétaire contribuent aux problématiques de précarité alimentaire.

Population	CCMP	Ain	AURA
Nombre de ménages fiscaux en 2018	9 139	258 018	3 373 235
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	65,1	53,6	52,4
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	26 030	23 420	22 480
Taux de pauvreté en 2018, en %	6,3	10,3	12,7

²² <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018>

²³ Revenus et patrimoine des ménages, Insee Références, Edition 2021. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371304>

²⁴ Source : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ministère de la Santé et des Solidarités.

Tableau 7: Part des ménages imposés, revenu médian, taux de pauvreté en 2018 sur le territoire de la CCMP.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021

Avec un revenu médian estimé à 26 030 euros soit 2170 € par mois, le territoire de la CCMP se place au-dessus du revenu médian Français de 21 250€ soit 1 771€/mois.

À noter également que le taux de chômage sur le territoire de la CCMP était évalué à 8,5% en 2018 avec une part plus importante de femmes.

Chômage des 15-64 ans			
	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	869	1 051	993
Taux de chômage en %	8,0	9,4	8,5
Taux de chômage des hommes en %	8,1	9,0	8,0
Taux de chômage des femmes en %	8,0	9,8	9,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	47,8	50,9	51,7

Tableau 8: Chômage des 15-64 ans sur le territoire de la CCMP entre 2008 et 2018. Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Le territoire se positionne donc en deçà des taux observés aux échelles départementale, 10%, et régionale, 11,5%.

Le territoire de la CCMP bénéficie d'un maillage associatif qui porte des actions tournées vers l'alimentation. On peut noter **trois associations caritatives** qui accompagnent les familles les plus démunies en apportant notamment une aide alimentaire :

- La Croix Rouge Française ;
- les Resto du Cœur (environ 75 familles accompagnées) ;
- le Secours catholique (environ 5 à 6 familles accompagnées).

Ces associations réalisent régulièrement des collectes solidaires dans les grandes et moyennes surfaces du territoire.

Pour caractériser plus finement les enjeux de précarité alimentaire sur le territoire, une enquête plus approfondie pourrait, au-delà des données sur la précarité monétaire et les niveaux de revenus sur le territoire, explorer les différentes dimensions suivantes :

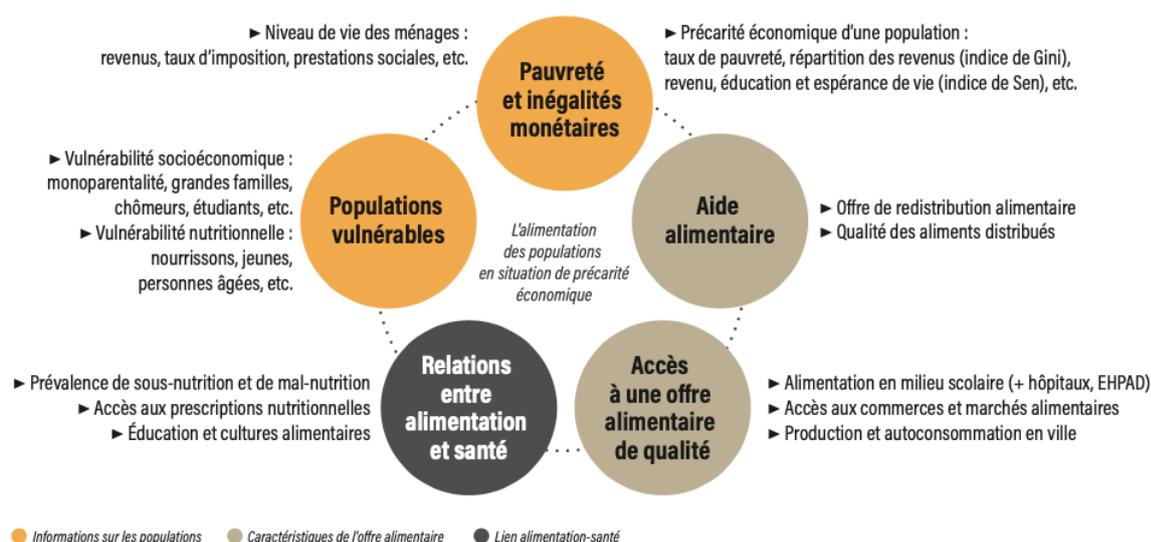


Figure 42 : Dimensions de la précarité alimentaire identifiées à l'échelle locale, D. Paturol et al. « Diagnostiquer la précarité alimentaire à l'échelle locale », So What, Policy Brief N°10, 2019

6 UNE DEMARCHE QUI S'INSCRIT DANS UN CADRE PLUS LARGE

6.1 Synthèse des objectifs et feuilles de routes

6.1.1 La feuille de route nationale liant Gaz à effet de serre et agriculture : la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)²⁵ est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen terme : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone liée à la consommation des français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte. Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019 et fixe un objectif de neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75% de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990).

Pour le secteur agricole, la SNBC prévoit une division par 2 des émissions de GES à l'horizon 2050.

Pour son volet agricole (et alimentaire), la SNBC propose des objectifs de réduction des GES de –19% par rapport à 2015 en 2030 ; et –46% en 2050. Pour ce faire, l'agriculture devra notamment :

- Développer l'agroécologie, l'agroforesterie et l'agriculture de précision ;
- Réduire les cheptels ;
- Développer la bioéconomie pour fournir énergie et matériaux moins émetteurs de GES à l'économie française ;
- Faire évoluer la demande alimentaire (produits de meilleure qualité ou issus de l'agriculture biologique, prise en compte des préconisations nutritionnelles) et réduire le gaspillage alimentaire.

6.1.2 Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et la stratégie nationale pour la biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité vise à mettre en œuvre cet objectif, mais aussi à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020.

La nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité est en cours d'élaboration, elle fixera le cap de l'action de la France pour les 10 années à venir.

Quelques axes structurants de la future stratégie ont été présentés en septembre 2021²⁶ :

- La restauration et la protection des écosystèmes ;
- L'utilisation durable et équitable des services et ressources de la biodiversité ;
- La mobilisation de la société par la sensibilisation et la formation ;
- Une gouvernance efficace et inclusive.

²⁵ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

²⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite-priorites-se-dessinent>

6.1.3 Le plan Ecophyto

En novembre 2018, le plan Ecophyto II+ matérialise les engagements pris par le gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

6.1.4 Le programme ambition bio

La demande de développer et accompagner le développement de l'agriculture biologique s'est largement exprimée dans le cadre des États généraux de l'alimentation (EGA) et a été reprise dans la feuille de route 2018/2022 de la politique de l'alimentation du gouvernement.

Le programme ambition bio 2022 fixait ainsi l'objectif de parvenir à 15% de la surface agricole utile française conduite en agriculture biologique en 2022. Cet objectif n'a pas été atteint puisque les surfaces en agriculture biologique représentent aujourd'hui moins de 10% de la SAU française en 2020. À noter que la Commission européenne, dans le cadre du Green New Deal, a fixé un objectif de 25% de SAU conduite en agriculture biologique d'ici à 2030 pour l'ensemble de l'Union européenne.

6.1.5 La Loi Egalim et le Plan National de l'Alimentation 2019-2023

En matière d'alimentation, les objectifs de la Loi EGALIM du 2 Octobre 2018, repris par le Programme national pour l'alimentation 2019-2023 :

- 50% de produits bio, de qualité ou durables en restauration collective d'ici 2022 ;
- Promouvoir les protéines végétales en restauration collective.

Le programme national pour l'alimentation vise à promouvoir une alimentation sûre, saine, durable accessible à tous. Il s'inscrit dans les objectifs définis par la feuille de route de la politique de l'alimentation et comporte un certain nombre d'actions sur l'éducation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire, la restauration collective et la justice sociale.

6.1.6 Les recommandations du Plan National Nutrition Santé 4 : 2019-2023

Le Programme national nutrition santé a pour objectif l'amélioration de la santé et de la nutrition de la population française. Renouvelé en 2019, le PNNS 4 2019-2023²⁷ est coordonné par le ministère des solidarités et de la santé, il fixe les recommandations nutritionnelles et détermine un plan d'action pour promouvoir une nutrition satisfaisante pour tous les groupes de population.



Les légumes secs, les fruits et légumes, les produits céréaliers complets et peu raffinés font également l'objet de recommandations spécifiques.

- Augmenter la consommation de légumes secs, de fruits à coques, de fruits et légumes.
- Réduire la consommation de viande et de charcuterie, de produits salés et sucrés, d'alcool.
- Aller vers plus de produits bio, de céréales complètes, de produits de saison et produits localement.

²⁷ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf

6.1.7 Sur le gaspillage alimentaire

Un premier pacte national de lutte contre le gaspillage a été mis en place en 2013 et a été reconduit en 2017.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a pour objectif de diviser par 2 les quantités de denrées non consommées ou produites en trop grandes quantités d'ici 2025 par rapport au niveau de 2015 en restauration collective et en 2030 pour la production, la transformation, la consommation et la restauration commerciale.

Plusieurs lois viennent renforcer cet objectif :

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) (2015) : obligation d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective publique.
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (2016) : obligation de signer des conventions avec les associations caritatives pour les magasins de plus de 400 m² et céder gracieusement les denrées alimentaires destinées à la poubelle et interdiction de rendre impropre à la consommation les invendus encore consommables.
- Loi EGALIM de 2018 précisée par les ordonnances de 2019 :
 - Obligation de s'assurer de la qualité du don fait aux associations ;
 - Certains acteurs de la transformation et restauration collective publique privée également soumis aux dons ;
 - Le « doggy bag » est obligatoire en restauration commerciale depuis le 1er juillet 2021 ;
 - Certains opérateurs de l'agroalimentaire et de la restauration collective doivent rendre publiques leurs actions anti-gaspi.

6.1.8 La loi Climat et résilience, 2021

• **Sur l'alimentation :**

À la suite de l'expérimentation prévue par la Loi EGALIM, les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective scolaire ont désormais l'obligation de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien dans les cantines scolaires.

En plus de l'objectif de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique au 1er janvier 2022 en restauration collective (loi Egalim), la loi Climat et Résilience fixe un nouvel objectif de 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1er janvier 2024 (loi Climat et Résilience), avec un taux porté à 100% pour la restauration collective de l'État.

La loi met également en avant le rôle des PAT pour *"favorise[r] la résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible et contribue[r] à la garantie de la souveraineté alimentaire nationale."* Dans les espaces densément peuplés, ils doivent en outre participer au renforcement de l'autonomie alimentaire locale et concourir au développement de l'agriculture urbaine.

• **Lutte contre la déforestation importée**

Le texte fixe un objectif de **lutte contre la déforestation importée** avec la mise en place d'une plateforme pour accompagner les acheteurs (privés et publics) dans la transformation de leurs chaînes d'approvisionnement « *au profit de matières plus durables, traçables et plus respectueuses des forêts tropicales et des écosystèmes naturels, ainsi que des communautés locales et des populations autochtones qui en vivent* ».

• **Pratiques agricoles**

La Loi Climat et Résilience introduit également des objectifs sur les pratiques agricoles et le maintien des infrastructures agroécologiques avec :

- Le maintien des prairies permanentes et linéaire de haies.

- La limitation des engrais de synthèse avec la définition d'une trajectoire annuelle de réduction des émissions de protoxyde d'azote et d'ammoniac. Tous secteurs confondus, la fertilisation azotée est à l'origine d'environ 35 % des émissions de protoxyde d'azote, un puissant gaz à effet de serre, et de 45 % des émissions d'ammoniac, un polluant précurseur de particules fines. L'objectif est donc de réduire de 15% les émissions de protoxyde d'azote en 2030 par rapport à 2015 et de 13% les émissions d'ammoniac.

- **Artificialisation**

Le titre V "Se loger" de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 comporte de nombreuses dispositions visant à adapter les règles d'urbanisme pour lutter contre l'étalement urbain et protéger les écosystèmes, notamment l'objectif de division par deux du rythme d'artificialisation des sols dans les dix ans à venir pour atteindre le zéro artificialisation nette en 2050.

6.1.9 Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Auvergne Rhône Alpes a été arrêté en Avril 2020. Il incarne le projet porté par la Région à l'horizon 2030. Sur les enjeux en lien avec l'activité agricole, il fixe notamment les objectifs suivants :

- Diminuer de 30% les émissions gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2015.
- Augmenter de 54% la production d'ENR avec 3 filières prioritaires : méthanisation, bois et énergie solaire.
- Lutter contre l'artificialisation pour une gestion économe du foncier et la « désimperperméabilisation » des sols.
- Préserver la ressource en eau et privilégier une utilisation économe de l'eau mais aussi lutter contre les gaspillages et la pollution.

6.1.10 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

En matière de qualité d'eau, c'est le SDAGE, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui définit la politique à mener pour stopper la détérioration des milieux et atteindre le bon état de toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines, eaux côtières et eaux de transition (lagunes).

Le SDAGE est défini à l'échelle des grands bassins hydrographiques, c'est-à-dire au niveau Rhône-Méditerranées Corse pour le territoire. Ce document cadre peut être complété par un document de gestion local : le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce n'est pas le cas sur le territoire de Miribel et plateau.

Le SDAGE fixe de orientations fondamentales pour 6 ans dans l'objectif d'atteindre le bon état des eaux, fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Le SDAGE est élaboré par le comité de bassin, il est soumis ensuite à l'approbation de l'État. Le SDAGE est accompagné d'informations détaillées sur le dispositif pour faciliter sa mise en œuvre :

- Le programme de mesures (PDM) identifie les actions à mener par territoire pour atteindre le bon état des eaux.
- Le programme de surveillance de l'état des milieux dresse un état des lieux de référence pour le SDAGE et son programme de mesures.

Concrètement, c'est dans le SDAGE que sont identifiés les captages prioritaires qui sont des points de prélèvement pour l'eau potable soumis à des pressions de nitrates, pesticides, phosphore ou dans le cas de ressource stratégique. Les collectivités en charge de la production d'eau potable sont chargées de mettre en place un plan d'action préventif pour éviter la dégradation et reconquérir la qualité de l'eau.

Pour la masse d'eau souterraine « Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Île de Miribel » qui concerne l'AAC puit de Thil situé sur le territoire, les actions du PDM 2016-2021 sont les suivantes :

- Élaborer un plan d'action sur une seule AAC ;
- Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates ;
- Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates ;
- Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates ;
- Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire ;
- Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière) ;
- Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles ;
- Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates ;
- Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates ;
- Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates.

6.2 Un projet qui s'inscrit dans un environnement territorial dynamique

6.2.1 Les actions portées par le Grand Parc de Miribel Jonage :

Toutes les communes, à l'exception de Tramoyes, ont une partie de leur territoire sur le Grand Parc de Miribel Jonage. Ce dernier est administré par le Symalim, syndicat propriétaire du Grand Parc Miribel Jonage dont la CCMP est membre. La SPL Segapal aménage, gère et anime au quotidien ce site d'exception de plus de 2200 hectares, un des plus grands parcs péri-urbains d'Europe. Elle met son expertise au service de la préservation et de la valorisation des espaces naturels publics de toutes ses collectivités actionnaires.

Des exploitants du territoire de la CCMP travaillent des parcelles situées au sein du Parc. Certains exploitent leurs parcelles en BIO ce qui leur permet des conventions plus longues pour l'exploitation des terrains.

Au-delà des parcelles travaillées par les exploitants du territoire, le Grand Parc porte et/ou accompagne diverses initiatives autour de l'alimentation durable :

- Mise à disposition d'un terrain à l'association par Mont et par Vaux qui travaille selon les principes de la Permaculture.
- Les jardins de Vartan exploitent 2 ha en maraîchage BIO (principalement salades et cardons) et approvisionne la cantine de Décines.
- 20 ha sont gérés par le SYMALIM qui s'en sert de terrain d'expérimentation. Ces terrains permettent de fournir, entre autres, du blé dur au Moulin Marion qui alimente le Restaurant inter-administratif de Lyon.
- Un label "Saveur du Grand Parc" a été mis en place pour valoriser les produits issus du Parc. On peut citer : les Farines du Moulin Marion, les Huiles essentielles de Lysiane Cittadin ou encore la viande des animaux assurant l'entretien du Parc.
- Pâturage : Chèvre et Vache en ouverture milieu Natura 2000

6.2.2 Le PATLy

La Métropole de Lyon s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La première phase engagée en 2018 a permis de préciser les enjeux liés à l'alimentation sur le territoire et de définir les principaux objectifs. Ces orientations ont été adoptées le 24 Juin par le Conseil métropolitain.

Les 11 objectifs pour la stratégie alimentaire métropolitaine :

- Permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire ;
- Développer une culture locale de l'alimentation responsable ;
- Faire reculer les précarités alimentaires ;
- Faire du "capital naturel" agricole un bien commun métropolitain ;
- Progresser vers une agriculture durable de proximité ;
- Favoriser l'ancrage et la coopération des acteurs de la production-transformation-distribution-restauration ;
- Développer une activité économique de territoire liée à l'alimentation durable ;
- Faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation durable ;
- Intégrer la question alimentaire dans les politiques d'aménagement ;
- Réduire les gaspillages alimentaires ;
- Animer le territoire en investissant les différentes scènes de la gouvernance alimentaire.

La deuxième phase engagée en 2019 vise à construire les déclinaisons opérationnelles de cette stratégie ainsi que la formalisation d'un projet alimentaire métropolitain « le PATLY ».

La Métropole de Lyon a engagé un travail partenarial avec les territoires voisins dans un rayon de 50 km. Dans ce cadre, la CCMP a participé à des forums de travail sur les thèmes suivants :

- Comment les collectivités peuvent agir ensemble pour structurer des filières locales ?
- Comment les collectivités peuvent agir ensemble pour favoriser un approvisionnement local et durable de la restauration collective ?
- Comment les collectivités peuvent agir ensemble pour faciliter la logistique des circuits alimentaires de proximité ?

En parallèle de participer aux groupes de travail du PATLY, la CCMP participe à l'Observatoire partenarial des espaces agricoles, naturels et de l'alimentation – OPEANA qui regroupe les acteurs du Carré Métropolitain pour le partage d'informations et la mise en commun d'études.

6.2.3 Les dynamiques de coopération interterritoriales

L'importante dynamique départementale autour de la thématique alimentaire (PAT labellisé ou en émergence, réflexion de stratégie agricole et alimentaire...) a amené les territoires à organiser des journées de coopération intercommunale au sujet de l'alimentation dans l'Ain. La première réunion a eu lieu fin 2021 sur le territoire de la Veyle qui a été lauréat de la première vague d'appel à projet PAT du début 2021. La prochaine réunion aura lieu sur le territoire de la CCMP.

Ces temps de travail favorisent l'échange de bonnes pratiques et le travail partenarial à l'échelle du département. En janvier 2022, ces réunions réunissaient les territoires suivants :

- PAIT Dombes Val de Saône (CC La Dombes, CC Val de Saône Centre, CC Dombes Saône Vallée)
- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

- Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
- Communauté de Communes de Miribel et du Plateau
- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel
- Grand Bourg Agglomération
- Communauté de Communes de la Veyle
- Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon
- Agrilocal01